

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 27 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 19

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

27 septembre 2010

Volume 19

- 2 -

TÉMOINS :

STÉPHANE BERTRAND

| | |
|---|----|
| Interrogé (Me Downs) | 9 |
| Contre-interrogé (Me Côté) | 32 |
| Contre-interrogé (Me Bourque) | 36 |
| Contre-interrogé (Me Beaudry) | 41 |

CHANTAL LANDRY

| | |
|---|-----|
| Interrogée (Me Downs) | 64 |
| Contre-interrogée (Me Bourque) | 164 |
| Contre-interrogée (Me Bertrand) | 172 |

LISTE DES PIÈCES

| | | |
|---------|---|-----|
| 66-P : | Compte-rendu, notes personnelles de M. Bertrand | x8 |
| 67-P : | Registre journalier des visiteurs de l'Édifice Honoré-Mercier | 61 |
| 67A-P : | Registre journalier de visiteurs indiquant la présence de monsieur Leblanc au bureau du premier ministre du 18 février 2005 au 5 avril 2007 (4 présences) | 163 |
| 68-P : | «Liste des directions des ministères, édition octobre 1987» | 191 |
| 69-P : | «Répertoire des directions des ministères, 1 ^{er} décembre 1992» | 191 |
| 70-P | Copie du site Internet du Secrétariat aux emplois supérieurs | 202 |
| 71-P : | En liasse, listes des membres du cabinet du premier ministre du Québec de novembre 1995 à janvier 2003 | 261 |

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
9 h 33 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever, s'il vous plaît. La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors bonjour, Monsieur le commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Avant de débiter les témoignages aujourd'hui et les... la journée telle que prévue, j'ai rencontré maître Beaudry ce matin et il m'a dit qu'il souhaitait s'adresser à vous et vous faire part d'un document dont il dispose et qu'il aimerait...

27 septembre 2010

Volume 19

- 4 -

1 dont il aimerait saisir la Commission et déposer
2 devant la Commission. Alors, je lui ai dit que je
3 lui permettrais de vous adresser la parole en
4 premier.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Merci.

8 Monsieur Beaudry.

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Bon matin, Monsieur le commissaire.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Bonjour.

15 **Me RÉNALD BEAUDRY**

16 pour Me Marc Bellemare :

17 Bon matin à tous.

18 Monsieur le commissaire, hier en fin de journée,
19 j'ai eu une discussion avec mon client, maître
20 Bellemare, qui me faisait part que suite au
21 témoignage de maître... de monsieur Charest, son
22 épouse Lu Chan Khuong a fait des vérifications au
23 niveau d'une boîte de souvenirs, de lettres de
24 félicitations, et cetera, que maître Bellemare
25 avait eu à la suite de son ministère et, dans la

27 septembre 2010

Volume 19

- 5 -

1 boîte en question, elle a trouvé une disquette
2 trois pouces et demi (3 1/2) sur laquelle était
3 inscrit : «Agenda du ministre 2003-2004».

4 On a fait venir un technicien hier soir, on l'a
5 ouvert et on a imprimé, effectivement, l'agenda de
6 maître Bellemare pour les dates du cinq (5) mai
7 deux mille trois (2003) au trente (30) avril deux
8 mille sept (2007), qui était inclus sur la
9 disquette.

10 Je... le document n'est pas caviardé, je le remets
11 à mon confrère, maître Battista, qu'il puisse le
12 vérifier avec son équipe et, au besoin, le
13 caviarder. J'en ai pris connaissance hier soir
14 très tard, je... moi, j'en ai une copie que je
15 remets à mon confrère. Je présume, évidemment,
16 qu'il se chargera de faire les photocopies pour
17 tout le monde.

18 L'épouse de maître Bellemare, maître Khuong, serait
19 disponible pour témoigner demain dans la journée,
20 au besoin, sur les circonstances qui l'ont amenée
21 à fouiller l'endroit, les... enfin, les
22 circonstances qui ont amené, là, la découverte du
23 document.

24 Alors, je donne le document à mon confrère.
25 Évidemment, on entendra le déposer demain ou dans

27 septembre 2010

Volume 19

- 6 -

1 les jours qui viennent.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Merci.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Alors, Monsieur le commissaire, nous avons prévu
8 deux (2) témoins aujourd'hui, dans un premier temps
9 monsieur Stéphane Bertrand et ensuite madame
10 Chantal Landry.

11 En ce qui concerne monsieur Stéphane Bertrand, je
12 voudrais lire le compte-rendu suivant, parce que
13 nous avons consulté les notes personnelles de
14 monsieur Bertrand. Alors, voici :

15 **«Les procureurs de la Commission ont**
16 **examiné les notes personnelles de**
17 **monsieur Stéphane Bertrand relatives**
18 **aux dates suivantes : dix-huit (18)**
19 **août deux mille trois (2003), deux**
20 **(2) septembre deux mille trois**
21 **(2003), huit (8) janvier deux mille**
22 **quatre (2004), dix-huit (18) mars**
23 **deux mille quatre (2004), vingt-neuf**
24 **(29) mars deux mille quatre (2004)**
25 **et vingt-sept (27) avril deux mille**

1 quatre (2004).
2 Il appert de cette vérification que
3 les notes de monsieur Bertrand
4 confirment la tenue de la rencontre
5 du vingt-neuf (29) mars entre le
6 ministre de la Justice Marc
7 Bellemare et le premier ministre
8 Jean Charest et d'autres personnes.
9 La vérification des notes n'a révélé
10 aucune information pertinente aux
11 travaux de la Commission, aucune
12 inscription n'a été relevée
13 concernant des rencontres entre le
14 ministre de la Justice Marc
15 Bellemare et le premier ministre
16 pour les dates du dix-huit (18)
17 août, deux (2) septembre deux mille
18 trois (2003), huit (8) janvier, dix-
19 huit (18) mars et vingt-sept (27)
20 avril deux mille quatre (2004).»

21 Alors, je vais déposer ce document sous la
22 pièce...?

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 66-P.
25

1 Q. Merci.

2 **Me ÉRIC DOWNS**

3 procureur en chef associé :

4 Bonjour Monsieur le commissaire.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Bonjour.

8 **INTERROGÉ Me ÉRIC DOWNS**

9 procureur en chef associé :

10 Q. Bonjour monsieur Bertrand.

11 R. Bonjour.

12 Q. Alors, monsieur Bertrand, vous avez été chef de
13 cabinet du premier ministre Jean Charest du mois
14 d'août deux mille trois (2003) au mois d'octobre
15 deux mille sept (2007). C'est exact?

16 R. C'est exact.

17 Q. Nous avons déposé en preuve des notes
18 sténographiques, c'est-à-dire des notes
19 biographiques vous concernant et je veux attirer
20 votre attention, là, au document 63-P, onglet 2,
21 page 3.

22 Alors, pourriez-vous nous faire état sommairement
23 des fonctions que vous avez occupées avant et après
24 celle de chef de cabinet du premier ministre?

25 R. D'accord.

1 Je suis actuellement directeur exécutif du Congrès
2 mondial de l'énergie, qui est associé au Conseil
3 mondial de l'énergie.

4 J'ai été chef de cabinet du premier ministre du
5 Québec de deux mille trois (2003) à deux mille sept
6 (2007), comme vous l'avez mentionné, octobre deux
7 mille sept (2007).

8 Avant cette période j'étais impliqué chez Gaz
9 Métropolitain à titre de vice-président
10 Communications, Affaires publiques et
11 gouvernementales.

12 Et avant ça, c'est-à-dire quatre-vingt-seize (96),
13 quatre-vingt-dix-sept (97), j'ai probablement passé
14 une bonne dizaine d'années en politique à
15 différents niveaux.

16 Q. O.K. Maintenant, si on parle, là, du rôle du chef
17 de cabinet du premier ministre, en quoi consiste ce
18 rôle-là, si vous pouvez nous décrire, là, la
19 fonction?

20 R. Essentiellement, je dirais qu'il y a quatre (4)
21 parties au rôle de chef de cabinet du premier
22 ministre, la première étant de véritablement
23 s'assurer que les priorités gouvernementales et
24 l'échéancier de réalisation des priorités sont...
25 rentrent dans le cadre du gouvernement. Donc, à ce

1 niveau-là, je suis en étroite relation avec le
2 secrétaire général du gouvernement, qui s'occupe
3 plus du côté sous-ministres, mais je suis également
4 en contact avec les sous-ministres, avec les
5 cabinets politiques, c'est-à-dire les ministres, et
6 les chefs de cabinet, de façon à ce que
7 l'échéancier soit respecté.

8 Le deuxième grand mandat, je dirais, du chef de
9 cabinet, évidemment c'est d'avoir un lien direct
10 avec les cabinets ministériels, alors c'est
11 vraiment le côté politique de l'ensemble du
12 gouvernement.

13 Le troisième étant, je dirais, la gestion du
14 cabinet du premier ministre, alors c'est une
15 gestion d'une cinquantaine de personnes et,
16 finalement, c'est probablement un des événements
17 peu connus, mais qui est quand même un peu la porte
18 d'entrée ou être le tampon entre les gens qui
19 veulent voir le premier ministre et avant qu'ils
20 puissent le rencontrer, honnêtement, là.

21 Q. O.K. Au niveau des nominations, là, effectuées par
22 le gouvernement, y a-t-il un certain type de
23 nomination pour lequel vous avez une implication,
24 un rôle quelconque?

25 R. Bien, je dirais qu'il y a certainement... il y a

1 certains types de nominations qui me concernent
2 davantage, je dirais les... m'assurer que les
3 conseils d'administration de certaines sociétés
4 d'État, en tout cas, fonctionnent adéquatement,
5 c'est toujours une préoccupation. C'est peut-être
6 secondaire, mais c'en est une.

7 Je dirais que les nominations principales, par
8 contre, ce sont celles avec qui moi j'ai une
9 interrelation directe. Alors, les nominations de
10 sous-ministres ou les présidents de sociétés d'État
11 avec qui je vais être appelé à être en contact pour
12 régler certains problèmes, je veux dire, c'est
13 probablement les nominations qui me concernent le
14 plus.

15 Q. Pourquoi que celles-là vous intéressent plus
16 particulièrement?

17 R. Bien, parce que je vais avoir un lien direct au
18 niveau du travail avec eux autres. Alors, si je
19 dois régler des... ou faire avancer les échéanciers
20 du gouvernement, les projets gouvernementaux, les
21 priorités, ça me prend absolument le support des
22 sous-ministres, du secrétaire général, et c'est une
23 machine qui fonctionne en étroite collaboration.

24 Q. O.K. Aviez-vous une implication ou un rôle
25 quelconque dans le processus de nomination des

1 juges?

2 R. Absolument pas. Le processus de nomination des
3 juges est complètement indépendant, ce n'est pas
4 quelque chose qui me... qui avait un intérêt pour
5 moi de toute manière dans ce cadre-là parce que...
6 il n'y avait pas de valeur ajoutée, honnêtement,
7 pour un juge -- malgré tout le respect que je vous
8 dois -- je veux dire la nomination d'un juge pour
9 le chef de cabinet du premier ministre, ça reste
10 que c'est... ça devient secondaire.

11 Q. Vous n'êtes pas avocat de...

12 R. Je ne suis pas avocat, non. Ça paraît?

13 Q. À quel moment, vous, étiez-vous informé qu'un
14 candidat serait, là, recommandé au Conseil des
15 ministres, là, pour un poste de juge? Est-ce que
16 vous l'étiez informé et, si oui, quand?

17 R. Oui, possiblement que j'étais informé lors du
18 briefing ou de la préparation, la dernière
19 préparation du Conseil des ministres, le mardi
20 précédant le Conseil des ministres.

21 Q. De quelle façon ça se faisait, ça, quand vous dites
22 : «Là, je pouvais être informé à ce moment-là»?

23 R. Bien, normalement, on fait... on passait en revue
24 tout l'agenda du Conseil des ministres avec le
25 premier ministre...

1 Q. Oui.

2 R. ... on... il fallait passer à travers chacun des
3 items et le dernier item à l'ordre du jour, c'était
4 les nominations et c'est là que j'apprenais les
5 personnes.

6 Q. O.K. Qui assiste à ce briefing-là en vue du Conseil
7 des ministres du lendemain, à part vous et le
8 premier ministre?

9 R. Le secrétaire général.

10 Q. Et le lendemain, vous, est-ce que vous participez
11 au Conseil des ministres, vous êtes présent?

12 R. Toujours, oui.

13 Q. O.K. Alors, comment est-ce qu'on procède, là, au
14 Conseil des ministres lorsque vient le moment, là,
15 de nommer un juge, à votre souvenir, pendant les
16 trois (3) années où vous y avez été au Conseil des
17 ministres, présent?

18 R. Bien, honnêtement, ça a toujours été le dernier
19 item à l'ordre du jour...

20 Q. Oui.

21 R. ... ce n'est pas le principal item du Conseil des
22 ministres, les nominations.

23 Q. Oui.

24 R. Là, il faut bien comprendre qu'il y a huit cents
25 (800) nominations par année, ce qui en fait un bon

1 nombre à chaque Conseil des ministres. Alors, c'est
2 le dernier item et c'est... ça va assez vite.
3 Dans le cas de la nomination des juges, normalement
4 le premier ministre invite le ministre de la
5 Justice à proposer, à faire sa proposition, et il
6 y a... ça dure quelques secondes, il y a une
7 présentation de l'individu et... voilà.

8 Q. O.K. Vous-même, là, dans le processus, là, de
9 nomination des juges, aviez-vous accès à ce qu'on
10 appelle, là, la liste des candidats aptes à être
11 nommés juges, là, soit les rapports du comité de
12 sélection?

13 R. Non, absolument pas.

14 Q. Et à votre connaissance, est-ce que des ministres
15 autres que le ministre de la Justice avaient accès
16 à la liste des personnes aptes à être nommées
17 juges?

18 R. D'autres ministres?

19 Q. Oui, exact?

20 R. Absolument pas. Pas à ma connaissance, en tout
21 cas.

22 Q. Si on regarde votre rôle, là, de chef de cabinet du
23 premier ministre, aviez-vous un rôle à jouer
24 quelconque, là, dans la nomination, là, du juge en
25 chef, du juge en chef associé, du juge en chef

1 associé ou des juges en chef associés, les juges
2 coordonnateurs?

3 R. Écoutez, la seule souvenance que j'ai, c'est au
4 niveau du juge en chef et...

5 Q. Oui?

6 R. ... on m'avait demandé à cette époque-là si je
7 connaissais monsieur Gagnon, et c'est la seule
8 implication que j'ai eue.

9 Alors, moi, je ne connaissais pas monsieur Gagnon,
10 je... alors, je n'ai pas été d'une grande utilité
11 dans ça, mais j'ai... je ne connais pas l'individu.

12 Q. Quand vous dites «on m'avait demandé», avez-vous
13 des détails, des circonstances plus particulières
14 que vous pouvez vous rappeler par rapport à ça?

15 R. Bien, de mémoire, là, je suis rentré dans le bureau
16 du premier ministre où il y avait une discussion
17 puis on m'a demandé tout simplement si je
18 connaissais monsieur Gagnon, c'est comme ça que
19 c'est arrivé tout bonnement. Alors, c'est vraiment
20 une... ça a été une question d'intérêt, je vous
21 dirais, mais comme je ne connaissais pas
22 l'individu, ça a coupé court un peu à la
23 conversation, tu sais.

24 Q. O.K. Aviez-vous un rôle à jouer dans les
25 nominations au Tribunal administratif du Québec,

1 là, ce qu'on appelle le TAQ?

2 R. Non, pas du tout.

3 Q. Si on examine, là, les nominations à l'époque où
4 maître Marc Bellemare était ministre de la Justice,
5 là. Alors, pendant la période où il était ministre
6 de la Justice, avez-vous eu une implication ou un
7 rôle quelconque dans la nomination des juges?

8 R. Non, absolument pas, là, mon rôle n'était pas à ce
9 niveau-là du tout, du tout, j'avais du monde qui
10 s'occupait de ça, mais... Mon rôle c'était
11 strictement sur les dossiers politiques et les
12 priorités du gouvernement, alors je ne m'occupais
13 pas des nominations.

14 Q. Toujours, là, des questions quand même spécifiques,
15 là, à l'époque où maître Marc Bellemare était
16 ministre de la Justice, avez-vous un souvenir
17 quelconque concernant la nomination du juge Marc
18 Bisson?

19 R. Non, je n'ai pas de souvenir particulier, non.

20 Q. De madame la juge Line Gosselin-Després?

21 R. Non... non, je n'ai pas de souvenir particulier par
22 rapport à ça, non, c'était une nomination comme
23 toutes les autres, là, qui sont arrivées.

24 Q. Ou avez-vous eu connaissance de quelqu'élément par
25 rapport à la nomination du juge Marc Bisson ou de

1 la juge Line Gosselin-Després?

2 R. Bien, c'est-à-dire que... un élément, je pourrais
3 dire qu'elle était parente avec Michel Després,
4 mais...

5 Q. Oui.

6 R. ... mais je l'ai su au Conseil des ministres, alors
7 ce n'est pas très utile. Je ne sais pas.

8 Q. Concernant la promotion du juge Michel Simard à
9 titre de juge en chef associé, avez-vous un
10 souvenir quelconque, là, concernant sa nomination,
11 ou eu connaissance de quelqu'information, là?

12 R. Non, pas du tout.

13 Q. Si on revient, là, à votre rôle de chef de cabinet
14 puis votre implication, là. À l'époque où vous
15 étiez chef de cabinet, vous arrivait-il de
16 participer à des activités du Parti libéral du
17 Québec?

18 R. Certaines activités, les conseils généraux, des
19 activités... peu d'activités de financement, je ne
20 suis pas... malgré une implication de longue date
21 au Parti libéral, je ne suis pas très reconnu pour
22 être dans les cocktails de financement depuis plus
23 de vingt (20) ans, alors je n'en ai pas fait
24 énormément dans ma vie. Alors...

25 Q. O.K. Je vais vous demander toujours de parler

1 quand même assez fort.

2 R. D'accord.

3 Q. Connaissez-vous monsieur Franco Fava?

4 R. Oui, je connais monsieur Fava.

5 Q. O.K. Vous l'avez connu dans quelles circonstances,
6 vous le connaissiez à quel titre?

7 R. Bien, je le connais à titre de quelqu'un qui
8 s'occupait de financement dans la région de Québec,
9 mais...

10 Q. Oui.

11 R. ... écoutez, j'ai été directeur général du Parti
12 libéral du Québec dans le passé, dans les années
13 quatre-vingt-dix (90), alors, tu sais, c'est des
14 gens que je connais, que je ne côtoie que très peu,
15 alors... mais que je connais.

16 Q. Qu'en est-il de monsieur Charles Rondeau?

17 R. C'est la même chose, je le connais très bien.

18 Q. Et de quelle façon vous avez été appelé à le
19 connaître, dans quelles circonstances, là, à quel
20 titre?

21 R. Bien, dans les activités du Parti libéral. Je veux
22 dire quand j'étais directeur général, c'est
23 probablement à ce moment-là que remontent mes
24 façons de les connaître ou de les avoir rencontrés.

25 Q. Avez-vous déjà vu ces personnes-là, monsieur

1 Rondeau, monsieur Fava, au bureau du premier
2 ministre ou au bureau de madame Chantal Landry?

3 R. Pas de mémoire, mais c'est... possiblement, mais je
4 ne pense pas.

5 Q. Selon vous, monsieur Fava et monsieur Rondeau,
6 avaient-ils accès facilement au bureau du premier
7 ministre?

8 R. Non. Pas du tout.

9 Q. Pourquoi vous dites ça?

10 R. Bien, parce que, premièrement, l'agenda du premier
11 ministre, je le connais quand même beaucoup...

12 Q. O.K.

13 R. ... je suis en étroite complicité avec le premier
14 ministre sur tous les rendez-vous qu'il va prendre,
15 il faut que je m'assure que les notes de briefing
16 soient faites. Les agendas du premier ministre
17 sont... sont montés d'avance, des semaines à
18 l'avance, alors non, c'est très difficile d'arriver
19 juste sur le coup comme ça, puis de s'inscrire à
20 l'agenda du premier ministre, je ne crois pas que
21 ce soit possible.

22 Q. Toujours relativement à ces deux (2) personnes, là,
23 monsieur Franco Fava et monsieur Charles Rondeau,
24 avez-vous déjà discuté avec eux de nominations de
25 juges?

1 R. Non, pas du tout.

2 Q. À titre de chef, là, de cabinet du premier
3 ministre, avez-vous eu connaissance d'influences
4 qu'aurait exercées monsieur Fava ou monsieur
5 Rondeau dans le processus de nomination des juges
6 sur le premier ministre Charest, sur le ministre
7 Bellemare?

8 R. Non, pas du tout. Ça n'a pas été porté à ma
9 connaissance du tout.

10 Q. O.K. Relativement, là, à vos rencontres avec le
11 premier ministre, là, puis j'y vais, là, plus... de
12 façon un peu plus large. À votre connaissance,
13 comment, là, s'organisent de telles rencontres avec
14 le premier ministre, si un ministre veut rencontrer
15 le premier ministre?

16 R. Dans la très très grande majorité des cas, ils vont
17 passer par le chef de cabinet, ils vont expliquer
18 le but de la rencontre, les problèmes qu'ils
19 rencontrent, c'est souvent les orientations qu'ils
20 ont besoin de voir dans leur dossier. Alors, on ne
21 décide pas sur le coup d'avoir une rencontre avec
22 le bureau du bureau du premier ministre ou avec le
23 premier ministre, on... habituellement les gens
24 passent par mon bureau d'abord, on essaie de
25 trouver des solutions, apporter des avenues de

1 solutions au premier ministre, pas laisser le
2 premier ministre écouter ce qui peut se passer sans
3 aucune option possible après. Alors, c'est très
4 rare que les ministres, dans quelques circonstances
5 que ce soit, vont passer directement au bureau du
6 premier ministre pour avoir un rendez-vous.

7 Q. Dans le cas précis du ministre Bellemare, avez-vous
8 eu à organiser une ou des rencontres entre lui et
9 le premier ministre?

10 R. Oui, j'ai... j'ai eu à... donc, à quelques
11 reprises...

12 Q. Oui.

13 R. ... je dirais, à organiser les rencontres,
14 notamment en deux mille quatre (2004), évidemment,
15 plus vers la fin, vingt-sept (27) mars ou...
16 concernant le projet de réforme administrative
17 des... des tribunaux administratifs.

18 Q. Oui.

19 R. Maintenant, c'est sûrement arrivé...

20 Q. Oui. Cette rencontre-là, ça, c'est...

21 R. ... au courant de deux mille trois (2003) également
22 dans le cadre des dossiers, parce que, de mémoire,
23 monsieur Bellemare avait quand même quelques
24 difficultés pour... avec les comités ministériels,
25 alors essayer de faire avancer les projets. Alors,

1 c'est sûrement arrivé, c'est certain.

2 Q. Concernant, là, certaines rencontres, là, un
3 document qui a été déposé, là, par maître Battista,
4 là, ce matin, là, à titre de pièce 66-P, je
5 comprends que pour ce qui est de la rencontre du
6 vingt-neuf (29) mars deux mille quatre (2004), vous
7 étiez présent à cette rencontre-là ou à... était
8 présent également le ministre Marc Bellemare?

9 R. Oui.

10 Q. Il y avait d'autres personnes qui étaient à cette
11 rencontre-là. Pouvez-vous nous indiquer, là, de
12 mémoire, qui étaient les personnes présentes?

13 R. Oui. Vous parlez de la rencontre où il y avait les
14 représentations de la CSST patronales, syndicales?
15 C'est à ça que vous...

16 Q. Oui. Exactement.

17 R. Alors, il y avait monsieur Massé et Gilles Taillon
18 qui étaient présents.

19 Q. Henri Massé, Gilles Taillon, oui?

20 R. Oui. Il y avait... il y avait monsieur
21 Bellemare...

22 Q. Oui.

23 R. ... moi-même, monsieur Després était présent aussi
24 également. Alors ça, c'est les... je dirais,
25 c'était l'essentiel des gens qui étaient autour de

1 la table, là, de mémoire.

2 Q. Et concernant d'autres rencontres que vous auriez
3 eues à organiser, est-ce que vous avez des
4 souvenirs particuliers?

5 R. Bien, il y a eu des rencontres concernant le projet
6 de «no-fault», avec... qui impliquait l'assurance
7 automobile du Québec, et monsieur Marcoux
8 également, alors... qui était ministre du Travail
9 à ce... «ministre du Travail», excusez-moi,
10 ministre des Transports à ce moment-là. Alors oui,
11 il y a eu des rencontres qu'on a dû organiser parce
12 qu'il fallait trouver des pistes d'atterrissage au
13 projet de loi. Alors, des options pour pouvoir
14 travailler pour que ça fonctionne, pour pouvoir
15 déposer éventuellement le projet de loi.

16 Q. Et quand vous parlez de ces rencontres-là, est-ce
17 que le premier ministre Jean Charest et le ministre
18 Marc Bellemare sont présents à ces rencontres-là
19 ou...

20 R. Je veux dire, monsieur Charest ne vient pas aux
21 réunions...

22 Q. O.K.

23 R. ... de travail, j'oserais dire.

24 Q. Je comprends.

25 R. Alors, sur chacun des dossiers, écoutez, la vie

1 d'un chef de cabinet, c'est de passer d'une réunion
2 à l'autre pour essayer de régler les problèmes des
3 différents ministres dans leur dossier. Alors,
4 monsieur Charest a son propre agenda, puis il ne
5 peut pas assister à toutes ces rencontres de
6 travail-là, c'est certain.

7 Q. Vous avez un cahier sous les yeux, là, cahier 63,
8 à l'onglet 9, page 36. Je vais vous inviter à
9 prendre cette page-là. C'est les rencontres avec
10 le premier ministre Jean Charest et maître Marc
11 Bellemare entre juin deux mille trois (2003) et mai
12 deux mille cinq (2005), selon l'agenda du premier
13 ministre.

14 Alors, le dix-huit (18) août on voit, là à quinze
15 heures quinze (15 h 15) : «Cabinet de Montréal -
16 Stéphane Bertrand». Avez-vous un souvenir
17 particulier de cette rencontre-là?

18 R. Non, mais la seule chose que je pourrais dire, ça
19 faisait peu de temps que j'étais en poste, là...

20 Q. Oui, je comprends.

21 R. ... je suis arrivé au début d'août, alors il est
22 fort probable que cette réunion-là ait lieu et
23 qu'on avait beaucoup de dossiers à discuter pour
24 aligner les priorités du gouvernement.

25 Q. On voit également votre participation pour le

1 vingt-neuf (29) mars, là : «Gilles Taillon, Henri
2 Massé...»

3 R. Oui.

4 Q. «... Stéphane Bertrand», ça, le sujet des tribunaux
5 administratifs on en a parlé?

6 R. Oui.

7 Q. On ne voit pas votre nom, là, ailleurs.

8 Est-ce que vous avez d'autres souvenirs de
9 rencontres, là, hormis ce que vous nous avez
10 mentionné, là, qu'entre autres le ministre Marcoux
11 et le ministre Bellemare et monsieur Charest, là,
12 sur le projet du «no-fault»...

13 **Me ANDRÉ RYAN**

14 pour l'Honorable Jean Charest :

15 pour Me Marc Bellemare :

16 Maître Downs...

17 **Me ÉRIC DOWNS**

18 procureur en chef associé :

19 Q. ... avez-vous une date pour ça?

20 Oui?

21 **Me ANDRÉ RYAN**

22 pour l'Honorable Jean Charest :

23 Vous parlez de... -- pardon -- vous parlez de
24 rencontre avec le premier ministre, évidemment?

25

1 **Me ÉRIC DOWNS**

2 procureur en chef associé :

3 Avec le premier ministre, oui.

4 **Me ANDRÉ RYAN**

5 pour l'Honorable Jean Charet :

6 Et monsieur Bellemare.

7 **Me ÉRIC DOWNS**

8 procureur en chef associé :

9 Et monsieur Bellemare toujours, effectivement.

10 **Me ANDRÉ RYAN**

11 pour l'Honorable Jean Charest :

12 Merci.

13 R. Les deux (2), non.

14 **Me ÉRIC DOWNS**

15 procureur en chef associé :

16 Q. Non? O.K.

17 R. Je n'ai pas d'autre rencontre, pas de souvenir.

18 Q. Si on revient à votre relation avec le premier
19 ministre, en fait, et de façon très générale, là,
20 quel genre de relation vous avez, vous, chef de
21 cabinet, avec le premier ministre?

22 R. Bien, c'est une relation d'étroite complicité,
23 évidemment, on ne peut pas occuper ces postes-là et
24 ne pas se parler à tous les jours ou ces choses-là,
25 alors c'est... je veux dire, c'est une étroite

1 complicité.

2 Q. Le premier ministre se confie à vous?

3 R. Oui.

4 Q. Et est-ce qu'il est arrivé, à quelque moment que ce
5 soit, que le premier ministre se soit confié à vous
6 concernant ces rencontres avec le ministre
7 Bellemare, au sens large de rencontres avec le
8 ministre Bellemare?

9 R. Probablement à une seule reprise, pour un événement
10 bien spécifique à monsieur Bellemare, mais à part
11 ça...

12 Q. Est-ce que c'est un événement qui est en lien avec
13 le travaux de la Commission?

14 R. Non, pas du tout.

15 Q. O.K. Et plus spécifiquement, est-ce qu'à un
16 quelconque moment le premier ministre s'est confié
17 à vous concernant, là, le processus de nomination
18 des juges et des allégations qu'aurait faites
19 maître Marc Bellemare concernant l'influence qu'il
20 aurait subie?

21 R. Non, absolument pas. D'ailleurs, si ça avait été le
22 cas, là, je suis certain que monsieur Charest m'en
23 aurait informé parce que c'est...

24 Q. Pourquoi vous dites ça?

25 R. Parce que c'est dans la nature des choses que le

1 premier ministre m'aurait informé d'une chose
2 semblable, alors c'est... ce n'est pas normal que
3 ça arrive, alors immédiatement on aurait été... on
4 aurait dû prendre des mesures.

5 Alors, non, ce n'est pas arrivé.

6 Q. Quand avez-vous pris connaissance pour la première
7 fois des allégations de maître Marc Bellemare
8 concernant les influences qu'il aurait subies dans
9 le processus de nomination des juges?

10 R. L'hiver dernier ou le printemps dernier, là, quand
11 il est sorti publiquement.

12 Q. Relativement, là, à la démission de maître Marc
13 Bellemare à titre de ministre, là, pouvez-vous nous
14 indiquer dans quelles circonstances vous avez été
15 informé de la démission de celui-ci, là, à titre de
16 ministre de la Justice?

17 R. De mémoire, monsieur Bellemare m'avait probablement
18 téléphoné le matin -- et je suis certain que j'ai
19 parlé aussi à son chef de cabinet -- pour avoir une
20 rencontre entre monsieur Charest et monsieur
21 Bellemare et on m'a indiqué à ce moment-là de...
22 puis là, je vous dis ça de mémoire, là, mais on m'a
23 indiqué à ce moment-là que c'était une rencontre
24 qui devait être importante, qu'il fallait
25 absolument qu'elle ait lieu dans la journée.

1 Alors, on avait organisé ça, on avait organisé
2 l'agenda pour permettre la rencontre le plus
3 rapidement possible.

4 Q. O.K. Si on parle de processus de nomination des
5 juges, là, de façon générale, là -- et je vise
6 plutôt la phase 2, là, des travaux où monsieur le
7 commissaire aura des recommandations à faire -- à
8 titre de chef de cabinet, vous est-il déjà arrivé
9 d'être approché par un candidat ou toute autre
10 personne pour promouvoir une candidature, là, pour
11 un poste de juge?

12 R. C'est probablement arrivé.

13 Q. Quand vous dites «c'est probablement arrivé»?

14 R. Bien, j'ai dû recevoir un téléphone de gens, mais
15 je veux dire moi, la seule chose que je leur
16 disais, puis honnêtement, je suis très loin de ces
17 choses-là...

18 Q. Oui.

19 R. ... je leur disais : Écoutez, il y a un processus,
20 occupez-vous du processus, puis ça mourait sur la
21 feuille. «That's it!»

22 Mais je recevais tellement de téléphones par jour
23 que...

24 Q. Vous n'avez pas de souvenir spécifique, là, d'avoir
25 été approché par un candidat ou par une personne,

1 là, quelle qu'elle soit, qui souhaite promouvoir,
2 là, la candidature d'un... d'une personne à titre
3 de...

4 R. Non, honnêtement...

5 Q. ... pour un poste de juge?

6 R. ... ça ne me vient pas à l'idée, là, d'avoir une
7 personne en mémoire, là, sincèrement.

8 Q. Et vous dites si probablement c'est arrivé, le
9 comportement que vous adoptez à ce moment-là c'est
10 lequel?

11 R. Bien, écoutez, si c'est pour une nomination pour un
12 conseil d'administration quelconque, je le mets sur
13 une feuille, là, sur ma feuille de notes, je
14 regarde ce que je vais faire. Pour un juge, je leur
15 aurais dit certainement qu'il y a un processus à
16 suivre et puis que nous autres on est très loin de
17 ça.

18 Alors, je ne suis pas reconnu tellement pour ces
19 choses-là, je vais vous dire honnêtement, là, je
20 n'étais pas impliqué directement dans ces
21 nominations-là et... voilà.

22 Q. Vous est-il arrivé d'être approché par un candidat
23 qui voulait savoir s'il avait été déclaré apte par
24 le comité ou une tierce personne qui désire savoir
25 si un candidat aurait été déclaré apte?

1 R. ...

2 Q. Avez-vous un souvenir spécifique ou...?

3 R. Non, je n'ai pas de souvenir spécifique, mais
4 honnêtement mon expérience me démontre que tout le
5 monde pense qu'ils sont sur la liste, là, ça fait
6 que je n'ai absolument aucune... puis comme je n'ai
7 pas accès à la liste puis que je ne voulais pas me
8 mêler de ça de toute façon, ça n'avait aucun
9 rapport avec moi.

10 Q. Ça va, je n'ai pas d'autres questions pour le
11 témoin, Monsieur le commissaire.

12 **Me MICHEL BASTARACHE**

13 commissaire :

14 Merci.

15 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SUZANNE CÔTÉ**

16 pour le Gouvernement du Québec :

17 Alors, bonjour monsieur Bertrand. J'ai seulement
18 quelques questions que j'aimerais préciser avec
19 vous.

20 Q. Vous avez indiqué tantôt que, quand un ministre
21 veut avoir une rencontre avec le premier ministre,
22 dans la très grande majorité des cas, il passe par
23 le chef de cabinet du premier ministre, n'est-ce
24 pas?

25 R. Oui, c'est exact.

1 Q. Et est-ce que c'est le ministre lui-même ou le chef
2 de cabinet du ministre qui vous contacte?

3 R. Les deux (2) cas sont possibles.

4 Q. Et est-ce que dans le cas où un ministre veut avoir
5 une réunion avec le premier ministre et qu'il fait
6 ce contact, est-ce qu'il doit indiquer le ou les
7 sujets dont il veut s'entretenir avec le premier
8 ministre?

9 R. Toujours.

10 Q. Est-ce que, à votre souvenir, soit monsieur
11 Bellemare ou son chef de cabinet, Michel Gagnon,
12 vous ont contacté pour organiser une rencontre avec
13 le premier ministre au sujet d'influences ou de
14 pressions dans le processus de nomination des
15 juges?

16 R. Pas du tout.

17 Q. Vous n'avez aucun souvenir de ça?

18 R. Non, pas du tout.

19 Q. Et dois-je comprendre...

20 R. Mais il y a eu d'autres rencontres qui ont été
21 demandées, mais c'était spécifiquement sur les
22 projets de lois qui étaient en cours ou les
23 priorités du gouvernement.

24 Q. Et lorsque ces rencontres vous étaient demandées,
25 soit par monsieur Bellemare ou son chef de cabinet,

1 les sujets étaient toujours annoncés?

2 R. Oui.

3 Q. Mais aujourd'hui vous n'avez aucun souvenir qu'ils
4 vous aient demandé, l'un ou l'autre, soit monsieur
5 Bellemare, soit monsieur Gagnon, d'organiser une
6 rencontre avec le premier ministre pour parler de
7 pressions relatives à la nomination des juges?

8 R. Non, absolument pas.

9 Q. O.K. Vous avez également indiqué en ce qui a trait
10 à la nomination de monsieur le juge en chef Guy
11 Gagnon que, à un moment donné, on vous a demandé si
12 vous connaissiez monsieur le juge Guy Gagnon. Qui
13 vous a demandé ça?

14 R. C'était... de mémoire, j'étais dans le bureau du
15 premier ministre, mais il y avait peut-être une
16 personne ou deux qui étaient présentes et je pense
17 que c'est normal que, pour le juge en chef, qu'il
18 y ait certaines consultations, alors je pense
19 que...

20 Q. Mais on vous a demandé, donc, si vous le
21 connaissiez?

22 R. Si je le connaissais.

23 Q. Et dois-je comprendre de votre témoignage que vous
24 ne le connaissiez pas?

25 R. Non.

1 Q. Est-ce qu'on vous a demandé si vous connaissiez
2 d'autres candidats potentiels pour le poste de juge
3 en chef de la Cour du Québec?

4 R. Non, ce n'est pas arrivé parce que, de toute façon,
5 ce n'est pas un milieu que je connais très bien.
6 Alors...

7 Q. Puisque vous n'êtes pas avocat?

8 R. Puisque je ne suis pas avocat.

9 Q. Alors, je vous remercie, ce sont mes questions.

10 R. Merci.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Monsieur Ryan?

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Monsieur Bertrand étant mon client, je vais garder
17 le droit de parole en dernier.

18 **Me MICHEL BASTARACHE**

19 commissaire :

20 En dernier, merci.

21 **Me ANDRÉ DUGAS**

22 pour le Parti libéral du Québec :

23 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.

24 **Me MICHEL JOLIN**

25 pour la Conférence des juges :

1 Pas de questions.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Monsieur Bourque.

5 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE BOURQUE**

6 pour le Barreau du Québec :

7 Bonjour Monsieur le commissaire.

8 Q. Bonjour.

9 R. Bonjour.

10 Mon nom est Pierre Bourque, je représente le
11 Barreau du Québec.

12 Q. Vous ai-je bien entendu, monsieur Bertrand, dire
13 d'entrée de jeu, et corrigez-moi si mes oreilles
14 m'ont trompé, que la nomination des juges n'avait
15 pas de valeur ajoutée pour vous ou le premier
16 ministre et que ni l'un ni l'autre n'aviez un
17 intérêt particulier quant à la nomination des
18 juges?

19 R. Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que, pour moi, ça
20 n'avait pas de valeur ajoutée. Alors, je n'ai pas
21 parlé du premier ministre, mais j'ai parlé de moi
22 et, pour moi, les nominations qui ont une valeur
23 ajoutée, c'est ceux avec qui je travaille
24 directement et que je peux faire avancer les
25 projets gouvernementaux.

1 Q. O.K. Monsieur le commissaire, pour fins de
2 précision, ça ne devrait pas être trop compliqué,
3 j'aimerais réentendre la réponse du témoin au début
4 par le sténographe.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 On peut bien le faire...

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 Monsieur le commissaire...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 ... mais il vous donne la réponse, là.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Bien oui, quelle est l'utilité de cette démarche?

17 Je m'excuse, là, mais c'est... ça m'apparaît
18 relever d'un caprice parce que le témoin a précisé
19 sa réponse.

20 **Me PIERRE BOURQUE**

21 pour le Barreau du Québec :

22 D'un caprice! Nous sommes ici sur le processus de
23 nomination des juges, j'ai entendu le témoin dire
24 que ça n'avait aucune valeur ajoutée, ni pour lui,
25 ni pour le premier ministre...

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Mais moi je n'ai pas compris ça non plus, j'ai
4 compris qu'il répondait pour lui-même.

5 **Me PIERRE BOURQUE**

6 pour le Barreau du Québec :

7 Alors, si nous l'écoutons, à ce moment-là, je
8 ferai...

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Oui, mais qu'est-ce que ça va nous donner? Il nous
12 donne sa réponse, là.

13 **Me PIERRE BOURQUE**

14 pour le Barreau du Québec :

15 Oui, mais si la réponse est...

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Mais s'il s'est trompé tantôt, il corrige. Si vous
19 avez mal compris, il vous donne la réponse.
20 L'important c'est d'avoir la réponse à la question,
21 il me semble?

22 **Me PIERRE BOURQUE**

23 pour le Barreau du Québec :

24 C'est d'avoir la première réponse à la question,
25 Monsieur le commissaire, et j'ai de la difficulté,

1 avec énormément de respect, à vous suivre, je suis
2 ici pour veiller au grain quant au processus de
3 nomination des juges et vous faire les
4 recommandations appropriées, j'ai failli tomber en
5 bas de ma chaise quand j'ai cru entendre ce que le
6 témoin avait dit, c'est dans l'intérêt public,
7 c'est dans l'intérêt de cette Commission et je
8 ferai amende honorable si jamais il n'a pas dit ça.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Est-ce qu'on peut relire?

12 On peut vérifier ça plus tard, monsieur Bourque, je
13 pense que... posez-lui la question, vous allez
14 avoir la réponse.

15 **Me PIERRE BOURQUE**

16 pour le Barreau du Québec :

17 Non non, mais j'aimerais que ce soit vérifié, moi
18 je lui ai posé...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Oui, mais on vérifiera plus tard, je vous le dis,
22 parce qu'on...

23 **Me PIERRE BOURQUE**

24 pour le Barreau du Québec :

25 Oui.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

... ne veut pas interrompre les débats.

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :

Non non, ça me va très bien, mais je témoin a répondu à ma question, a dit «Non, je n'ai jamais mentionné le premier ministre», et nous allons le savoir plus tard, c'est le but de mon intervention, puis je ne vois pas pourquoi ce serait ridicule, avec égards pour maître Ryan, de poser une telle question.

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Je n'ai pas dit ridicule, j'ai dit caprice.

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :

Alors, c'est encore pire. O.K., merci.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bon. Alors, est-ce que c'est monsieur Bertrand ou monsieur Beaudry?

Me RÉNALD BEAUDRY

pour Me Marc Bellemare :

C'est moi.

1 Tout d'abord, Monsieur le commissaire, tout à
2 l'heure j'ai fait un lapsus quand j'ai parlé de
3 l'agenda de maître Bellemare en disant qu'il était
4 jusqu'en avril... trente (30) avril deux mille sept
5 (2007), c'est le trente (30) avril deux mille
6 quatre (2004).

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Ah, merci.

10 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RÉNALD BEAUDRY**

11 pour Me Marc Bellemare :

12 Alors, je voulais apporter la correction.

13 Q. Bonjour, monsieur Bertrand.

14 R. Bonjour.

15 Q. Raynald Beaudry pour maître Bellemare.

16 R. Bonjour.

17 Q. Vous n'êtes pas parent avec celui qui est assis à
18 côté de moi?

19 R. Pas du tout.

20 Q. Pas du tout. Bon.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 (...)

24 **Me RÉNALD BEAUDRY**

25 pour Me Marc Bellemare :

- 1 Q. Monsieur Bertrand, vous avez dit tout à l'heure que
2 le rôle du chef de cabinet... enfin, c'était... il
3 avait une grande complicité avec le premier
4 ministre?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. C'est exact.
- 7 Vous avez été chef de cabinet pour monsieur... pour
8 monsieur Bertrand de deux mille trois (2003) à deux
9 mille sept (2007)?
- 10 R. Octobre deux mille sept (2007).
- 11 Q. Octobre deux mille sept (2007).
- 12 R. Pas monsieur Bertrand, mais monsieur Charest.
- 13 Q. J'ai dit...?
- 14 R. Vous avez dit Bertrand.
- 15 Q. Excusez-moi, monsieur... il commence à y avoir
16 beaucoup de trop de B, de noms qui commencent par
17 B dans cette cause-là.
- 18 Alors, pour monsieur Charest, jusqu'en octobre deux
19 mille sept (2007), c'est bien ça?
- 20 R. C'est ça.
- 21 Q. La raison de votre départ en deux mille sept
22 (2007), c'est quoi?
- 23 R. Bien, je pense que la... honnêtement, la vie utile
24 d'un chef de cabinet, ce qui court en tout cas, la
25 rumeur, c'est à peu près dix-huit (18) mois, j'ai

1 été là presque quatre (4) ans passés, alors je
2 pense que c'est... j'avais donné.

3 Q. Bien. Le rôle d'un chef de cabinet par rapport aux
4 autres... c'est-à-dire aux ministres qui composent
5 le gouvernement, c'est quoi?

6 R. Bien, le rôle du chef de cabinet du premier
7 ministre, c'est véritablement de s'assurer que les
8 projets qui sont prioritaires pour le gouvernement
9 puissent atteindre leur objectif : alors
10 l'échéancier soit respecté, que les projets
11 avancent, qu'ils sont dans le processus, que s'il
12 y a des... des différends, parce que la plupart des
13 dossiers, de toute façon, sont multi-sectoriels,
14 engendrent plus qu'un cabinet ministériel, alors on
15 essaie, même s'il y a un leader, là, dans le
16 dossier, il y a toujours d'autres choses. C'est de
17 s'assurer qu'il n'y a pas d'anicroches, puis que le
18 dossier puisse suivre son chemin ou, s'il y a des
19 choses qui accrochent, bien trouver des solutions
20 avec les ministres concernés pour pouvoir atteindre
21 les objectifs du gouvernement.

22 Q. Est-ce qu'on peut dire également que vous êtes la
23 personne tampon entre les ministères et le premier
24 ministre?

25 R. Oui. Vous pouvez dire ça.

- 1 Q. Donc, règle générale, si un ministre a affaire au
2 premier ministre, en principe le chef de cabinet de
3 ce ministre-là va s'adresser à vous et, vous, vous
4 allez transmettre au besoin, en fonction de
5 l'importance de la discussion ou du sujet, vous
6 allez transmettre ça...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. ... au premier ministre?
- 9 R. C'est ça. Ou ce n'est pas nécessairement le chef
10 de cabinet, ça peut être le ministre directement
11 qui...
- 12 Q. Ça peut être le ministre directement...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... mais on s'adresse principalement à vous quand
15 on veut transmettre un message, rencontrer ou
16 parler au premier ministre?
- 17 R. Exact.
- 18 Q. Vous êtes vraiment le tampon entre la machine et le
19 boss, finalement?
- 20 R. Bien, «la machine», les... entre les individus qui
21 composent...
- 22 Q. Entre les individus...
- 23 R. ... le gouvernement au complet.
- 24 Q. ... et le... entre le papa et la famille? Hein,
25 c'est exact?

- 1 R. Bien...
- 2 Q. Vous êtes le tampon?
- 3 R. Oui oui.
- 4 Q. Bien. Expliquez-moi comment ça se fait que les...
5 on vous a parlé tout à l'heure, là, de la «short
6 list», qui est le rapport du comité de sélection
7 des juges, hein, pour vous mettre dans le... dans
8 le bain, expliquez-moi comment ça se fait que cette
9 «short list»-là et les c.v. qui vont avec les noms
10 des candidats passent par madame Landry au lieu de
11 passer par vous pour se rendre au premier ministre?
- 12 R. Bien, madame Landry était responsable des
13 nominations au sein du cabinet, alors ce n'est
14 pas...
- 15 Q. Je comprends qu'elle n'est pas responsable des
16 nominations des juges?
- 17 R. Non non, elle est responsable des nominations au
18 sein du cabinet.
- 19 Q. Oui.
- 20 R. Alors, voilà. Je veux dire il y a un processus,
21 tout ne peut pas passer par le bureau du chef de
22 cabinet, alors moi je me concentre sur les grands
23 dossiers et... voilà.
- 24 Q. Évidemment, une nomination de juge, ce n'est pas un
25 grand dossier?

- 1 R. Les nominations de juges suivent un processus qui
2 leur est propre.
- 3 Q. Et qui passe par madame Landry au lieu de passer
4 par vous?
- 5 R. Bien, elle est responsable de l'ensemble des
6 nominations qui vont être acheminées au Conseil des
7 ministres.
- 8 Q. Vous, votre bureau par rapport à celui de monsieur
9 Charest est situé à quel endroit?
- 10 R. Dans l'aile opposée.
- 11 Q. Dans l'aile opposée?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Donc, près du bureau de madame Landry?
- 14 R. Pas très loin.
- 15 Q. Pas très loin.
- 16 Ça prend combien de temps de votre bureau au bureau
17 de monsieur Charest, si on prend une marche pour
18 aller là?
- 19 R. Ah, deux (2) minutes.
- 20 Q. Deux (2) minutes, gros...
- 21 R. Bien, ce n'est pas très loin.
- 22 Q. Ce n'est pas très loin?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Non, c'est parce que la semaine dernière, on a
25 parlé d'un terrain de football, là, ça nous paraît

- 1 énorme, là, mais si vous voulez...
- 2 R. Bien...
- 3 Q. ... aller parler au premier ministre, ça prend une
- 4 minute? Deux (2) minutes? Trente (30) secondes?
- 5 C'est...
- 6 R. Bien non. Bien non...
- 7 Q. C'est à côté?
- 8 R. ... ça prend plus que trente (30) secondes, là,
- 9 mais mettons trois (3) à quatre (4) minutes, gros
- 10 max.
- 11 Q. C'est à côté?
- 12 R. Je veux dire ce n'est pas... bien non, bien c'est
- 13 la distance du bâtiment, là.
- 14 Q. O.K. Il ne faut pas apporter son lunch quand on va
- 15 voir le premier ministre, ce n'est pas si loin que
- 16 ça?
- 17 R. Ce n'est pas nécessaire.
- 18 Q. Ce n'est pas nécessaire.
- 19 Vous avez dit également dans votre témoignage tout
- 20 à l'heure que vous rentrez dans le bureau du
- 21 premier ministre à un certain moment donné et qu'il
- 22 y a une discussion concernant monsieur le juge Guy
- 23 Gagnon, c'est exact?
- 24 R. Oui oui, je l'ai dit.
- 25 Q. Et vous dites qu'il y a des personnes qui sont là,

1 vous avez dit le premier ministre et possiblement
2 deux (2) autres personnes. Qui sont les deux (2)
3 autres personnes qui sont là?

4 R. Je n'ai pas souvenir de qui étaient les personnes
5 exactement.

6 Q. Est-ce que madame Landry était présente?

7 R. Je n'ai pas souvenir, honnêtement.

8 Q. Maître Bellemare non plus, vous n'avez pas de
9 souvenir?

10 R. Je n'ai pas de souvenir. Mais je suis rentré, puis
11 je sais qu'il y avait une réunion qui était en
12 cours, là, puis j'avais besoin d'une information.

13 Q. Et vous n'avez aucune idée de qui était là, vous
14 voyez deux (2) personnes, mais vous ne savez pas
15 qui?

16 R. Bien, je... c'est ça. Je n'ai pas de mémoire pour
17 ça, là...

18 Q. O.K.

19 R. ... au moment où on se parle.

20 Q. Vous avez dit également tout à l'heure dans votre
21 témoignage avoir... que vous assistiez au Conseil
22 des ministres, c'est exact?

23 R. C'est exact.

24 Q. Line Gosselin-Després qui a été nommée le vingt-
25 quatre (24) mars deux mille quatre (2004), est-ce

1 que ça vous dit quelque chose comme nom? Est-ce
2 que c'est un nom que vous avez entendu comme
3 nomination à l'époque?

4 R. Oui oui.

5 Q. Oui. Si je vous disais que sa nomination devait
6 être le dix-sept (17) mars deux mille quatre (2004)
7 et ça a été reporté d'une semaine à la demande du
8 premier ministre, vous souvenez-vous de ça?

9 R. Non, pas du tout.

10 Q. Vous ne vous en souvenez pas du tout?

11 R. Non.

12 Q. Est-ce que c'est possible que ça a été reporté
13 d'une semaine? Est-ce que c'est quelque chose qui
14 arrivait, ça, qu'il y ait des nominations de...

15 R. C'est... probablement que ça a dû arriver, là...
16 mais je n'ai pas souvenir spécifiquement de ça, là.

17 Q. Bien.

18 Vous avez parlé tout à l'heure, et mon confrère,
19 là, nous a déposé un document qui est un compte
20 rendu de consultation de notes personnelles de
21 monsieur Stéphane Bertrand, vos notes personnelles
22 sont où?

23 R. Elles sont où?

24 Q. Oui?

25 R. Je... avec mon avocat, j'imagine. Là, je ne les ai

1 plus.

2 Q. Vous aviez des notes personnelles que vous avez
3 prises en deux mille trois (2003), deux mille
4 quatre (2004)?

5 R. Oui, oui, j'avais des cahiers de notes qui me
6 permettaient de faire le suivi de certains dossiers
7 ou des actions que je devais prendre après les
8 réunions.

9 Q. Oui. Et on vous a montré un document tout à
10 l'heure, qui est devant vous, là, le document 63-
11 P...

12 R. Hum hum.

13 Q. ... à l'onglet 9, à la page 36, est-ce que c'est un
14 document que vous avez préparé ou qui a été préparé
15 à partir de vos notes?

16 R. Ici?

17 Q. Oui?

18 R. Non, non.

19 Q. C'est... d'après vous, c'est fabriqué à partir de
20 quoi ce document-là?

21 R. D'un agenda. Vous parlez bien du numéro 9...

22 Q. Oui.

23 R. ... page 36?

24 Q. Page 36, oui.

25 R. C'est un agenda, là.

- 1 Q. Mais ce n'est pas le vôtre?
- 2 R. Ça ne doit pas être le mien parce que dès le départ
- 3 je n'étais pas présent.
- 4 Q. O.K.
- 5 R. Je n'étais pas engagé à ce moment-là.
- 6 Q. On parle du treize (13) juin deux mille trois
- 7 (2003), vous n'étiez pas engagé à ce moment-là?
- 8 R. Non, je suis arrivé au mois d'août...
- 9 Q. O.K.
- 10 R. ... deux mille trois (2003).
- 11 Q. Bien. Oui.
- 12 Vous avez dit également dans votre témoignage qu'il
- 13 était... il était impossible de rajouter à la
- 14 dernière minute quelque chose à l'agenda du premier
- 15 ministre?
- 16 R. C'est difficile.
- 17 Q. Pour la rencontre du vingt-sept (27) avril deux
- 18 mille quatre (2004), la journée où maître Bellemare
- 19 a démissionné...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... je comprends que ce n'est pas à l'agenda du
- 22 premier ministre?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Et, effectivement, il y a eu une rencontre cette
- 25 journée-là?

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Oui?

4 **Me ANDRÉ RYAN**

5 pour l'Honorable Jean Charest :

6 Je m'excuse, monsieur Beaudry... maître Beaudry,
7 l'information est erronée dans la question, les
8 agendas du premier ministre ont été déposés...

9 **Me RÉNALD BEAUDRY**

10 pour Me Marc Bellemare :

11 Hum hum.

12 **Me ANDRÉ RYAN**

13 pour l'Honorable Jean Charest :

14 ... et il y a bel et bien, à trois heures trente
15 (3 h 30) dans l'agenda, une rencontre avec maître
16 Bellemare. Il faudrait faire attention quand on
17 réfère aux documents.

18 **Me RÉNALD BEAUDRY**

19 pour Me Marc Bellemare :

20 Bien.

21 Q. Vous avez également mentionné que le deux (2)
22 septembre deux mille trois (2003), il n'y avait
23 aucune inscription dans l'agenda du premier
24 ministre?

25

1 **Me ANDRÉ RYAN**

2 pour l'Honorable Jean Charest :

3 Encore une fois, maître Beaudry, je vais devoir
4 vous corriger. La réponse qui a été donnée n'est
5 pas à cet effet-là, la réponse qui a été donnée par
6 le témoin portait sur les notes... en fait, c'est
7 la réponse qui a été fournie par maître Battista,
8 dont l'équipe a fait le survol et la revue des
9 cahiers de notes de monsieur Bertrand...

10 **Me RÉNALD BEAUDRY**

11 pour Me Marc Bellemare :

12 Je vais modifier ma question, vous avez raison,
13 parce que je relis le document que mon confrère
14 nous a donné :

15 **«Aucune inscription n'a été relevée**
16 **concernant les rencontres entre le**
17 **ministre de la Justice, Marc**
18 **Bellemare, et le premier ministre**
19 **pour les dates du dix-huit (18)**
20 **août, deux (2) septembre, huit (8)**
21 **janvier, dix-huit (18) mars et**
22 **vingt-sept (27) avril.»**

23 Ça, c'est à partir des notes de maître... de
24 monsieur Bertrand. Alors, ça, ça me va comme
25 document.

- 1 Q. Alors, vous, selon vos notes, il n'y avait pas de
2 rencontre le vingt-sept (27) avril deux mille
3 quatre (2004) dans vos notes entre maître Bertrand
4 et... entre maître Bellemare et le premier
5 ministre? C'est ce que je comprends du document
6 que mon confrère Battista nous a donné.
- 7 R. Vous avez raison.
- 8 Q. Mais il y a quand même eu une rencontre cette
9 journée-là?
- 10 R. Il y a eu une rencontre.
- 11 Q. O.K. Est-ce qu'il est possible que le vingt-trois
12 (23) août deux mille trois (2003) maître Bellemare
13 ait téléphoné à monsieur Charest pour avoir un
14 rendez-vous le deux (2) septembre, qu'effectivement
15 il y a eu un rendez-vous le deux (2) septembre,
16 mais que ça ne soit pas dans vos notes?
- 17 R. Bien, c'est possible, mais, je veux dire, tout
18 démontre, au moment où on se parle, qu'il n'y en a
19 pas eu de rencontre, en tout cas je n'ai pas ça.
- 20 Q. Mais c'est possible?
- 21 R. Bien, c'est peut-être possible.
- 22 Q. O.K. Également pour le dix-huit (18) août et le
23 huit (8) janvier, c'est exact?
- 24 R. C'est exact.
- 25 Q. Vous, vous n'avez pas de notes là-dessus, mais il

- 1 peut y en avoir eu des rencontres?
- 2 R. ...
- 3 Q. Vous faites signe que oui de la tête, oui?
- 4 R. Oui, il pourrait y avoir eu, mais il faut bien...
- 5 Q. Non, pour que ce soit enregistré.
- 6 R. ... il faut... Oui, oui. Non, non, il pourrait y
- 7 avoir eu des rencontres. Mais il faut bien
- 8 comprendre que dans mes cahiers de notes, moi je
- 9 note les étapes qui sont suivantes qu'il faut que
- 10 je réalise pour... ou les mandats que je reçois...
- 11 Q. Hum hum.
- 12 R. ... tu sais. Alors, s'il n'y avait pas de
- 13 rencontre ou s'il y avait une rencontre puis il n'y
- 14 avait rien qui me demandait un suivi immédiat, je
- 15 ne l'avais pas.
- 16 Q. Vous avez mentionné tout à l'heure que maître
- 17 Bellemare avait eu certaines difficultés concernant
- 18 des comités. Si je vous disais qu'il a été
- 19 président du Comité ministériel sur le
- 20 développement social et que tous ses projets ont
- 21 été adoptés unanimement, est-ce que c'est exact?
- 22 R. Au comité social?
- 23 Q. Oui?
- 24 R. C'est... il y a sûrement des projets qui ont été
- 25 acceptés.

- 1 Q. Et pour le Comité de législation pour examiner les
2 projets de loi, la légalité des projets de loi, si
3 je vous disais qu'il n'y a eu aucune dissidence au
4 niveau des travaux de ce comité-là, pendant qu'il
5 était là, bien sûr?
- 6 R. Moi, je me concentre sur les dossiers qui
7 fonctionnent moins bien...
- 8 Q. O.K.
- 9 R. ... dans le gouvernement, pas sur les dossiers qui
10 fonctionnent bien. C'est... ceux qui viennent à
11 mon bureau, c'est toujours ceux qui ont des
12 problèmes, ce n'est pas...
- 13 Q. O.K.
- 14 R. ... c'est jamais ceux qui...
- 15 Q. Alors, il y avait des choses qui fonctionnaient
16 bien avec maître Bellemare, ça...
- 17 R. Peut-être.
- 18 Q. ... vous n'en avez pas entendu parler, ce qui
19 fonctionnait bien?
- 20 R. On n'en entend pas parler dans ce temps-là.
- 21 Q. O.K. O.K. Non, c'est parce qu'on parle ici de
22 beaucoup de choses qui ne fonctionnaient pas bien,
23 mais on ne parle pas des choses qui fonctionnaient
24 bien.
- 25 R. Non, non.

- 1 Q. Vous avez également terminé en disant que -- et je
2 termine là-dessus, là -- que vous avez déjà eu un
3 ou des téléphones de personnes qui voulaient être
4 nommées juges et, évidemment, qui voulaient avoir
5 votre appui. C'est exact?
- 6 R. Je n'ai pas dit qu'ils voulaient être nommés juges,
7 j'ai dit que j'ai reçu des téléphones de gens qui
8 disaient que... ils proposaient des gens ou qui
9 pouvaient... ça pouvait arriver peut-être que
10 quelqu'un... mais écoutez, moi je prends ça, puis
11 je leur dis de suivre le processus...
- 12 Q. Oui, oui, ça, ça va.
- 13 R. ... puis je n'en ai aucune...
- 14 Q. La question que je voulais vous poser, parce que
15 c'était une prémisse, la question que je voulais
16 vous poser, c'est : Est-ce que... on se promène
17 dans la vie de tous les jours, on ne fait pas juste
18 du bureau puis... est-ce que, dans votre tête, il
19 est de commune renommée que quand on a un appui
20 politique, c'est plus facile d'être nommé juge?
21 Est-ce que...
- 22 R. Non.
- 23 Q. Je parle... je parle de croyance populaire, à tort
24 ou à raison, là?
- 25 R. Non, je ne dirais pas ça.

1 Q. Pourquoi on vous appelle?

2 R. Les gens savent... les gens savent qu'il y a un
3 processus à suivre, qu'il y a des... qu'il y a un
4 comité de sélection...

5 Q. Ça, ça va.

6 R. ... qu'ils ont des... alors, tu sais...

7 Q. Mais après ça...

8 R. ... honnêtement...

9 Q. ... avoir un appui, avoir une béquille, est-ce que
10 ce n'est pas dans la croyance populaire? Je ne vous
11 dis pas que ça fonctionne de même, je vous demande
12 si ce n'est pas dans la croyance populaire que ça
13 peut aider?

14 R. Peut-être que certains pensent ça.

15 Q. Oui. Merci, je n'ai pas d'autres questions.

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Merci.

19 Monsieur Ryan?

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 Monsieur le commissaire, si vous voulez peut-être,

1 si on peut suspendre cinq (5) minutes, je vais
2 faire une vérification pour la question de maître
3 Bourque, juste avant qu'on continue, si...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Très bien.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 ... on peut prendre une petite pause.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Très bien.

13 - - - - -

14 **10 h 22, SUSPENSION DE L'AUDITION**

15 **10 h 40, REPRISE DE L'AUDITION**

16 - - - - -

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Merci, veuillez vous asseoir.

20 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

21 procureur en chef :

22 Alors, Monsieur le commissaire, nous avons fait la
23 vérification qu'avait demandée maître Bourque.

24 Alors :

25 **«Q. Aviez-vous une implication ou**

1 un rôle quelconque dans le processus
2 de nomination des juges?»

3 La réponse du témoin :

4 «Absolument pas, le processus de
5 nomination des juges est
6 complètement indépendant, ce n'est
7 pas quelque chose qui me... qui
8 avait un intérêt pour moi de toute
9 manière dans ce cadre-là parce qu'il
10 n'y avait pas de valeur ajoutée
11 honnêtement pour un juge malgré tout
12 le respect que je vous dois, je veux
13 dire la nomination d'un juge pour le
14 chef de cabinet du premier ministre
15 ça reste que c'est... ça devient
16 secondaire.»

17 Alors, c'était la réponse.

18 Maintenant, madame Landry est installée à la place
19 des témoins, c'est maître Downs qui va procéder au
20 questionnement de madame, mais je voudrais déposer
21 avant le début la pièce... nous sommes rendus à 67?

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 67, oui.

24 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

25 procureur en chef :

1 67-P, registre journalier des visiteurs de
2 l'Édifice Honoré-Mercier.

3 - - - - -

4 **PIÈCE 67-P**

5 - - - - -

6 Alors, suite à la demande qui vous avait été
7 formulée la semaine dernière concernant les allées
8 ou les visites possibles de monsieur Fava et
9 monsieur Rondeau au bureau du premier ministre,
10 après la période qui concerne les allégations,
11 alors vous aviez indiqué que nous devions faire
12 cette vérification-là pour la période où le
13 ministre Marcoux avait occupé le poste de ministre
14 de la Justice, il est le ministre de la Justice
15 qui, dans le temps où il a occupé le... cette
16 fonction, a procédé au plus grand nombre de
17 nominations.

18 Alors, nous avons fait les vérifications du dix-
19 huit (18) février deux mille cinq (2005) au dix-
20 huit (18) avril deux mille sept (2007) pour voir
21 les noms de monsieur Fava et monsieur Rondeau, tel
22 qu'il avait été demandé, et nous avons ici une
23 pièce qui atteste que, le cinq (5) avril deux mille
24 sept (2007), monsieur Fava et monsieur Rondeau se
25 sont rendus au bureau du premier ministre voir

1 madame Laura Lizotte et nous voyons un autre nom,
2 le nom de monsieur Marcel Leblanc, qui était là
3 également.

4 Alors, nous déposons cette pièce avec un affidavit
5 qui atteste des informations qui sont contenues
6 dans le document que nous déposons et des
7 vérifications qui ont été faites. Je dois vous
8 dire que, en raison du fait que le nom de monsieur
9 Leblanc apparaît pour cette visite du cinq (5),
10 nous avons, malgré le fait que ce n'était pas
11 demandé et qu'il n'y a pas d'allégation au sujet de
12 monsieur Leblanc, nous avons quand même fait des
13 vérifications pour obtenir le nombre de visites que
14 monsieur Leblanc aurait effectuées pendant la même
15 période, nous sommes... l'information est à
16 l'impression présentement, alors dans le cours...
17 avant la fin du témoignage de madame Landry, nous
18 allons déposer cette pièce-là.

19 Alors, sans plus tarder, j'invite maître Downs,
20 merci.

21 **Me JWAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 Maître Battista, est-ce que vous le coter
24 immédiatement?

25

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Oui, 67.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 67.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 P.

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 Bonjour madame Landry.

12 **Mme CHANTAL LANDRY :**

13 Bonjour.

14 - - - - -

15 L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois
16 de septembre, a comparu :

17 **CHANTAL LANDRY;**

18 LAQUELLE, après avoir prêté serment sur les Saints
19 Évangiles, dépose et dit :

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, pourriez-vous
22 vous identifier?

23 R. Chantal Landry.

24 Q. Merci.

25

1 **INTERROGÉE PAR Me ÉRIC DOWNS**

2 procureur en chef associé :

3 Alors, bonjour madame Landry.

4 R. Bonjour.

5 Q. Pour les fins de votre témoignage, certains
6 documents vont être requis, je veux m'assurer
7 qu'ils sont bien devant vous et que les parties les
8 ont également.

9 Alors, il y a évidemment la pièce qui vient d'être
10 produite, 67-P.

11 R. Hum hum.

12 Q. Également le cahier 63-P, document au soutien du
13 témoignage de madame Chantal Landry, Stéphane
14 Bertrand et Jean Charest, on aura besoin de ce
15 cahier-là pour commencer.

16 Également la pièce 22-C qui est... je vois
17 également sur votre bureau et également 52-P, le
18 registre journalier des visiteurs Édifice Honoré-
19 Mercier. Alors...

20 **Me ANDRÉ RYAN**

21 pour l'Honorable Jean Charest :

22 52, c'est quoi?

23 **Me ÉRIC DOWNS**

24 procureur en chef associé :

25 52-P, registre journalier des visiteurs Édifice

1 Honoré-Mercier.

2 **Me ANDRÉ RYAN**

3 pour l'Honorable Jean Charest :

4 C'est bien.

5 **Me ÉRIC DOWNS**

6 procureur en chef associé :

7 Ça va?

8 Alors, madame Landry, nous avons, là, à la pièce

9 63, onglet 1, votre... vos notes biographiques.

10 Q. Avant de nous parler, là, du poste que vous
11 occupez, de votre emploi actuel au bureau du
12 premier ministre, pouvez-vous, là, nous indiquer un
13 peu votre cheminement de carrière?

14 R. Oui, certainement. Alors, d'abord, je suis
15 bachelière en sociologie à l'Université du Québec
16 à Rimouski. À la fin de l'université, je suis
17 devenue professeure de sociologie au Cégep de
18 Rimouski, de quatre-vingt-trois (83) à quatre-
19 vingt-cinq (85). Par la suite, de quatre-vingt-
20 cinq (85) à quatre-vingt-quatorze (94), attachée
21 politique du député de Rimouski à l'Assemblée
22 nationale. En quatre-vingt-quatorze (94),
23 directrice de cabinet du vice-président de
24 l'Assemblée nationale. De quatre-vingt-quinze (95)
25 à deux mille (2000), coordonnatrice au Conseil pour

1 l'unité canadienne. De deux mille (2000) à deux
2 mille trois (2003), directrice de l'animation au
3 Parti libéral du Québec. De deux mille trois
4 (2003) à février deux mille dix (2010), directrice
5 des relations avec le Parti libéral du Québec au
6 cabinet du premier ministre. Pour terminer,
7 février deux mille dix (2010) à ce jour, directrice
8 de cabinet adjointe au bureau du premier ministre.

9 Q. O.K. Juste pour préciser, là, certains éléments
10 qui n'apparaissent peut-être pas nécessairement de
11 vos notes biographiques, vous avez une longue
12 implication au Parti libéral qui a débuté, là,
13 quand, cette implication-là?

14 R. Alors, dans les faits, comme bénévole en...

15 Q. Oui.

16 R. ... dix-neuf cent soixante-seize (1976), alors ce
17 fut ma première implication au Parti libéral du
18 Québec.

19 Q. Et vous avez déjà été candidate également?

20 R. Oui. Alors, candidate en dix-neuf cent quatre-
21 vingt-dix-huit (1998) dans le comté de Rimouski.

22 Q. Et lorsque l'on parle de directrice de l'animation
23 au Parti libéral du Québec, là, de deux mille
24 (2000) à deux mille trois (2003), à quoi ça
25 consistait, là, cette...?

- 1 R. Alors, c'était la création d'événements...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... pour le Parti libéral, pour les militants.
- 4 C'était aussi tout ce qui concerne les tournées des
- 5 députés et, à l'époque, du chef de l'opposition,
- 6 alors dans chacune des régions du Québec.
- 7 Q. Cette direction-là, là, de l'animation, là, est-ce
- 8 que vous avez... ça vous a amenée à travailler à la
- 9 permanence du Parti libéral?
- 10 R. Oui. Alors, j'étais basée à la permanence du Parti
- 11 libéral à Québec.
- 12 Q. Et à Québec, donc pendant combien de temps, ça?
- 13 C'est de deux mille (2000) à deux mille trois
- 14 (2003)?
- 15 R. De deux mille (2000) à deux mille trois (2003), un
- 16 peu avant avril deux mille trois (2003) parce qu'en
- 17 mars deux mille trois (2003), moi, je suis allée à
- 18 Montréal faire campagne électorale comme
- 19 responsable de la tournée, alors c'est-à-dire les
- 20 autobus des journalistes et l'autobus du chef de
- 21 l'opposition à ce moment-là.
- 22 Q. Alors, si on résume, donc vous avez été impliquée
- 23 au Parti libéral, au départ comme militante. Avez-
- 24 vous aussi été membre, là, de comités du Parti
- 25 libéral du Québec?

- 1 R. De comités? Bien, je... de comités? Probablement,
2 là, mais à mon souvenir...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... je ne peux malheureusement pas vous le dire,
5 là.
- 6 Q. Puis au niveau de l'exécutif aussi du parti, avez-
7 vous...
- 8 R. Alors...
- 9 Q. ... été impliquée?
- 10 R. ... de l'exécutif...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... depuis deux mille trois (2003).
- 13 Q. Depuis deux mille trois (2003)?
- 14 R. Oui. À titre d'observateur.
- 15 Q. On va aborder, là, votre fonction, là, au cabinet,
16 là, du premier ministre et fonction actuelle, mais
17 on va y aller de façon chronologique.
18 D'abord, dans quelles circonstances vous avez été,
19 là, contactée, là, pour occuper un poste au bureau
20 du premier ministre?
- 21 R. Alors, de mémoire, c'est le comité de transition...
- 22 Q. Oui.
- 23 R. ... qui avait travaillé pendant que nous, on
24 faisait campagne électorale, qui, bon, m'ont mise
25 sur une liste, là, comme candidate apte, et c'est

1 Michel Crête, le chef de cabinet du moment, qui m'a
2 embauchée.

3 Q. Et donc, vous êtes entrée en fonction à partir de
4 quand plus précisément?

5 R. Le vingt-neuf (29) avril, dès que les... le premier
6 ministre a été assermenté.

7 Q. Quand vous entrez en fonction au cabinet du premier
8 ministre, c'est quoi votre titre à ce moment-là,
9 titre officiel, appelons-le comme ça?

10 R. Alors, c'est directrice des relations avec le Parti
11 libéral du Québec.

12 Q. Et toujours quand on examine vos fonctions à ce
13 moment-là, quand vous arrivez en poste, en quoi ça
14 consiste vos fonctions, là, à partir de deux mille
15 trois (2003)?

16 R. Alors, il y a trois (3) volets à mes fonctions.

17 Q. Oui.

18 R. Il y a d'abord toute l'embauche, la référence au
19 niveau des cabinets ministériels et des bureaux de
20 députés, alors on parle de personnel politique. Il
21 y a aussi la partie nomination, alors... et il y a
22 aussi la partie relations avec le Parti libéral du
23 Québec, avec les associations dans les comtés, avec
24 les présidents d'associations, et cetera.

25 Q. O.K. On va découper ça.

1 Vous dites, il y a une partie de vos fonctions qui
2 consiste à embaucher du personnel pour les
3 cabinets. Alors, c'est quoi votre rôle, là, à ce
4 niveau-là de façon plus précise, si on se situe en
5 deux mille trois (2003), là, alors que vous
6 commencez à occuper vos fonctions?

7 R. Alors, si on se remet dans le contexte de l'époque,
8 en avril...

9 Q. Oui.

10 R. ... deux mille trois (2003), donc vingt-neuf (29)
11 avril, on peut présumer le premier (1^{er}) mai,
12 alors...

13 Q. Oui.

14 R. ... on a un... on a plus de vingt-cinq (25)
15 cabinets ministériels à combler, alors c'est-à-dire
16 des postes d'attachés politiques, attachés de
17 presse, secrétaires, personnel clérical et tout, et
18 on a aussi les bureaux de comtés qui ont besoin
19 d'attachés politiques, ça, c'est du personnel
20 politique.

21 On doit faire ça dans les premiers mois pour être
22 opérationnel, là, et puis pour pouvoir donner du
23 service à la population et aussi que les ministres
24 soient bien outillés, là, en termes de personnel.

25 Q. Là, vous parlez d'embauche, là, c'est combien de

1 personnes qui doivent être...

2 R. Alors, on parle...

3 Q. ... embauchées à ce moment-là? Oui?

4 R. Excusez-moi. On parle...

5 Q. Pas de problème.

6 R. ... de... entre cinq (500) et six cents (600)
7 personnes...

8 Q. Oui.

9 R. ... qui seront soit à Montréal, Québec et dans
10 toutes les régions du Québec, là, naturellement,
11 parce qu'il y a des bureaux de comtés de députés,
12 de ministres. Alors, c'est entre cinq (500) et six
13 cents (600) personnes qu'on doit embaucher, donc
14 qu'on doit recruter ces gens-là qui désirent faire
15 de l'action politique de façon intensive pour que,
16 ensuite, je puisse les référer dans les cabinets
17 avec le chef de cabinet, avec le ministre, les
18 rencontres et voient si ça fait leur affaire ou
19 pas, là, ce personnel-là.

20 Q. Alors, ce personne-là, c'est exact de dire qu'on
21 parle de personnel politique à ce moment-là?

22 R. Tout à fait. Alors, c'est des militants...

23 Q. Oui.

24 R. ... qui nous ont aidés lors de la dernière campagne
25 électorale, soit dans un comté précis au national,

1 à la permanence à Québec ou à Montréal, mais c'est
2 des gens qui ont fait la dernière campagne
3 électorale avec nous ou les dernières campagnes
4 électorales.

5 Q. Alors, j'imagine que cette tâche-là occupe, là, une
6 grande partie du temps ou une partie importante de
7 votre temps au début en deux mille trois (2003),
8 mais qu'est-ce qui en est par la suite dans le
9 temps, là, si on regarde, là, d'année en année
10 cette embauche-là de personnel politique?

11 R. Alors, en deux mille trois (2003), ça a été un
12 moment très important parce qu'on créait les
13 cabinets...

14 Q. Oui.

15 R. ... alors c'était des nouveaux cabinets. Mais ce
16 processus-là d'embauche est continu parce que les
17 gens quittent pour toutes sortes de raisons et, à
18 chaque fin de session, je vous dirais que j'ai des
19 moments très importants en ce qui me concerne,
20 c'est toujours les fins de session, alors...

21 Q. Pourquoi?

22 R. Parce que les gens, après la fin de la session, les
23 gens décident de soit changer d'orientation, soit
24 changer de carrière ou sont tout simplement
25 épuisés, là, par le nombre d'heures, alors c'est

1 des moments très forts pour moi, là, les fins de
2 session, alors c'est-à-dire décembre et juin, on a
3 à recruter beaucoup de monde pour avoir des
4 nouveaux attachés politiques ou des nouveaux
5 attachés de presse.

6 Q. O.K. Vous avez parlé aussi d'un deuxième, là, volet
7 à votre travail, qui consiste, là, aux nominations,
8 là, coordonner les nominations.

9 Alors, si on parle de nominations au sens large, de
10 quel type de nominations s'agit-il, là? Est-ce
11 qu'il y a des catégories que vous pouvez nous
12 indiquer?

13 R. Oui. Alors, je pourrais vous donner, en fait, trois
14 (3) catégories, là, que...

15 Q. Oui.

16 R. ... que moi je classe.

17 Q. Oui.

18 R. Alors, la première c'est tous les conseils
19 d'administration.

20 Q. Oui.

21 R. Alors...

22 Q. Ça, c'est des emplois rémunérés, bénévoles?

23 R. Non, ça c'est des emplois bénévoles.

24 Q. O.K.

25 R. Alors, tous ces conseils d'administration là,

1 lorsqu'on...

2 Q. Donnez-nous donc des exemples?

3 R. Alors, il y a les chasseurs-piégeurs, il y a les...
4 -- voyons! -- il y a le Conseil des aînés, le
5 Conseil de la famille, il y en a énormément, la
6 Commission de toponymie du Québec, dans le domaine
7 de la santé les agences de santé, et cetera, là...

8 Q. O.K.

9 R. ... on en a des centaines de conseils
10 d'administration.

11 Q. Des postes bénévoles?

12 R. Oui, exactement.

13 Q. Après ça?

14 R. Alors, après ça il y a les emplois rémunérés.

15 Q. Deuxième catégorie?

16 R. C'est ça.

17 Q. Oui?

18 R. Alors, là, on parle de sous-ministres en titre,
19 sous-ministres adjoints, présidents de sociétés
20 d'État et ça, je travaille ça en collaboration avec
21 les Emplois supérieurs où il y a un sous-
22 ministre... un secrétaire général associé.

23 Q. Qui est qui, là, à ce moment-là, cette personne-là,
24 là, de facto, depuis...

25 R. En...

- 1 Q. ... deux mille trois (2003)...
- 2 R. En deux mille...
- 3 Q. ... avec qui vous avez eu à traiter?
- 4 R. Oui. En deux mille trois (2003), lorsqu'on est
5 arrivé, c'était monsieur Gilles R. Tremblay...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... qui faisait ce travail-là avec le gouvernement
8 précédent.
- 9 Q. Oui.
- 10 R. Ensuite, il y a eu Gérard Bibeau.
- 11 Q. Oui?
- 12 R. Par la suite Marc Lacroix, ensuite André Brochu et,
13 tout récemment, Madeleine Paulin.
- 14 Q. Bon. Alors, deuxième catégorie en lien avec les
15 Emplois supérieurs. Troisième catégorie, c'est
16 quoi?
- 17 R. Alors, il y a les nominations des juges et des
18 tribunaux administratif.
- 19 Q. O.K. Si on examine, là, maintenant, là, de façon
20 plus particulière et au sens large les nominations
21 et vos fonctions quant aux nominations, est-ce
22 qu'il vous arrive, là, de consulter des gens afin
23 d'obtenir des candidatures ou une opinion sur des
24 candidatures pour des nominations, là je vais
25 enlever : autres que celles de juges ou de membres

1 du Tribunal administratif du Québec?

2 R. Oui. Alors, bien je vous rappellerai qu'en deux
3 mille trois (2003) on avait quand même beaucoup,
4 là, de conseils d'administration à constituer,
5 alors j'ai demandé à beaucoup de personnes de
6 m'aider à recruter des gens qui étaient intéressés
7 à ces postes bénévoles là au sein de ces conseils
8 d'administration là.

9 Alors, c'est vrai au niveau des comités qui sont
10 issus du Parti libéral du Québec, que ce soit les
11 com... la Commission des communautés culturelles,
12 la Commission des... juridique, que ce soit la
13 Commission jeunesse du Parti libéral du Québec,
14 mais aussi à d'autres organismes et aux Emplois
15 supérieurs aussi qui, eux, recevaient beaucoup de
16 c.v., là, pour essayer de se créer une banque de
17 noms intéressante pour qu'on puisse ensuite les
18 suggérer aux ministres.

19 Q. Alors, quand vous consultez comme ça, pour des
20 nominations, puis on exclut toujours juges ou
21 membres du Tribunal administratif du Québec, il y
22 a des groupes sociaux, j'imagine, des groupes
23 d'intérêt?

24 R. Oui...

25 Q. Des regroupements de professionnels, est-ce que ça

1 vous arrive ou...?

2 R. Oui, effectivement. Alors, parce qu'il y a des
3 conseils d'administration, on sait que ça prend des
4 comptables ou des administrateurs pour les comités
5 de vérification, ça prend des gens au niveau des
6 ressources humaines, et cetera, on sait que tous...
7 c'est des critères bien précis, là, pour combler
8 les postes au niveau des conseils d'administration,
9 alors on va consulter et on va demander l'aide des
10 associations...

11 Q. O.K.

12 R. ... de toutes sortes.

13 Q. Qu'en est-il des sollicitateurs de fonds du Parti
14 libéral ou des employés permanents du Parti
15 libéral, pour ce type de nomination-là, est-ce que
16 vous consultez?

17 R. Oui, j'ai... j'ai d'abord demandé à ces gens-là
18 s'il y avait des candidatures intéressantes pour
19 ces postes-là, alors... et d'en recruter parce
20 qu'il faut se rappeler que le premier ministre
21 mettait beaucoup l'accent sur les femmes dans les
22 conseils d'administration, les communautés
23 culturelles, les anglophones.

24 Alors, on faisait vraiment du démarchage pour aller
25 chercher le maximum de candidatures intéressantes

1 pour siéger auprès... aux conseils
2 d'administration. Et je dois vous dire que ce n'est
3 pas des... ce n'est pas facile, là, ça semble... ça
4 semble simple, là, mais combler tous ces postes-là,
5 alors on a besoin d'aide lorsqu'on commence en deux
6 mille trois (2003) et j'ai demandé, oui,
7 effectivement, l'aide de tout ce monde-là, incluant
8 les gens du parti et incluant des bénévoles qui
9 aident au niveau du financement.

10 Q. Alors, vous vous adressez, là, à des gens pour
11 obtenir des références ou... ça, c'est une chose,
12 puis à l'inverse, est-ce qu'il y a des gens qui
13 entrent en communication avec vous pour vous
14 proposer des candidatures, là, toujours autres que
15 pour les postes de juges ou de membres du Tribunal
16 administratif?

17 R. Oui, et ça n'arrête pas. Alors, je vais vous dire,
18 j'en ai encore reçu...

19 Q. Pourquoi ça n'arrête pas?

20 R. Parce que les gens veulent s'impliquer, veulent
21 contribuer dans un conseil d'administration précis,
22 alors les gens m'envoient des offres pour siéger
23 sur des conseils d'administration, mais ils les
24 envoient aussi aux ministres, aux députés, au
25 secrétaire général associé aussi, là, tout le monde

1 reçoit des offres pour des conseils
2 d'administration.

3 Q. On dit, là, que... monsieur Leblanc a témoigné que
4 vous étiez comme un point de chute; êtes-vous
5 d'accord avec cette expression-là pour recevoir
6 cette information-là?

7 R. Bien, le point de chute, je veux dire, avec la
8 définition...

9 Q. Oui.

10 R. ... pas vraiment, là, mais ce qu'on... ce que moi
11 je voulais, c'est que pour ne pas que ça aille à
12 droite puis à gauche en termes...

13 Q. Oui.

14 R. ... de c.v., là, alors je préférerais vraiment que ça
15 arrive directement à moi pour qu'ensuite je puisse
16 les transférer aux ministres sur des postes précis.

17 Q. Ça fait que vous êtes un genre d'agent de liaison,
18 si je peux... vous recevez de l'information, vous
19 en donnez également?

20 R. J'en donne à?

21 Q. Bien, vous en donnez également de l'information
22 pour permettre qu'il y ait un...

23 R. Oui, bien j'en...

24 Q. ... un lien qui se fasse?

25 R. Oui, j'en donne aux chefs de cabinet parce que moi

1 je suis en lien, là, avec tous les chefs de
2 cabinet...

3 Q. Oui.

4 R. ... alors... parce que c'est le ministre qui fait
5 des nominations approuvées par le Conseil des
6 ministres, le ministre suggère des nominations au
7 Conseil des ministres, alors moi, je suis en lien
8 avec les chefs de cabinet pour leur référer un
9 certain nombre de c.v.

10 Q. Vous avez parlé, puis c'est le troisième volet de
11 vos fonctions, là, que vous aviez comme tâche
12 d'assurer un lien entre le bureau du premier
13 ministre et le Parti libéral du Québec, là?

14 R. Oui.

15 Q. Alors, c'est quoi, là, votre rôle de façon plus
16 précise à ce niveau-là, là, pour qu'on puisse le
17 comprendre?

18 R. Bien, ce qui est bien important pour un
19 gouvernement...

20 Q. Oui?

21 R. ... c'est ne jamais oublier qu'il est d'abord et
22 avant tout... c'est un parti politique, là, alors
23 il est élu pour gouverner correctement l'État, mais
24 on est aussi un parti, un parti politique.

25 Alors, moi, le lien avec le parti, on s'assure

- 1 qu'on est... on a toute l'information sur les
2 conseils généraux, les congrès des membres, les
3 activités, les colloques, qu'on puisse transmettre
4 ça à notre personnel politique de Cabinet.
5 Alors, on parle aussi de partielle, de générale,
6 alors tous ces gens-là, lorsqu'il y a une
7 partielle, viennent nous aider les fins de semaine,
8 le soir, alors on doit être au fait de tout ce qui
9 se passe au Parti libéral pour qu'on puisse
10 transmettre cette information-là à nos... à notre
11 personnel politique.
- 12 Q. Alors, vos interlocuteurs au Parti libéral du
13 Québec sont qui, là, sans me nommer des individus,
14 là, vous êtes en liaison avec qui?
- 15 R. Alors, principalement...
- 16 Q. Oui?
- 17 R. ... c'est l'organisateur en chef ou le directeur du
18 parti...
- 19 Q. Oui?
- 20 R. ... mais je parle à tout ce monde-là parce que
21 c'est des amis.
- 22 Q. O.K.
- 23 R. C'est des gens avec qui j'ai travaillé, là,
24 plusieurs années.
- 25 Q. Participez-vous aux activités de financement du

1 Parti libéral du Québec?

2 R. Pas beaucoup. Alors, les gens qui me connaissent
3 savent que je me couche tôt et je ne sors pas, ça
4 fait que très peu, mais j'ai participé quelquefois.

5 Q. Puis aux activités politiques comme telles,
6 participez-vous?

7 R. Oui, à toutes les activités politiques.

8 Q. Aux élections?

9 R. Oui.

10 Q. Aux réunions de l'exécutif du parti?

11 R. Oui, à titre d'observateur, à l'occasion, il
12 m'arrive souvent -- parce que c'est à Montréal --
13 alors de ne pas pouvoir être présente, mais le plus
14 souvent possible je suis là.

15 Q. O.K. Vous avez changé de titre en deux mille dix
16 (2010), c'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. C'est quoi votre nouveau titre?

19 R. Alors, je suis directrice de cabinet adjointe au
20 bureau du premier ministre.

21 Q. Et en termes de fonctions, par rapport à vos
22 fonctions antérieures?

23 R. Alors, j'ai des gens sous ma responsabilité.

24 Q. Oui?

25 R. Alors, des... le directeur à la députation, la

1 directrice de l'administration, la directrice de
2 l'agenda, la directrice des opérations, tout ce qui
3 concerne événements, tournées, et cetera, là, c'est
4 sous mon chapeau.

5 Q. Je vais attirer votre attention dans le cahier 63,
6 onglet 4, page 6, on a deux (2) organigrammes, le
7 premier à la page 6, un second, là, à la page 7.
8 Donc, celui de la page 6, on vous voit en dessous
9 du directeur du cabinet, Marc Croteau, «Direction
10 relations PLQ, C. Landry»?

11 R. Hum hum, oui.

12 Q. Vous aviez une adjointe à ce moment-là?

13 R. Hum hum.

14 Q. L'organigramme de la page suivante, «Effectifs en
15 date du neuf (9) mars deux mille dix (2010)», c'est
16 écrit en bas à gauche, évidemment, «Premier
17 ministre, Jean Charest; directeur du cabinet, Marc
18 Croteau; gestion, Chantal Landry, directrice de
19 cabinet adjointe»?

20 R. Oui.

21 Q. O.K. Au niveau des nominations et votre rôle que
22 vous occupiez quand vous êtes entrée en poste,
23 directrice des relations PLQ, et le rôle que vous
24 occupez maintenant qui est directrice de cabinet
25 adjointe, est-ce qu'il y a eu un changement

1 quelconque dans vos fonctions...

2 R. Au niveau des nominations?

3 Q. ... quant aux nominations, exactement?

4 R. Non.

5 Q. Alors, le rôle demeure le même depuis votre entrée

6 en fonction, là, jusqu'à ce jour?

7 R. Oui, sauf avec un peu plus de travail depuis

8 février deux mille dix (2010).

9 Q. O.K. C'est quoi les ajouts qui font que vous

10 avez... vous faites plus de responsabilités encore?

11 R. Bien, la députation...

12 Q. Oui?

13 R. ... l'agenda, les événements, les tournées, et

14 cetera. Je pouvais mettre mon grain de sel dans

15 ces dossiers-là, mais je n'avais pas ces gens-là

16 sous ma responsabilité.

17 Q. O.K.

18 R. Alors, le nouveau chef de cabinet a décidé de

19 diviser les responsabilités en deux (2).

20 Q. Alors, on a ici, là, effectivement, le communiqué,

21 page 8 :

22 **«Marc Croteau annonce la nomination**

23 **de deux (2) directrices de cabinet**

24 **Québec, neuf (9) mars deux mille dix**

25 **(2010)...»**

1 Alors :

2 «... annonce la nomination de
3 Chantal Landry et d'Isabelle Jean
4 Bégin à titre de directrices de
5 cabinet adjointes.»

6 Le paragraphe suivant :

7 «Chantal Landry a occupé diverses
8 fonctions au sein du cabinet du
9 premier ministre depuis deux mille
10 trois (2003), elle aura désormais la
11 responsabilité de mener la direction
12 de l'ensemble des opérations.»

13 Si on regarde, là, toujours les organigrammes,
14 c'est... dans l'accomplissement de vos tâches,
15 quelles sont les autres personnes au bureau du
16 premier ministre avec lesquelles vous avez à
17 travailler? Est-ce que c'est l'ensemble des
18 personnes qui sont mentionnées là ou...

19 R. Bien, pas dans le dossier des nominations, mais...

20 Q. Je comprends.

21 R. ... mais vous savez qu'au Cabinet du premier
22 ministre on est une équipe, alors si on a... on va
23 se réunir dans... on va avoir des réunions où tout
24 le monde est là, présent, et cetera, là. Alors,
25 j'interagis avec tout le monde, mais pas dans mes

1 dossiers.

2 Q. O.K. Est-ce qu'il y a des personnes avec lesquelles
3 vous travaillez de façon plus étroite au Cabinet?

4 R. Dans le cadre de mes dossiers?

5 Q. Oui?

6 R. Non.

7 Q. Alors, dans les autres personnes qui ne sont pas
8 dans les organigrammes ici, et là je vais essayer
9 de cibler, là, vraiment au niveau des nominations,
10 c'est qui les autres personnes avec qui vous avez
11 à traiter, là, dans l'appareil gouvernemental, là?
12 Vous nous avez parlé, là, du secrétaire général
13 associé aux emplois supérieurs?

14 R. Oui.

15 Q. Est-ce qu'il y a d'autres personnes?

16 R. Bien, d'abord...

17 Q. Oui?

18 R. ... le... au niveau des emplois supérieurs à
19 l'exécutif...

20 Q. Oui?

21 R. ... ou au Conseil exécutif, il y a toute une équipe
22 là-bas qui est là pour nous seconder, là, on parle
23 d'actuaire...

24 Q. O.K.

25 R. ... d'avocats, de secrétaires générales associées,

1 là, si on parle de madame Paulin actuellement, mais
2 avant ça il y en avait d'autres.

3 Q. Oui?

4 R. Et lui... elle a des adjoints aussi, là. Alors,
5 tout ce monde-là sont là pour nous supporter, pour
6 préparer les décrets, pour faire les rencontres
7 alors d'évaluation des candidats et de faire des
8 rapports, et cetera, et cetera, là.

9 Q. Et si on parle de façon, là, plus particulière, là,
10 du secrétaire général associé, responsable des
11 emplois supérieurs, à quelle fréquence vous avez à
12 le rencontrer par exemple?

13 R. Alors, moi je le rencontre à toutes les semaines.

14 Q. O.K. Puis comment ces rencontres-là, là, se
15 déroulent? Ça dure combien de temps ces
16 rencontres-là?

17 R. Bien, environ... habituellement, je vous dirais que
18 ça dure moins qu'une heure, là, où il arrive avec
19 une série de documents. Alors, nous, on travaille
20 sur une période de six (6) mois en six (6) mois,
21 alors c'est-à-dire des postes qui vont devenir
22 vacants où des gens vont prendre leur retraite dans
23 les six (6) mois, ou des gens que leur mandant
24 arrive à échéance et qu'on doit renouveler.

25 Alors, il me fait la liste de chacun de ces

1 dossiers-là où il m'explique les dossiers et puis,
2 moi, par la suite, j'entre en lien avec les chefs
3 de cabinets des ministres concernés pour leur faire
4 part de ces informations-là à l'effet qu'un sous-
5 ministre va prendre sa retraite ou un... un
6 président va quitter ou son mandat vient à
7 échéance, et cetera.

8 Q. O.K. Avec... donc, avec le secrétaire général
9 associé responsable des emplois supérieurs, vous
10 n'avez pas à parler de nominations, là, de juges ou
11 de...

12 R. Non, pas du tout.

13 Q. On va parler du premier ministre.

14 R. Oui.

15 Q. Vous avez à le rencontrer par rapport aux
16 nominations?

17 R. Oui.

18 Q. Je vais prendre ça au sens large toujours, à quelle
19 fréquence vous avez à le rencontrer au sujet des
20 nominations?

21 R. Alors, au début, c'était plus fréquent, là, je vous
22 dirais c'était une fois par semaine. Alors...

23 Q. Puis pourquoi au début vous dites que c'était plus
24 fréquent?

25 R. Bien, parce qu'on ne connaissait pas ça le

- 1 gouvernement, la machine administrative, là...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... moi, je ne connaissais rien de la haute
- 4 fonction publique non plus, là.
- 5 Q. Oui.
- 6 R. Alors, on a appris. Maintenant, c'est plus facile
- 7 et les Emplois supérieurs font beaucoup de travail,
- 8 là, pour nous faciliter la tâche, mais je le
- 9 rencontre aux deux (2) semaines sur ces dossiers-
- 10 là.
- 11 Q. Et la durée moyenne d'une rencontre avec le premier
- 12 ministre...
- 13 R. Ah, je...
- 14 Q. ... pour le sujet des nominations...
- 15 R. Je vous...
- 16 Q. ... vous êtes là combien de temps quand vous le
- 17 rencontrez?
- 18 R. Je vous dirais que c'est entre quinze (15) et
- 19 trente (30) minutes.
- 20 Q. Hum hum. Et vous dites que cette fréquence-là a
- 21 varié, là, dans le temps, c'était plus intense au
- 22 départ, puis... ou plus fréquent, je dirais?
- 23 R. Hum hum.
- 24 Q. Maintenant moins fréquent?
- 25 R. Bien, c'est aussi selon ses disponibilités.

- 1 Q. O.K.
- 2 R. Alors, il faut que je m'immisce dans un agenda
3 chargé.
- 4 Q. Je comprends.
- 5 R. Alors, il va arriver des fois où ça peut prendre
6 trois (3) semaines avant que je le rencontre...
- 7 Q. Oui.
- 8 R. ... parce qu'il est à l'extérieur, ou c'est la
9 session intensive, et cetera, alors j'essaie de
10 m'immiscer, là, dans des espaces libres pour le
11 rencontrer.
- 12 Q. Je vais attirer votre attention à l'onglet 10,
13 toujours dans le cahier 63-P, page 37 :
- 14 **«Rencontres entre madame Chantal**
15 **Landry et le premier ministre Jean**
16 **Charest de la période d'avril deux**
17 **mille trois (2003) à avril deux**
18 **mille quatre (2004).»**
- 19 R. Hum hum.
- 20 Q. Alors, on voit, là, par exemple, deux (2) juillet,
21 quinze (15) juillet, vingt (20) août, vingt-cinq
22 (25) août. Bon, le vingt-cinq (25) août, c'est
23 inscrit : «Dîner en présence d'autres personnes du
24 cabinet», là, alors j'imagine que l'annotation
25 parle d'elle-même, ce n'est pas pour parler de

1 nominations.

2 Trois (3) septembre, dix (10) septembre, dix-sept
3 (17) septembre, vingt-quatre (24) septembre,
4 premier (1er) octobre, alors on peut continuer
5 ainsi, là, on voit pratiquement des rencontres à
6 toutes les semaines, là?

7 R. Hum hum.

8 Q. Alors, la durée de vos rencontres avec lui à ce
9 moment-là, si on se place entre avril deux mille
10 trois (2003) et avril deux mille quatre (2004),
11 c'est combien de temps que ça dure une rencontre?

12 R. Bien, c'est approximativement le même temps que je
13 vous ai mentionné tantôt...

14 Q. Oui.

15 R. ... là, entre quinze (15) et trente (30) minutes.

16 Q. O.K. Est-ce que les rencontres qui sont là, là,
17 hormis certaines qui... je vois : «Dîner PLQ», par
18 exemple, le vingt-six (26) novembre deux mille
19 trois (2003), puis il y a celle qu'on a vue aussi
20 du vingt-cinq (25) août : «Dîner en présence
21 d'autres personnes du Cabinet», il y a celle du
22 vingt-trois (23) avril deux mille quatre (2004) :
23 «Lunch en présence de Stéphane Bertrand et de
24 tiers», mais les autres... les autres présences ou
25 rencontres avec le premier ministre, est-ce que

- 1 c'est pour discuter, là, de nominations?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. O.K. Les heures où les rencontres sont fixées
- 4 peuvent varier, si je comprends bien?
- 5 R. Tout à fait.
- 6 Q. Quand il s'agit de rencontrer le premier ministre
- 7 pour ces rencontres-là, êtes-vous seule avec lui ou
- 8 il y a d'autres personnes qui sont présentes?
- 9 R. Non, toujours seule.
- 10 Q. Je vois par exemple sur cette feuille-là, page 37,
- 11 dans les notes, là : «En présence de H. D'Amours»,
- 12 je pense que c'est Hugo D'Amours, ça?
- 13 R. Hum hum. Oui.
- 14 Q. On voit ça à quelques endroits. Est-ce que
- 15 monsieur Hugo D'Amours... en fait il cumule quelle
- 16 fonction, lui, au sein du cabinet?
- 17 R. Alors, à cette époque-là il était un directeur
- 18 exécutif qui assistait à toutes les rencontres, le
- 19 premier ministre, là, lors de rencontres de gens.
- 20 Q. Oui.
- 21 R. Maintenant, il est l'attaché de presse du premier
- 22 ministre.
- 23 Q. O.K. Est-ce qu'il est toujours présent à ces
- 24 rencontres-là ou...
- 25 R. Non.

- 1 Q. Dans la période d'avril deux mille trois (2003) à
2 avril deux mille quatre (2004)?
- 3 R. Non, il n'a jamais été présent.
- 4 Q. Il n'a jamais été présenté?
- 5 R. Jamais.
- 6 Q. Même s'il y a une note à l'effet que «présence Hugo
7 D'Amours»...
- 8 R. Hum.
- 9 Q. ... vous dites qu'il n'est pas présent?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Pourquoi?
- 12 R. Il n'a jamais été présent. Alors, c'était entre le
13 premier ministre et moi. Ce que je me rappelle à
14 l'époque, c'est la responsable de l'agenda elle
15 indiquait Hugo à toutes les rencontres, alors
16 j'imagine que c'était... mais Hugo D'Amours n'a
17 jamais participé aux rencontres.
- 18 Q. O.K. Alors, on a d'ailleurs l'affidavit, là, de
19 madame Marie Parenteau, là, qui fait état de ce
20 fait-là, là, aux pages 67 et 68 qu'on retrouve à
21 l'onglet 12, là. Vous la connaissez, elle, madame
22 Parenteau?
- 23 R. Oui, tout à fait.
- 24 Q. C'est quoi sa tâche?
- 25 R. Elle est directrice de l'agenda du premier

1 ministre.

2 Q. Alors, on va parler du processus de nomination des
3 juges?

4 R. Oui.

5 Q. Alors, avant d'examiner votre rôle dans le
6 processus de nomination des juges, pourriez-vous
7 nous dire s'il y a d'autres personnes que vous et
8 le premier ministre qui sont impliquées dans le
9 processus de nomination des juges au cabinet du
10 premier ministre?

11 R. Non.

12 Q. Et ce depuis, là, on s'entend, on parle de...

13 R. Depuis deux mille trois (2003).

14 Q. ... l'ensemble de la période, là, de deux mille
15 trois (2003), au moment de votre entrée en
16 fonction, là, jusqu'à ce jour?

17 R. Oui.

18 Q. O.K. Expliquez-nous votre rôle dans le processus de
19 nomination des juges, j'y vais très largement, puis
20 on posera les sous-questions au fur et à mesure.

21 R. Parfait. Alors, depuis deux mille trois (2003),
22 pour les nominations des juges, il y a tout un
23 processus, là, de gens qui se classifient, alors...
24 pour devenir juges.

25 Lorsque c'est... lorsque la liste est prête, le

1 chef de cabinet arrive à mon bureau avec une
2 chemise, dans cette chemise il y a le numéro du
3 concours, il y a les c.v. des candidats, plus la
4 liste des gens aptes au concours. Et le chef de
5 cabinet du ministre me fait part de la
6 recommandation du ministre et moi, par la suite, je
7 présente ça au premier ministre.

8 Q. O.K. Je vais vous poser une question pour bien
9 situer votre rôle relativement, là, au processus de
10 nomination des juges versus les autres nominations
11 du gouvernement ou pour l'attribution, là,
12 d'emplois dans les cabinets politiques ou
13 autrement, là. Votre rôle varie-t-il, là, dans le
14 processus...

15 R. Non.

16 Q. ... de nomination des juges versus les autres
17 processus?

18 R. Non. Pour la nomination des juges, j'ai un rôle
19 bien secondaire, là.

20 Q. O.K.

21 R. Alors, je suis la personne qui va présenter la
22 recommandation du ministre au premier ministre avec
23 les autres curriculum vitae. Je n'ai rien à voir
24 là-dedans, là, honnêtement, c'est un dossier facile
25 pour moi, là, je ne suis pas impliquée d'aucune

1 façon.

2 Q. Pourquoi c'est plus facile ça par rapport à
3 d'autres dossiers où vous êtes impliquée, là, dans
4 le processus de d'autres nominations que celles de
5 juges?

6 R. Oui, bien parce que celle-là il n'y a pas... il n'y
7 a pas de lien avec les Emplois supérieurs, il n'y
8 a pas de conditions d'emploi, il n'y a pas de
9 préparation de décret, et cetera, là, il n'y a pas
10 tout cette partie cléricale là et de rencontres
11 avec les Emplois supérieurs, ça, ça n'existe pas.

12 Q. O.K. Et à partir du moment où vous êtes impliquée,
13 là, dans le processus de nomination des juges, là,
14 c'est quoi la première étape à laquelle vous prenez
15 part?

16 R. Alors, je sais que le premier ministre veut... ou
17 par le... au fil des semaines, là, veut que je lui
18 indique l'âge des candidats et le nombre d'années
19 de pratique. Alors, je l'écris tout simplement sur
20 le curriculum vitae et lors de ma rencontre avec
21 celui-ci, je lui... je lui transmets les c.v.

22 Q. O.K. Alors, concrètement, le chef de cabinet du
23 ministre de la Justice se présente...

24 R. Oui.

25 Q. ... il vous remet les documents que vous nous avez

- 1 indiqués...
- 2 R. Hum hum.
- 3 Q. ... il vous fait part de la recommandation?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Ça, il fait ça par écrit?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Verbalement?
- 8 R. Non, il se présente en personne à mon bureau. Il
- 9 a pu arriver à l'occasion que c'était par
- 10 téléphone, là, mais...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... de façon générale, il vient à mon bureau.
- 13 Q. O.K. Et il vous fait part de la recommandation
- 14 verbalement?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Et une fois que vous recevez, vous, là, ces
- 17 documents-là et la recommandation, c'est quoi les
- 18 étapes concrètes que vous faites avant d'aller voir
- 19 le premier ministre?
- 20 R. Alors, il n'y a pas d'autres étapes que l'étape que
- 21 je vous ai mentionnée tantôt...
- 22 Q. C'est-à-dire?
- 23 R. ... alors c'est-à-dire d'inscrire le nombre
- 24 d'années de pratique et l'âge du candidat et...
- 25 Q. Pourquoi vous faites ça?

- 1 R. Parce que le premier ministre, je sais qu'il veut,
2 de préférence, des gens qui ont un certain âge, un
3 vécu, alors... avec plusieurs années de pratique de
4 droit.
- 5 Q. Est-ce que vous analysez les documents qui vous
6 sont transmis par le chef de cabinet du ministre de
7 la Justice avec la recommandation?
- 8 R. Non, parce que je ne connais rien dans ce dossier-
9 là. Alors, je ne suis pas avocate...
- 10 Q. Oui.
- 11 R. ... je n'ai pas fait de cours de droit, ni de
12 justice, alors je ne connais rien là-dedans, je ne
13 suis pas en mesure d'évaluer quoi que ce soit, si
14 c'est criminel, pénal, et cetera, là, je ne connais
15 rien.
- 16 Q. Quand vous dites, là, que vous prenez certaines
17 annotations ou certaines notes pour le premier
18 ministre, là, de quelle façon, là, concrètement
19 vous prenez ces informations-là ou vous les notez,
20 par exemple l'âge?
- 21 R. Je l'écris directement.
- 22 Q. Directement sur?
- 23 R. Sur le c.v.
- 24 Q. O.K. Est-ce qu'il y a d'autres informations que
25 vous ajoutez afin d'en faire part au premier

- 1 ministre?
- 2 R. Oui. Alors, à l'occasion, si j'ai reçu un appel de
3 quelqu'un qui me fait part qu'il a postulé pour un
4 poste de juge, je vais l'indiquer sur un «post-it».
- 5 Q. O.K. Alors, quand vous dites, si vous avez reçu un
6 appel, de quelqu'un qui postule lui-même à ce
7 moment-là?
- 8 R. Oui, ou quelqu'un dans un bureau d'avocats qui
9 m'informe qu'il y a quelqu'un dans son bureau
10 qui... qui postule pour un poste.
- 11 Q. O.K. Alors, si vous recevez une information quant
12 à un candidat, soit lui-même qui indique qu'il a
13 postulé, ou une information d'une autre personne,
14 un tiers par rapport au candidat, cette
15 information-là vous la portez à la connaissance du
16 premier ministre?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Et vous dites que vous le faites de quelle façon?
- 19 R. Alors, je l'inscris sur un «post-it»...
- 20 Q. Oui.
- 21 R. ... et je le colle sur le c.v.
- 22 Q. Alors, de façon précise, là, qu'est-ce que vous
23 pouvez indiquer, là, sur un «post-it» comme
24 information? Vous dites... à supposer que telle
25 personne, je dirais monsieur X, a appelé...

- 1 R. Hum hum.
- 2 Q. ... pour donner de l'information quant à la
3 candidature du postulant Y...
- 4 R. Hum hum.
- 5 Q. ... alors vous allez faire quoi?
- 6 R. Alors, je vais inscrire que monsieur X a appelé...
- 7 Q. Oui.
- 8 R. ... alors pour nous parler de la... de monsieur Y
9 qui a postulé pour un poste.
- 10 Q. O.K. Est-ce qu'il vous arrive de recevoir d'autres
11 informations, non pas par téléphone, mais par
12 écrit, par exemple, des lettres ou autrement?
- 13 R. Alors, des lettres qui sont adressées au premier
14 ministre, oui.
- 15 Q. Oui.
- 16 R. Alors, il est arrivé, je pense, deux (2) ou trois
17 (3) fois, là, où l'adjointe exécutive du premier
18 ministre venait me montrer la lettre...
- 19 Q. Oui.
- 20 R. ... alors... et par la suite repartait -- parce que
21 nous, tout le courrier est classé, là -- alors...
22 et puis je prenais note de ça.
- 23 Q. Alors, je vais vous référer à l'onglet 5 du cahier
24 63, pages 9, 10 et 11. Alors, il s'agit, là, de
25 lettres adressées à l'Honorable Jean Charest ou à

1 Monsieur le premier ministre, la première du cinq
2 (5) septembre deux mille six (2006), à la page 9,
3 alors qui... c'est une lettre qui fait une
4 recommandation quant à un candidat.

5 Alors, si vous recevez une lettre comme celle-ci,
6 qu'est-ce que vous faites avec?

7 R. Alors, moi, je n'en reçois pas personnellement.

8 Q. O.K.

9 R. Alors...

10 Q. Elle est adressée au premier ministre donc?

11 R. C'est ça. Alors, je vais prendre note du nom...

12 Q. Oui.

13 R. ... pour rafraîchir la mémoire du premier ministre
14 à l'effet qu'on a reçu une note -- une lettre,
15 alors du monsieur en particulier, qui nous fait
16 part qu'il a postulé pour un poste.

17 Q. O.K.

18 R. Alors, s'il se retrouve, naturellement, dans la
19 liste des gens aptes.

20 Q. Alors, celle-ci, c'est une lettre qui recommande un
21 candidat. La page suivante, page 10, vingt-cinq
22 (25) janvier deux mille sept (2007), le premier
23 paragraphe dit :

24 **«La présente est pour vous demander**
25 **de retenir ma candidature à titre de**

- 1 Q. O.K.
- 2 R. C'est par la suite, la responsable... l'adjointe
3 administrative du premier ministre me fait part de
4 ça.
- 5 Q. Je comprends.
6 Puis là, vous nous avez parlé d'appels, là,
7 téléphoniques...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... sur lesquels vous allez prendre des notes...
- 10 R. Hum hum.
- 11 Q. ... et vous allez porter ça à la connaissance du
12 premier ministre. Ce type d'appels-là, en termes
13 de fréquence, qu'est-ce que vous nous diriez au
14 cours des sept (7) dernières années?
- 15 R. Je vous dirais que ça peut représenter peut-être
16 entre quinze (15) et vingt (20) appels au total.
- 17 Q. O.K.
- 18 R. Alors...
- 19 Q. Ce n'est pas très fréquent, mais ça arrive?
- 20 R. Non. Ça arrive, oui.
- 21 Q. Si on examine maintenant, là, votre rencontre avec
22 le premier ministre, là, de plus près. En ce qui
23 concerne toujours le processus de nomination des
24 juges, ce que vous faites par rapport à ce
25 processus-là, comment ça se passe avec le premier

- 1 ministre?
- 2 R. Alors, d'abord j'arrive dans son bureau et je lui
3 fais part qu'il y a un concours qui est ouvert.
- 4 Q. Oui.
- 5 R. Et puis je lui indique si c'est Chambre criminelle,
6 pénale ou les autres, là, et je lui fais... je lui
7 soumets chacun des c.v. à tour de rôle...
- 8 Q. O.K.
- 9 R. ... en lui faisant part de la recommandation du
10 ministre lorsqu'on arrive au candidat.
- 11 Q. O.K. Et à ce moment-là vous êtes seule avec lui?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. Est-ce que le premier ministre vous fait part de sa
14 décision immédiatement?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Est-ce qu'il lui arrive de consulter quelqu'un en
17 votre présence?
- 18 R. Non.
- 19 Q. Est-ce qu'il vous arrive de lui laisser les
20 documents et vous revenez plus tard, là, pour
21 recevoir une réponse ou...
- 22 R. Non.
- 23 Q. Alors, ça se fait immédiatement?
- 24 R. Absolument.
- 25 Q. Que faites-vous une fois que le premier ministre

- 1 vous a fait part de ce qu'il en pense...
- 2 R. Hum hum.
- 3 Q. ... de ce qu'il... qu'est-ce qu'il vous dit?
- 4 R. Alors, je...
- 5 Q. Oui?
- 6 R. Alors, lorsqu'il me dit : «Go», alors, pour moi, ça
7 signifie : le ministre de la Justice peut procéder.
- 8 Q. Oui.
- 9 R. Alors, il est d'accord avec la recommandation du
10 ministre de la Justice et à ce moment-là, tout
11 dépendant de l'heure à laquelle on se situe, je
12 vais appeler le chef de cabinet du ministre de la
13 Justice...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... pour lui faire part que le premier ministre est
16 tout à fait à l'aise avec le choix du ministre.
- 17 Q. Et une fois que vous avez fait part de ce que le
18 premier ministre vous a dit au chef de cabinet, là,
19 du ministre de la Justice, vous faites quoi, vous,
20 avec les documents, là, la liste des candidats
21 aptes, les c.v., les «post-it»?
- 22 R. Alors, je déchiquette tout ça.
- 23 Q. Alors, vous, quand vous revenez auprès du chef de
24 cabinet du ministre de la Justice pour indiquer,
25 là, que vous avez vu le premier ministre, vous

- 1 faites ça par téléphone ou en personne?
- 2 R. Par téléphone.
- 3 Q. Toujours?
- 4 R. Oui. Une fois que vous avez informé le chef de
5 cabinet du ministre de la Justice, est-ce que vous
6 avez à faire autre chose, là, une fois les
7 documents détruits, là?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Et toujours si on examine le processus de façon
10 plus large, là, pour le comprendre, c'est à quel
11 moment, vous, que vous êtes informée, là, de la
12 date à laquelle la recommandation du ministre de la
13 Justice sera soumise au Conseil des ministres?
- 14 R. Alors, avant deux mille sept (2007) jamais.
- 15 Q. O.K.
- 16 R. Parce que je ne suivais pas le dossier.
- 17 Q. O.K.
- 18 R. Alors, avant deux mille sept (2007), je ne le
19 savais pas du tout.
- 20 Q. Et depuis deux mille sept (2007), vous êtes
21 informée de quoi?
- 22 R. Alors, depuis deux mille sept (2007), monsieur
23 Pleau, qui était...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... à l'époque à l'exécutif, m'amenait le décret

1 quelques jours avant le Conseil des ministres, et
2 là ça m'indiquait que ça allait être inscrit au
3 Conseil des ministres.

4 Q. Est-ce qu'il y a une vérification additionnelle qui
5 est faite, là, une fois que monsieur Pleau vous
6 informe, là, que ça va être finalement au prochain
7 Conseil des ministres, là, c'est ça?

8 R. Non, pas du tout.

9 Q. Non?

10 R. Le décret est signé, tout est prêt.

11 Q. O.K. Alors, il n'y a pas de vérification
12 additionnelle de votre part à ce moment-là.
13 Puis, vous, vous confirmez auprès du Conseil
14 exécutif, là, que le dossier est prêt à être soumis
15 au Conseil des ministres, c'est quoi?

16 R. Non, dans les faits...

17 Q. Oui?

18 R. ... depuis deux mille sept (2007), si on a mis...

19 Q. Oui.

20 R. ... cette mesure-là en place...

21 Q. Oui.

22 R. ... alors je vais vous expliquer, c'est que...

23 Q. Oui.

24 R. ... le premier ministre...

25 Q. Pourquoi qu'on a mis cette mesure-là en place, oui?

- 1 R. Oui, c'est ça. Alors, le premier ministre
2 rencontre le chef de cabinet et le secrétaire
3 général du gouvernement la veille du Conseil des
4 ministres et c'est arrivé une fois, en deux mille
5 sept (2007), qu'il m'a fait venir dans son bureau
6 en me demandant s'il avait vu ce dossier-là, et je
7 ne me rappelais pas, et c'est à ce moment-là que
8 Gérard Bibeau a demandé à monsieur Pleau par la
9 suite que je sois informée quelques jours avant,
10 là, en obtenant le décret, et c'est là que je sais
11 que ça va être inscrit au Conseil des ministres.
- 12 Q. O.K. Lorsque vous êtes, là, informée que ce sera
13 au Conseil des ministres... au prochain Conseil des
14 ministres, est-ce que vous avez à informer, vous,
15 le ministre de la Justice, là, de la date à
16 laquelle ce sera soumis au Conseil des ministres,
17 vous-même?
- 18 R. Non. Pas du tout.
- 19 Q. Puis je comprends que, vous dites, vous n'avez pas
20 à faire ça, mais si on regarde la période qui est
21 celle de deux mille trois (2003), deux mille quatre
22 (2004), là...
- 23 R. Hum hum.
- 24 Q. ... aviez-vous à communiquer avec le cabinet du
25 ministre de la Justice pour indiquer que le dossier

- 1 de tel candidat pour nomination viendrait au
2 Conseil des ministres de la prochaine séance?
- 3 R. Pas du tout.
- 4 Q. Selon vous, qui aurait cette responsabilité-là, là,
5 de...?
- 6 R. C'est... j'imagine que c'est le ministère de la
7 Justice et l'exécutif, là, monsieur Pleau du
8 Conseil des ministres.
- 9 Q. Maintenant, toujours au niveau du processus, là,
10 puis je le regarde de façon plus large, toujours le
11 processus de nomination des juges, aviez-vous un
12 rôle à jouer dans la nomination au poste de juge en
13 chef, juge en chef associé, juge en chef associé et
14 juge coordonnateur?
- 15 R. Pas du tout.
- 16 Q. Alors, ça veut dire que les dossiers de candidats
17 pour ces postes-là ne vous sont pas...
- 18 R. Non, pas du tout.
- 19 Q. ... soumis afin que vous...
- 20 R. Non.
- 21 Q. ... ayez à voir le premier ministre?
- 22 R. Non.
- 23 Q. Et ça, c'est comme ça depuis...?
- 24 R. Depuis deux mille trois (2003).
- 25 Q. Depuis deux mille trois (2003).

- 1 À votre connaissance, est-ce que des enquêtes ou
2 des vérifications sont effectuées par le bureau du
3 premier ministre relativement aux candidats à un
4 poste de juge?
- 5 R. Des enquêtes de quelle sorte? Policières ou...?
- 6 Q. Oui. Alors, est-ce que des enquêtes ou des
7 vérifications sont effectuées par votre bureau...
- 8 R. Non.
- 9 Q. ... vous-même relativement aux candidats à un poste
10 de juge?
- 11 R. Non.
- 12 Q. Toujours dans vos fonctions, et on parle de
13 nominations de juges, vous est-il déjà arrivé de
14 faire vérifier ou de vérifier vous-même
15 l'allégeance politique d'un candidat à un poste de
16 juge?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Dans le cas où un candidat sur la liste à un poste
19 de juge, qui, à votre connaissance, serait
20 d'allégeance du Parti libéral, est-ce que cette
21 information-là, vous la communiquez, vous, au
22 premier ministre?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. Ça vous est déjà arrivé, ça, d'avoir...?
- 25 R. Je n'ai pas de souvenir, là, mais c'est...

1 Q. Oui.

2 R. ... c'est probable que je l'ai fait.

3 Q. À qualité égale, est-ce qu'une personne
4 d'allégeance libérale aura préséance au moment du
5 choix de la personne à nommer à un poste de juge,
6 selon ce que vous avez pu constater?

7 R. Je vais vous dire, moi, lorsque les dossiers
8 arrivent à mon bureau, le candidat est déjà choisi
9 par le ministre.

10 Q. Oui?

11 R. Alors, non.

12 Q. Si on regarde, là, le processus sur une période de
13 sept (7) ans, toujours concernant le processus de
14 nomination des juges, est-ce que les façons de
15 faire concernant la nomination des juges ont pu
16 varier en fonction des différents ministres de la
17 Justice ou, à votre niveau, le processus que vous
18 avez observé a toujours été le même?

19 R. Non, ça a toujours été le même.

20 Q. Est-ce que le ministre de la Justice, pendant les
21 années où vous avez été là, exprime toujours un
22 seul choix ou s'il peut arriver des situations où
23 ils en émettent plusieurs ou aucun au moment de
24 soumettre le dossier à vous pour que vous le
25 remettiez au premier ministre?

- 1 R. Alors, de mémoire, c'est arrivé au moins une fois,
2 peut-être deux (2), là, qu'il n'y avait pas de
3 recommandation, de préférence, alors... de
4 candidat, là, de...
- 5 Q. O.K. À ce moment-là, il y avait combien de
6 personnes sur la liste, des personnes recommandées,
7 à votre souvenir?
- 8 R. Je pense que dans un cas, il y en avait deux (2)...
- 9 Q. O.K.
- 10 R. ... l'autre cas, je ne me rappelle pas, là, je ne
11 voudrais pas... c'était peut-être deux (2), trois
12 (3), je n'ai pas de souvenir.
- 13 Q. O.K. Je veux bien comprendre. Ça veut dire que le
14 ministre de la Justice vous envoie, par le biais de
15 son chef de cabinet, le dossier qui est celui...
- 16 R. Sans recommandation.
- 17 Q. ... la liste et sans recommandation?
- 18 R. C'est ça. Exactement.
- 19 Q. Il vous dit quoi à ce moment-là, le chef de
20 cabinet? «Il n'y a pas de recommandation»?
- 21 R. C'est ça, tout simplement.
- 22 Q. Bon. Alors, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là
23 s'il n'y a pas de recommandation? Vous avez vu le
24 premier ministre, là, qu'est-ce qui s'est passé
25 avec le premier ministre?

- 1 R. Alors, dans ces deux (2) cas précis-là...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... je... j'ai fait... j'ai fait appel à l'ancien
4 ministre de la Justice, alors...
- 5 Q. Oui.
- 6 R. ... Jacques Dupuis, pour qu'il puisse me donner des
7 avis, compte tenu que c'est l'ancien ministre de la
8 Justice, compte tenu aussi qu'il a plaidé beaucoup
9 et il connaît beaucoup les avocats. Alors... et il
10 m'indiquait que... dans un cas, que c'était un bon
11 plaideur, qui avait de la crédibilité auprès de la
12 magistrature, et cetera, là. Alors, c'est ce type
13 d'information-là que je transmettais au premier
14 ministre.
- 15 Q. O.K. Alors, vous transmettez ça au premier
16 ministre?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Et lui, le premier ministre, il fait quoi à ce
19 moment-là?
- 20 R. Alors, il regarde...
- 21 Q. Oui.
- 22 R. ... comme à chaque fois...
- 23 Q. Oui.
- 24 R. ... les c.v. de façon très attentive...
- 25 Q. Oui.

1 R. ... et il me fait part de sa préférence, que je
2 transmets au chef de cabinet du ministre de la
3 Justice.

4 Q. O.K. Est-ce que, à votre connaissance, c'est
5 arrivé que le premier ministre ne soit pas d'accord
6 avec le ministre de la Justice, en ce sens que la
7 recommandation faite par le ministre de la Justice,
8 le premier ministre estime que cette
9 recommandation-là ne devrait pas être suivie?

10 R. À ma connaissance, non.

11 Q. Pendant les... la période de sept (7) ans, vous
12 n'avez pas vu cette situation-là?

13 R. Absolument.

14 Q. Alors, à part les deux (2) cas pour lesquels vous
15 nous dites qu'il n'y avait pas de...

16 R. Que...

17 Q. ... préférences de manifestées ou de
18 recommandations, dis-je plutôt, au départ, vous
19 n'avez pas vécu d'autres situations, là,
20 particulières comme ces deux (2) cas-là que vous
21 nous avez indiqués?

22 R. Absolument.

23 Q. Vous-même, vous est-il arrivé de consulter une
24 tierce personne à propos d'un ou de plusieurs
25 candidats qui se trouvaient sur la liste des

- 1 personnes aptes, pour obtenir des informations?
- 2 R. Non, à l'exception de Jacques Dupuis, l'ancien
3 ministre de la Justice, non.
- 4 Q. Alors, c'est les deux (2) seuls cas. Est-ce que
5 dans les deux (2) cas vous aviez consulté maître
6 Jacques Dupuis dans ces cas-là?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Maintenant, si on parle de confidentialité, là,
9 quelles sont les mesures que vous prenez, vous-
10 même, afin de vous assurer de la confidentialité du
11 processus de nomination des juges et des rapports
12 des comités de sélection?
- 13 R. Alors, bien, lorsque je reçois le document, je mets
14 ça dans mon tiroir barré...
- 15 Q. Oui.
- 16 R. ... et je le présente au premier ministre, ensuite
17 je déchiquette le tout et c'est fini.
- 18 Q. Alors, dans les mesures que vous prenez, c'est de
19 garder sous clé les renseignements qui vous sont
20 transmis, le rapport, la recommandation, les c.v.?
- 21 R. Tout à fait.
- 22 Q. Vous est-il déjà arrivé d'être approché par un
23 candidat qui désirait savoir s'il avait été déclaré
24 apte par le comité de sélection?
- 25 R. Non.

- 1 Q. Alors, en aucun cas quelqu'un a voulu savoir s'il
2 était sur la liste?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Un candidat lui-même?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Est-ce qu'il vous est arrivé d'être approchée par
7 un député, un ministre, quelqu'un du personnel
8 politique qui désirait savoir si une personne avait
9 été déclarée apte?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Est-ce que ça vous est déjà arrivé d'être approchée
12 par toute personne, là, j'ai pris des catégories,
13 là, mais qui voulait savoir si un...
- 14 R. Non, puis...
- 15 Q. ... tiers avait été déclaré apte, en fait?
- 16 R. Non, parce que, je vais vous dire, moi j'avais
17 toujours la même réponse lorsque les gens me
18 parlaient de ces dossiers-là, je leur disais que
19 ça... je ne m'occupais pas de ça, ça relevait de la
20 Justice.
- 21 Q. Oui.
- 22 R. Alors, ça fermait le dossier, là.
- 23 Q. On vous a déjà approchée...
- 24 R. Alors, je...
- 25 Q. ... pour le savoir ou...?

- 1 R. Non, non, mais lorsque les...
- 2 Q. Oui?
- 3 R. ... même lorsque les gens m'appelaient pour me
4 dire : J'ai postulé...
- 5 Q. Oui.
- 6 R. ... alors, je mentionnais toujours : Écoute, ça, ça
7 relève de la Justice, ça ne relève pas de moi.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Alors, ça mettait fin à la discussion, là.
- 10 Q. Et si c'est quelqu'un d'autre qui vous appelle pour
11 dire, faire une recommandation par rapport à une
12 personne qui aurait postulé...
- 13 R. Hum hum.
- 14 Q. ... c'est quoi la réponse que vous donnez si la
15 personne cherche à obtenir de l'information?
- 16 R. Bien, je ne l'ai pas cette information-là.
- 17 Q. O.K.
- 18 R. Alors, moi, je ne suis même... je n'ai même pas
19 le...
- 20 Q. Mais vous avez le rapport...
- 21 R. Oui, oui, une fois...
- 22 Q. ... vous avez accès au rapport?
- 23 R. ... que j'ai le rapport...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... mais ces gens-là appellent bien avant, là,

- 1 lorsque...
- 2 Q. Oui.
- 3 R. ... lorsqu'ils commencent à envoyer leur curriculum
- 4 vitae, là, ils sont déjà... ils appellent déjà, là,
- 5 dans plusieurs cas on n'a pas les rapports.
- 6 Q. O.K.
- 7 R. Alors, je n'ai pas d'infor...
- 8 Q. Puis si vous avez le rapport puis que vous êtes
- 9 approchée comme ça, c'est quoi le comportement que
- 10 vous allez adopter?
- 11 R. Alors, je leur dis que ça relève de la Justice.
- 12 Q. Est-ce qu'à votre connaissance la liste des
- 13 candidats aptes ou le rapport, là, comme on
- 14 l'appelle, a déjà circulé à l'extérieur de votre
- 15 bureau ou de celui du premier ministre?
- 16 R. Non, jamais.
- 17 Q. Est-ce que ça aurait été porté à votre
- 18 connaissance...
- 19 R. Non.
- 20 Q. ... que le rapport circulait ou que des noms de
- 21 personnes se retrouveraient sur la liste...
- 22 R. Non.
- 23 Q. ... est-ce que ça, ça a déjà été porté à votre
- 24 connaissance?
- 25 R. Non.

- 1 Q. Toujours au niveau du processus -- je passe à une
2 autre rubrique -- savez-vous, là, comment sont
3 composé les comités de sélection des personnes
4 aptes à être nommées juges?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. Alors, qu'est-ce que vous en savez?
- 7 R. Alors, il y a un... quelqu'un qui représente le
8 Barreau...
- 9 Q. Oui.
- 10 R. ... et un juge...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... plus un représentant du public.
- 13 Q. Avez-vous déjà été appelée, vous-même, à intervenir
14 dans la désignation du membre, là, qu'on appelle
15 représentant du public, pour un comité de
16 sélection? Avez-vous déjà fait des recommandations
17 de personnes pouvant agir à titre de représentants
18 du public?
- 19 R. Oui, à quelques reprises.
- 20 Q. Oui?
- 21 R. Alors, où le chef de cabinet m'appelait en me
22 disant qu'il n'avait pas de représentant du public
23 pour une région précise...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... alors, et où je lui envoyais des c.v. de gens

1 qui répondaient, à mes yeux, aux critères, là, je
2 m'étais fait une liste de critères bien
3 personnelle, alors des gens à la retraite, des gens
4 qui avaient un bon jugement, des gens qui avaient
5 un certain âge et des gens qui n'avaient pas
6 d'avocat dans leur famille.

7 Q. O.K. Et vous dites que c'est déjà arrivé, là, on a
8 effectivement dans les documents sélectionnés quant
9 au processus de nomination des juges, le cahier 22
10 qui est un cahier confidentiel, caviardé, je veux
11 attirer votre attention sur la page 44, un
12 courriel. L'avez-vous ce document-là?

13 R. Oui.

14 Q. Donc, de Chantal Landry à Pierre Paquin
15 **justice.gouv.qc.ca**, ça c'est un chef de cabinet,
16 c'est bien ça...

17 R. Oui.

18 Q. ... du ministre de la Justice à ce moment-là?
19 Vous avez référé, si je peux m'exprimer ainsi, un
20 représentant pour Rimouski?

21 R. Oui.

22 Q. Et là, vous donnez les coordonnées avec un numéro
23 de cellulaire?

24 R. Hum hum.

25 Q. Ça, vous avez fait ça pourquoi?

- 1 R. Alors, parce que Pierre Paquin m'a appelée en me
2 disant qu'il n'avait pas de représentant pour le...
3 de représentant du public pour le concours de
4 Rimouski. Alors, il savait que je venais de cette
5 région-là, alors je lui ai référé quelqu'un de
6 ultracompétent pour siéger sur le comité.
- 7 Q. O.K. Vous avez, à la page 60, même type de
8 courriel, adressé toujours à un chef de cabinet, le
9 même, en l'occurrence, pour : «Objet : Rivière-du-
10 Loup»?
- 11 R. Hum hum. Alors, la même raison...
- 12 Q. Oui.
- 13 R. ... alors, c'est ma région, c'est le comté voisin
14 et j'ai envoyé quelqu'un qui répondait aux critères
15 que je m'étais fixés, là...
- 16 Q. Oui.
- 17 R. ... alors, pour siéger sur le comité.
- 18 Q. Alors, ces noms-là devraient être caviardés, là...
- 19 R. O.K.
- 20 Q. ... ne devraient pas être mentionnés. C'est des
21 cahiers qui sont confidentiels, les informations
22 sont accessibles, mais vous n'avez pas mentionné
23 les noms, il fallait... c'était correct, il ne
24 fallait pas les mentionner.
- 25 Q. O.K. Est-ce que cette situation-là s'est produite

- 1 dans d'autres concours que les deux (2) dont on
2 vient de parler?
- 3 R. De mémoire un autre, là, sûr.
- 4 Q. Oui?
- 5 R. Probablement qu'il y en a peut-être eu un autre, un
6 ou deux (2) autres, je ne sais pas, mais de mémoire
7 il y en a un autre et c'est Jacques Champagne...
- 8 Q. O.K.
- 9 R. ... alors, que j'ai référé.
- 10 Q. O.K. Dans quelles circonstances?
- 11 R. Alors, pour les mêmes circonstances, le chef de
12 cabinet n'arrivait pas à trouver...
13 C'est compliqué de trouver des représentants du
14 public...
- 15 Q. Oui.
- 16 R. ... parce que c'est plusieurs jours et c'est dans
17 le jour, c'est le jour qu'ils rencontrent les
18 candidats, alors c'est très difficile de trouver
19 des gens disponibles pour occuper ce poste-là, là,
20 temporaire. Alors, on m'a appelée pour avoir
21 quelqu'un de la région de Québec...
- 22 Q. Oui.
- 23 R. ... et je connaissais Jacques Champagne...
- 24 Q. O.K.
- 25 R. ... qui m'avait fait part de ses disponibilités

- 1 pour nous aider, siéger sur des comités ou des
2 conseils, alors j'ai pensé à lui à ce moment-là.
- 3 Q. O.K. Qui est Jacques Champagne, là? Qu'est-ce
4 qu'il fait, lui?
- 5 R. Alors, c'est un comptable agréé...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... qui était à sa retraite.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Alors, qui voulait... qui avait du temps de
10 disponible et qui s'était montré disposé, pas pour
11 ce comité-là en particulier, là...
- 12 Q. Oui.
- 13 R. ... mais sur soit un conseil d'administration ou
14 donner un coup de main tout simplement.
- 15 Q. Et, ça, est-ce qu'il est quelqu'un qui a une
16 implication politique au sein du Parti libéral?
- 17 R. Oui. Alors, c'est quelqu'un qui a été... d'abord,
18 qui a fait de l'organisation politique...
- 19 Q. Oui.
- 20 R. ... il y a de ça quelques années, là, et qui aide
21 aussi au financement du parti, je pense, dans
22 certains comtés, là, lesquels exactement je ne peux
23 pas vous le dire.
- 24 Q. Les deux (2) autres personnes qu'on a vues, là, aux
25 pages 44 et 60 de la pièce P-22, vous, vous avez pu

- 1 voir les noms?
- 2 R. Hum hum.
- 3 Q. Est-ce que c'est des personnes qui sont impliquées
- 4 auprès du Parti libéral?
- 5 R. Alors, impliquées, dans un cas oui...
- 6 Q. Oui?
- 7 R. ... dans l'autre non, mais c'est un sympathisant
- 8 libéral.
- 9 Q. O.K.
- 10 R. Alors, de ma connaissance, mais pas impliqué du
- 11 tout au sein du Parti libéral du Québec.
- 12 Q. O.K.
- 13 R. Pas militant, là, j'entends, là.
- 14 Q. Bien. Maintenant, on parle de processus de
- 15 nomination de juges et on comprend juges, la Cour
- 16 du Québec, mais au niveau des juges, là, des cours
- 17 municipales, est-ce que ce que vous nous avez
- 18 indiqué jusqu'à maintenant au niveau de votre rôle
- 19 puis ce que vous faites, c'est la même chose pour
- 20 les juges des cours municipales?
- 21 R. Tout à fait.
- 22 Q. Bien. Donc, de la même façon, vous recevez la
- 23 recommandation du ministre, enfin du chef du
- 24 cabinet...
- 25 R. Hum hum.

- 1 Q. ... le ministre de la Justice ayant indiqué sa
2 recommandation, vous voyez le premier ministre,
3 vous suivez le même processus, là?
- 4 R. Tout à fait, exactement le même.
- 5 Q. De façon identique?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Il n'y a pas de distinction?
- 8 R. Pas du tout.
- 9 Q. Et je comprends, là -- puis je veux en être
10 certain, là -- depuis que vous occupez cette
11 fonction-là, depuis deux mille trois (2003), au
12 sein du cabinet du premier ministre, votre rôle
13 quant au processus de nomination des juges est
14 toujours demeuré le même?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Quand vous avez commencé au cabinet du premier
17 ministre, lors de votre entrée en fonction, comment
18 ou par qui vous avez été instruite sur la façon de
19 procéder relativement au processus de nomination
20 des juges?
- 21 R. Malheureusement, je peux difficilement répondre à
22 votre question, je n'ai pas de souvenir, là, de
23 comment on a mis ça en place, là...
- 24 Q. O.K.
- 25 R. ... alors, je ne voudrais pas risquer une réponse

1 qui est fausse, je n'ai pas ce souvenir-là.

2 Q. O.K.

3 R. Mais ça fonctionne depuis le départ.

4 Q. O.K. Je vais vous parler de certaines personnes.

5 R. Oui.

6 Q. Et disons qu'on va parler des relations que vous
7 pouvez avoir avec des sollicitateurs de fonds du
8 Parti libéral.

9 Première de ces personnes, là, monsieur Charles
10 Rondeau, vous le connaissez?

11 R. Oui.

12 Q. Dans quel contexte vous l'avez connu ou parlez-nous
13 de votre relation avec lui?

14 R. Alors, de mémoire, je l'ai connu dans les années
15 quatre-vingt-cinq (85)...

16 Q. Oui.

17 R. ... à quatre-vingt-dix (90), lorsque j'étais
18 attachée politique du député de Rimouski à
19 l'Assemblée nationale. Alors, c'était un militant,
20 d'abord, et je participais à toutes les activités
21 du parti, alors je l'ai côtoyé à ce moment-là.

22 Q. O.K. Et vos liens, là, je comprends que vous le
23 connaissez à travers le Parti libéral, mais est-ce
24 qu'il y a des liens d'amitié ou vos liens sont plus
25 rapprochés?

- 1 R. Non, c'est une connaissance, alors...
- 2 Q. C'est une connaissance?
- 3 R. Tout à fait.
- 4 Q. Est-ce que c'est une personne que vous voyez
- 5 souvent?
- 6 R. Alors...
- 7 Q. Commençons à l'heure actuelle...
- 8 R. Hum.
- 9 Q. ... puis on reviendra dans le temps, là.
- 10 R. O.K. Alors, la dernière fois...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... que j'ai vu monsieur Rondeau, de mémoire...
- 13 Q. Oui.
- 14 R. ... c'est au cocktail l'an dernier, alors qui
- 15 devait se situer novembre, fin octobre début
- 16 novembre.
- 17 Q. O.K. Puis si on se replace avant deux mille trois
- 18 (2003)...
- 19 R. Hum hum.
- 20 Q. ... avant la prise du pouvoir, là, la constitution
- 21 du gouvernement en place, libéral, vous pouviez le
- 22 voir, lui, à quelle fréquence, là, prenons les
- 23 années deux mille (2000) à deux mille trois (2003),
- 24 là, entre...?
- 25 R. Bien, je travaillais au Parti libéral du Québec...

- 1 Q. Je comprends.
- 2 R. ... alors, j'étais une permanente...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... il y avait... eux organisaient et collaboraient
5 au financement de deux (2) activités importantes
6 pour nous dans l'Est du Québec.
- 7 Q. Oui.
- 8 R. Alors, c'est le tournoi de golf et le cocktail du
9 chef.
- 10 Q. O.K.
- 11 R. Alors, c'est sûr que je les ai côtoyés
12 régulièrement au Parti libéral, là, à la permanence
13 à Québec.
- 14 Q. O.K. Pour la période d'avril deux mille trois
15 (2003) à avril deux mille quatre (2004), soit la
16 première année, là, au pouvoir du gouvernement
17 libéral, si je vous pose la question à quelle
18 fréquence vous pouviez le voir?
- 19 R. Alors, moi, je n'avais pas souvenir de toutes ces
20 rencontres-là qui ont été au registre, mais je le
21 voyais dans la première année assez régulièrement
22 parce que monsieur Rondeau c'est un... comme je
23 vous l'ai dit, c'est un militant de longue date
24 mais c'est quelqu'un qui a un gros réseau de
25 connaissances dans la grande région de Québec,

1 là...

2 Q. Oui.

3 R. ... et pour moi la grande région ça inclut l'autre
4 côté de la rive aussi, là, alors parce qu'il était
5 impliqué dans beaucoup d'organismes, beaucoup
6 d'associations, alors c'est quelqu'un qui venait...
7 que j'avais demandé s'il pouvait m'aider, là, à
8 faire une banque de noms de gens aptes, de gens
9 compétents pour siéger sur des conseils
10 d'administration en insistant beaucoup sur le fait
11 qu'on voulait des femmes, des communautés
12 culturelles, des anglophones mais aussi des hommes,
13 alors aussi, là, mais ce qu'on voulait c'est en
14 arriver au niveau des conseils d'administration
15 qu'il y ait le plus de femmes possibles pour en
16 arriver à la parité.

17 Q. O.K. Vous dites «Je n'avais pas souvenir que je
18 l'avais vu aussi souvent que ça avec le registre»,
19 là.

20 R. Hum hum.

21 Q. On va le prendre, le registre, on va en parler,
22 c'est la pièce 52-P. Alors, vous avez pu en
23 prendre connaissance, là...

24 R. Oui.

25 Q. ... avant de témoigner aujourd'hui, là, en fait, on

1 a vu... j'ai compté, là, avec les différentes
2 dates, parce qu'il y a des dates où il y a deux (2)
3 fois des visites dans la même journée, là, par
4 exemple pour le dix (10) décembre, deux (2) fois
5 dans la même journée, le vingt et un (21) janvier,
6 la même chose, deux (2) fois dans la même journée,
7 et le dix (10) mars également deux (2) fois dans la
8 même journée, ça fait que ça fait finalement au
9 total, là, comme dix-huit (18) visites, là, quand
10 on calcule, là, qu'il a pu y en avoir deux (2) sur
11 certains cas, là, pour la même journée, pourquoi il
12 allait vous voir assez régulièrement?

13 R. Bien, comme je vous dis, la première année, alors,
14 il faut se remettre dans le contexte, on a
15 beaucoup... de un, on veut monter une banque
16 intéressante de candidats...

17 Q. Oui.

18 R. ... alors... et moi je dois répondre à la demande
19 des chefs de cabinets de tous les ministres qui
20 sont en demande en même temps, alors je demande ça
21 à monsieur Rondeau de la même façon que je le
22 demande à la Commission des communautés culturelles
23 du parti, à la Commission jeunesse du parti, à la
24 Commission juridique du parti, que le secrétaire
25 général associé rencontre des associations pour

1 solliciter des curriculum vitae, que la ministre de
2 la Condition féminine dans toutes ses rencontres
3 demande aux femmes d'envoyer des c.v., alors, on
4 est à constituer une banque pour le mandat, en
5 fait...

6 Q. Oui.

7 R. ... de gens intéressants qui ont toutes sortes de
8 profils, alors si on parle de la... de la Société
9 québécoise de Recycle Québec, alors il faut que les
10 gens aient un intérêt dans le recyclage. Si on
11 parle de la condition féminine, alors on sait que
12 c'est plus des femmes, les aînés, on va privilégier
13 des aînés.

14 Alors, c'est beaucoup de genres de monde différent
15 pour répondre à toutes ces demandes-là et, comme je
16 vous dis, ce n'est pas une job... ce n'est pas un
17 emploi facile parce que ces postes-là sont
18 bénévoles. Alors souvent, là, c'est difficile et
19 ça arrive beaucoup en même temps.

20 Q. O.K. On voit, là, que ces rencontres-là vont
21 jusqu'au dix (10) mars deux mille quatre (2004),
22 débutent, là, vingt-sept (27) août deux mille trois
23 (2003), il y a une date... une heure d'entrée à
24 cette date-là, il n'y a pas d'heure de sortie, mais
25 si on regarde, par exemple, la dernière, là, le dix

1 (10) mars deux mille quatre (2004), on voit à cette
2 même journée, dix heures vingt-quatre (10 h 24) à
3 midi (12 h) et à quatorze heures trente-sept
4 (14 h 37) à dix-huit heures vingt-six (18 h 26),
5 c'est sans doute la plus longue des rencontres, là,
6 celle-là, la dernière, il y en a d'autres, par
7 contre, qui sont assez longues, des durées de deux
8 (2) heures, de trois (3) heures.

9 Qu'est-ce que vous pouvez nous dire, là, sur la
10 durée de ces rencontres-là, là?

11 R. Alors, en termes de durée, je vais vous dire que
12 j'ai été un peu étonnée parce que des rencontres de
13 ce nombre de temps-là, j'en fais très peu, là, je
14 suis quelqu'un d'assez expéditive. Alors, est-ce
15 qu'il a été une période où il pouvait attendre dans
16 la salle d'attente, peut-être, je n'ai pas de
17 souvenir de ça, là, mais je suis quelqu'un d'assez
18 expéditive, alors je trouve que ces rencontres-là
19 sont un peu longues. Mais c'est écrit là, alors...

20 Q. O.K. Puis le fait qu'il puisse y avoir deux (2)
21 rencontres dans la même journée, au moins pour
22 trois (3) dates, là...

23 R. Hum hum.

24 Q. ... comment vous expliquez ça?

25 R. Je... je ne sais pas. Je n'ai pas de... je n'ai

1 pas d'explication. Alors, peut-être que j'étais
2 prise sur un autre rendez-vous, il a dû repartir,
3 je n'ai... je n'ai pas d'explication.

4 Q. Puis comment ça fonctionnait avec lui, là, quand il
5 venait vous rencontrer, puis que vous aviez à
6 discuter, là, de nominations, là...

7 R. Hum hum.

8 Q. ... c'est ça, l'objet de la rencontre...

9 R. Hum hum.

10 Q. ... comment vous procédiez, là?

11 R. Alors, d'abord, souvent je l'appelais en lui
12 disant : «J'ai... j'aimerais, si possible, obtenir
13 des curriculum vitae de personnes âgées, ou de
14 femmes, ou de comptables.» Et comme je vous dis,
15 monsieur Rondeau avait un grand réseau à Québec de
16 gens d'affaires et de gens d'associations, alors il
17 venait me présenter des candidatures intéressantes
18 pour que, par la suite, je puisse les expédier au
19 chef de cabinet pour que les ministres puissent les
20 regarder, voir si ça faisait leur affaire ou pas.

21 Q. Concrètement, ça veut dire quoi, ça? Vous prenez
22 un c.v., vous le regardez avec lui ou...

23 R. Oui. Alors...

24 Q. ... vous posez des questions?

25 R. Oui.

- 1 Q. Comment est-ce... qu'est-ce que vous faites
2 exactement?
- 3 R. Bien, il me présente le c.v., alors je lui pose des
4 questions sur cette personne-là, alors qu'est-ce
5 qu'elle a fait, est-ce qu'il la connaît
6 personnellement ou si c'est une référence de
7 quelqu'un d'autre, quels sont les intérêts de cette
8 personne-là. Alors, chacune des personnes a des
9 intérêts de vouloir siéger soit dans le domaine de
10 la santé, l'éducation ou de l'économie, et cetera.
11 Alors, c'est ces discussions-là qu'on a.
- 12 Q. O.K. Et là, vous êtes avec lui. Est-ce qu'il y a
13 d'autres personnes qui sont avec vous lors de ces
14 rencontres-là? Si on prend, là, celles de deux
15 mille trois (2003), deux mille quatre (2004) qui
16 peuvent apparaître, là, sur le registre, là, 52-P,
17 à votre connaissance, à votre souvenir, est-ce
18 qu'il y a d'autres personnes qui peuvent être
19 présentes avec vous?
- 20 R. À mon souvenir, non, mais...
- 21 Q. O.K.
- 22 R. ... c'est possible.
- 23 Q. Le premier ministre a-t-il participé à une ou à
24 plusieurs de ces rencontres-là entre vous et
25 monsieur Rondeau?

1 R. Non. Jamais.

2 Q. Le premier ministre était-il informé que vous
3 rencontriez monsieur Charles Rondeau régulièrement
4 pour discuter de nominations?

5 R. Non.

6 Q. On voit qu'après deux mille quatre (2004), là, puis
7 on constate, là, par exemple si on prend la pièce
8 67, qui a été... 67-P, qui a été déposée
9 aujourd'hui, entre le dix-huit (18) avril deux
10 mille cinq (2005) et le dix-huit (18) avril deux
11 mille sept (2007), dix-huit (18) -- excusez-moi, là
12 -- dix-huit (18) février deux mille cinq (2005) et
13 dix-huit (18) avril deux mille sept (2007), oui,
14 avec les vérifications qui ont été faites par les
15 procureurs de la Commission avec ceux du
16 gouvernement relativement aux registres des
17 visiteurs de l'Édifice Honoré-Mercier, on a
18 répertorié, là, le nom de monsieur Rondeau qu'à une
19 seule reprise.

20 Après deux mille quatre (2004), qu'est-ce que vous
21 pouvez dire de cette fréquence-là de rencontres
22 avec lui, là, monsieur Rondeau?

23 R. Alors, bien déjà je n'avais plus besoin de son aide
24 aussi intensément, là, comme les autres, les autres
25 organismes, les autres groupes que j'avais

1 sollicités, et puis il y a eu une modification
2 aussi à la loi où on a mis en place la Loi sur la
3 gouvernance...

4 Q. Oui.

5 R. ... où les conseils d'administration nous suggèrent
6 des noms, nous suggèrent aussi des profils de
7 compétences. Alors, ça devient plus facile, puis on
8 a déjà constitué une banque, là, en deux mille
9 trois (2003), qui est toujours... et, comme je vous
10 le mentionnais plus tôt, là, je continue de
11 recevoir des candidats -- des candidatures, et les
12 Emplois supérieurs aussi, et les ministres aussi,
13 et les députés aussi, là, en reçoivent.

14 Q. Si on parle, là, toujours de monsieur Rondeau, là,
15 puis qu'on met de côté la pièce 52 et la pièce 67,
16 là, est-ce que vous avez eu à prendre des repas
17 aussi avec lui, là, un dîner, un souper, à
18 rencontrer monsieur Rondeau, là, au fil des ans
19 depuis deux mille trois (2003)?

20 R. Oui.

21 Q. O.K. Dans quelles circonstances vous avez été
22 appelé à le rencontrer comme ça?

23 R. Alors, à l'occasion d'anniversaires ou aussi il y
24 a eu le souper à l'Édifice Price, la résidence
25 officielle du premier ministre, où j'étais présente

1 lors du souper où monsieur Rondeau était.

2 Q. O.K., on en a parlé de ça, il y a une pièce
3 d'ailleurs, on va prendre 63, onglet 11, page 56.
4 Alors, on voit effectivement, là, que vous avez
5 participé à un souper, c'est ça?

6 R. Oui.

7 Q. Vingt-six (26) novembre deux mille trois (2003), où
8 étaient présents monsieur Rondeau, d'autres
9 personnes, monsieur Benoît Savard, madame Violette
10 Trépanier, monsieur Marcel Leblanc, Charles
11 Rondeau, Denis Linteau, Franco Fava et vous-même?

12 R. Oui.

13 Q. Alors, quelles étaient les circonstances de ce
14 repas-là, là, à l'Édifice Price à...

15 R. Alors...

16 Q. ... la résidence de fonction du premier ministre?

17 R. Oui, de souvenir, c'est le premier ministre qui a
18 organisé ça pour remercier monsieur Rondeau et
19 monsieur Fava pour le cocktail qui avait lieu un
20 peu plus tôt dans cette journée-là...

21 Q. Oui.

22 R. ... le Cocktail du chef.

23 Q. O.K., le cocktail avait lieu la même journée?

24 R. Bien, c'est ça, exactement.

25 Q. On a ça à l'agenda du premier ministre à la page

- 1 55, la page précédente.
- 2 Est-ce qu'il y a d'autres circonstances dans
- 3 lesquelles vous avez pris des repas privés avec
- 4 monsieur Rondeau?
- 5 R. Privés, seuls lui et moi ou...
- 6 Q. Bien, commençons par ça, oui?
- 7 R. Alors, seuls jamais.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Comme je vous dis, à quelques reprises lors
- 10 d'activités ou de célébrations pour des
- 11 anniversaires.
- 12 Q. Et ça en tout temps... pendant toute la période de
- 13 deux mille trois (2003) à...
- 14 R. À deux mille dix (2010).
- 15 Q. ... à deux mille dix (2010)?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. Alors, vous convenez avec moi que monsieur Rondeau
- 18 est une personne qui est connue au sein du Parti
- 19 libéral du Québec?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Est-ce que c'est exact de dire que monsieur Rondeau
- 22 est quelqu'un qui a de l'influence au sein du Parti
- 23 libéral du Québec?
- 24 R. Alors, qui a de l'influence, je ne le sais pas, là,
- 25 mais quelqu'un qui est bien connu, puis qui est

- 1 bien respecté au sein du Parti libéral du Québec.
- 2 Q. Vous avez parlé des rencontres que vous avez eues,
3 puis on a vu la pièce 52, là.
- 4 R. Hum hum.
- 5 Q. Si je mets de côté cette pièce-là, puis je vous
6 pose la question de façon plus large, là, en
7 dehors, finalement, de la période d'avril deux
8 mille trois (2003) à avril deux mille quatre
9 (2004), est-ce que monsieur Rondeau vous a déjà
10 contactée ou a autrement fait des représentations
11 afin de faire nommer quelqu'un sur un poste
12 quelconque, là, puis je...
- 13 R. C'est possible...
- 14 Q. Oui?
- 15 R. ... mais je n'ai pas de souvenir.
- 16 Q. Vous n'avez pas de souvenir, vous n'avez pas de
17 souvenir de quel type de poste?
- 18 R. Alors, c'est sûrement des conseils
19 d'administration, là, on parle de ça, là, mais...
- 20 Q. Oui.
- 21 R. ... je n'ai pas de souvenir, mais c'est fort
22 possible, alors qu'il m'ait suggéré des
23 candidatures après la période de deux mille trois
24 (2003) à deux mille quatre (2004).
- 25 Q. Est-ce que monsieur Rondeau a déjà communiqué avec

- 1 vous pour promouvoir la candidature d'un candidat
2 à un poste de juge?
- 3 R. Jamais.
- 4 Q. Et vous, avez-vous déjà communiqué avec lui afin,
5 là, qu'il... de discuter d'un candidat à un poste
6 de juge?
- 7 R. Jamais.
- 8 Q. Est-ce que vous avez déjà discuté avec monsieur
9 Rondeau de la nomination de juges en général ou
10 d'un juge en particulier?
- 11 R. Jamais.
- 12 Q. Puis juste peut-être pour préciser, puis je mets de
13 côté la question des juges, je reviens aux
14 nominations de façon générale avec monsieur
15 Rondeau, là. Lui quand vous aviez à le rencontrer
16 en deux mille trois (2003), deux mille quatre
17 (2004), pour discuter de curriculum vitae, c'est
18 lui qui vous apportait des curriculum vitae ou
19 vous, vous pouviez lui en montrer, puis obtenir
20 son...
- 21 R. Alors, dans un premier...
- 22 Q. ... son point de vue ou...
- 23 R. C'est ça. Dans un premier temps c'est lui...
- 24 Q. Oui.
- 25 R. ... mais il se peut que je lui aie aussi montré des

1 curriculum vitae, là, peut-être plus au niveau des
2 comptables, parce qu'on recherchait aussi des
3 comptables pour les comités de vérification, mais
4 c'est possible.

5 Q. O.K. On va parler d'une autre personne, monsieur
6 Franco Fava. Alors vous le connaissez?

7 R. Oui.

8 Q. Depuis quand, dans quelles circonstances?

9 R. Alors, c'est à peu près dans les mêmes périodes,
10 là, entre quatre-vingt-cinq (85), quatre-vingt-dix
11 (90), parce que c'était lui aussi un militant du
12 Parti libéral du Québec, mais...

13 Q. Hum hum.

14 R. ... je savais aussi qu'il aidait, là, au niveau du
15 financement et de façon plus particulière, là, en
16 deux mille (2000), quand je suis devenue permanente
17 au Parti libéral du Québec.

18 Q. Vos liens avec lui?

19 R. Alors, c'est une connaissance.

20 Q. Une connaissance.

21 Est-ce que c'est une personne que vous voyez
22 souvent, si on prend la période où vous occupez
23 votre fonction actuelle, depuis deux mille trois
24 (2003) jusqu'à ce jour?

25 R. Alors, bien, là, comme monsieur Rondeau, la

1 dernière fois que j'ai vu monsieur Fava, c'est au
2 cocktail de financement l'an dernier.

3 Q. Oui.

4 R. Alors... mais en deux mille trois (2003), je le
5 voyais à l'occasion dans des activités de parti et
6 dans des activités de financement, mais aussi lors
7 de soupers, on parlait des soupers avec monsieur
8 Rondeau et d'autres personnes, il était là aussi.

9 Q. O.K. On parle de soupers, la fréquence de ces
10 repas-là, ça peut être quoi?

11 R. Alors, c'est toujours quatre (4) ou cinq (5), là,
12 depuis deux mille trois (2003) à deux mille dix
13 (2010), là.

14 Q. O.K. Puis pour la période, là, plus spécifique
15 d'avril deux mille trois (2003) à avril deux mille
16 quatre (2004), soit la première année après
17 l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral, votre
18 fréquence de rencontres avec lui, qu'est-ce que
19 vous pouvez dire?

20 R. Je m'excuse, je vous ai...

21 Q. Oui, pour la période deux mille trois (2003) à deux
22 mille quatre (2004)...

23 R. Oui.

24 Q. ... soit l'arrivée, là, la première année de
25 pouvoir...

- 1 R. Hum hum.
- 2 Q. ... vos rencontres avec lui se sont faites à quelle
3 fréquence? On parle de monsieur Franco Fava.
- 4 R. J'ai...
- 5 Q. Si vous avez un souvenir spécifique, là?
- 6 R. Je n'ai pas de souvenir spécifique, là, mais ça
7 devait être très très peu.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Parce que la première année du mandat...
- 10 Q. Oui?
- 11 R. ... je vais vous dire que j'ai passé des vingt (20)
12 heures par jour dans mon bureau, ça fait que...
13 sans sortir beaucoup...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... ça fait que c'était... je n'ai sûrement pas dû
16 le rencontrer beaucoup à l'extérieur.
- 17 Q. O.K. Est-ce que justement, là, vous l'avez vu
18 monsieur Fava au bureau du premier ministre pendant
19 cette période-là?
- 20 R. Non.
- 21 Q. Et par la suite, est-ce que vous avez eu à le
22 revoir au bureau du premier ministre depuis avril
23 deux mille trois (2003) jusqu'à ce jour?
- 24 R. Alors, j'ai vu dans les pièces qu'il est venu une
25 fois...

- 1 Q. Oui?
- 2 R. ... et c'est lors de l'assermentation des députés,
3 de mémoire, en deux mille sept (2007).
- 4 Q. En fait, c'est la pièce qui est déposée aujourd'hui
5 même par...
- 6 R. C'est ça.
- 7 Q. ... maître Battista, là, qui est la pièce 67-P, la
8 date est... vous l'avez devant vous, là.
- 9 R. Ah!
- 10 Q. Cinq (5) avril deux mille sept (2007)?
- 11 R. C'est ça. Alors...
- 12 Q. Qu'est-ce qui se passe cette journée-là?
- 13 R. Le cinq (5) avril deux mille sept (2007), c'est
14 l'assermentation de tous les députés du Parti
15 libéral du Québec.
- 16 Q. O.K.
- 17 R. Alors...
- 18 Q. Alors, vous l'avez vu au bureau du premier ministre
19 et enfin qui... qui est là cette journée-là...
- 20 R. Alors, il y a...
- 21 Q. ... ça se passe comment cette journée-là?
- 22 R. Bien, l'assermentation, c'est d'abord des
23 présidents d'associations, des anciens candidats
24 défaits, des anciens députés qui ne se sont pas
25 présentés, des militants qui...

- 1 Q. Il y a combien de personnes cette journée-là?
- 2 R. Alors, on parle de trois (3) à quatre cents (400)
- 3 personnes. C'était beaucoup plus en deux mille
- 4 trois (2003); en deux mille sept (2007), il y avait
- 5 moins de monde, mais... c'est peut-être plus que ça
- 6 aussi, là, je n'ai pas le...
- 7 Alors, où c'est une réjouissance, où le premier
- 8 ministre assermente chacun des députés pour qu'ils
- 9 puissent siéger à l'Assemblée nationale.
- 10 Q. O.K. On voit qu'il y a «personne visitée», pendant
- 11 qu'on est sur ce document-là, «Laura Lizotte»?
- 12 R. Hum hum.
- 13 Q. À treize heures cinquante (13 h 50), c'est qui, ça,
- 14 Laura Lizotte?
- 15 R. Alors, Laura Lizotte, c'était mon adjointe.
- 16 Q. Oui.
- 17 R. Ça fait que probablement qu'ils ont donné son nom,
- 18 puis peut-être que je n'étais pas à mon bureau à ce
- 19 moment-là, là. Pour pouvoir rentrer, il faut
- 20 toujours indiquer qui est la personne, là, qui va
- 21 prendre en charge la personne qui entre chez nous,
- 22 là...
- 23 Q. Oui.
- 24 R. ... alors c'était mon adjointe.
- 25 Q. On voit, là, donc, monsieur Marcel Leblanc,

- 1 monsieur Franco Fava et monsieur Charles Rondeau,
2 avez-vous un souvenir particulier de les avoir vus
3 cette journée-là parce que...
- 4 R. J'ai un souvenir, oui, effectivement, qu'on... puis
5 je pense qu'il y avait d'autre monde, là, qui sont
6 venus, mais après l'assermentation je les ai...
- 7 Q. Oui?
- 8 R. ... invités à mon bureau.
- 9 Q. Pourquoi?
- 10 R. Alors, parce que c'est des militants du Parti
11 libéral du Québec...
- 12 Q. Oui.
- 13 R. ... c'est des gens que je connais...
- 14 Q. Oui.
- 15 R. ... et je les ai invités tout simplement.
- 16 Q. O.K. On parle de monsieur Fava toujours. Est-ce
17 que c'est à votre connaissance, là, qu'en deux
18 mille trois (2003) monsieur Fava aurait collecté
19 des sommes importantes pour le Parti libéral du
20 Québec ou aurait sollicité pour des sommes
21 importantes pour le Parti libéral du Québec?
- 22 R. Alors, monsieur Fava était un... une personne qui
23 aidait le Parti libéral pour deux (2) événements
24 importants, comme je vous mentionnais...
- 25 Q. Oui.

- 1 R. ... alors le tournoi de golf et le cocktail de
2 financement... le Cocktail du chef.
3 Mais il faut dire une chose, c'est que ces
4 cocktails-là et les tournois de golf, c'est fait
5 aussi avec les présidents d'associations des comtés
6 qui eux aussi vendent des cartes de «foursome» ou
7 qui eux aussi vont vendre des cartes de cocktails,
8 alors monsieur Fava et monsieur Rondeau en
9 vendaient aussi, là, mais c'était une affaire
10 d'équipe, là.
- 11 Q. O.K. Est-ce que vous convenez que monsieur Fava,
12 là, est une personne qui est connue au sein du
13 Parti libéral du Québec?
- 14 R. Oui, il est connu.
- 15 Q. Et est-ce que vous diriez que c'est quelqu'un qui
16 a de l'influence au sein du Parti libéral du
17 Québec?
- 18 R. Alors, un peu comme monsieur Rondeau, je vous
19 dirais que c'est quelqu'un qui est bien connu et
20 bien respecté au Parti libéral du Québec, parce
21 qu'ils sont des militants depuis nombre d'années.
22 Voilà.
- 23 Q. Est-ce que monsieur Fava vous a déjà contactée ou
24 autrement fait des représentations afin de faire
25 nommer quelqu'un?

- 1 R. Alors, je n'ai pas de souvenir de ça, mais j'ai
2 écouté le témoignage de monsieur Fava...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... qui a mentionné qu'il m'avait envoyé deux (2)
5 c.v. Mais je n'ai pas de souvenir, c'est possible.
- 6 Q. À l'inverse, vous-même avez-vous déjà communiqué
7 avec monsieur Fava afin d'obtenir son opinion
8 relativement à un candidat à un poste quelconque?
- 9 R. Alors, j'ai... c'est possible.
- 10 Q. Avez-vous déjà discuté avec monsieur Fava de la
11 nomination de juges en général ou la nomination
12 d'un juge en particulier?
- 13 R. Non, jamais.
- 14 Q. Est-ce que monsieur Fava vous a fait des
15 représentations afin qu'une personne soit nommée
16 juge ou transmette de l'information à cet effet-là?
- 17 R. Non, jamais.
- 18 Q. Est-ce qu'en deux mille trois (2003), deux mille
19 quatre (2004), vous rencontriez Franco Fava
20 régulièrement pour aligner, là, vos listes de
21 personnes à nommer ou pour faire un agenda des
22 nominations à effectuer?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Avez-vous déjà entendu monsieur Fava utiliser des
25 expressions suivantes : «Il faut placer notre

1 monde, ça foule aux portes», ou...

2 R. Non.

3 Q. Je vais vous parler maintenant des nominations du
4 ministre Marc Bellemare.

5 R. Hum hum.

6 Q. Alors, ma question un peu longue est la suivante :
7 alors qu'il était ministre de la Justice, maître
8 Marc Bellemare a procédé à des nominations de juges
9 et a également nommé des juges à des postes de
10 direction de la Cour du Québec. Il a été question
11 de certaines de ces nominations dans le cadre des
12 travaux de la Commission, dont la nomination comme
13 juge dans le district de Longueuil de Marc Bisson.
14 Alors, avez-vous un souvenir quelconque de cette
15 nomination?

16 R. Non.

17 Q. Maintenant, la nomination de la juge, dans le
18 district de Québec, Line Gosselin-Després, avez-
19 vous un souvenir quelconque de cette nomination?

20 R. Non.

21 Q. La nomination du juge Michel Simard comme juge en
22 chef associé à la Chambre civile?

23 R. Non.

24 Q. Alors, c'était la même question.

25 Concernant, là, de façon plus spécifique la

1 nomination de Marc Bisson comme juge à la Chambre
2 criminelle et pénale de la Cour du Québec dans le
3 district de Longueuil, en deux mille trois (2003),
4 vous-même, connaissiez-vous Guy Bisson, le père du
5 juge Bisson?

6 R. Oui.

7 Q. Dans quel contexte l'avez-vous rencontré?

8 R. Alors, monsieur Bisson est un organisateur au Parti
9 libéral depuis bon nombre d'années...

10 Q. Oui.

11 R. ... et je le côtoyais lors de conseils généraux et
12 de congrès des membres.

13 Q. Au moment, là, où la liste des candidats a été
14 soumise au premier ministre relativement, là, au
15 cas de Marc Bisson, est-ce que vous avez réalisé,
16 vous, que c'était le fils du juge Guy Bisson?

17 R. Je ne me rappelle pas de ces...

18 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

19 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

20 (...)

21 **Me ÉRIC DOWNS**

22 procureur en chef associé :

23 Q. Oui, excusez-moi, j'ai fait un lapsus, oui.

24 Est-ce que vous avez réalisé que c'était le fils de
25 Guy Bisson?

- 1 R. Alors, je vais vous dire que je ne me rappelle pas
2 de cette période-là, là...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... alors je n'ai pas de souvenir de cette période-
5 là.
- 6 Q. Est-ce que monsieur Guy Bisson, ou monsieur Franco
7 Fava, ou toute autre personne sont intervenues
8 auprès de vous pour faire des représentations
9 relativement à la candidature de Marc Bisson?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Si on parle de Guy Bisson, mais sur un autre sujet
12 que la nomination des juges, avez-vous souvenir
13 qu'à quelque moment que ce soit, il vous ait
14 appelée pour se faire remplacer comme membre d'un
15 Conseil d'administration? Vous souvenez-vous de
16 ça?
- 17 R. Non. J'ai écouté son témoignage, là, mais je ne me
18 rappelle pas de ça, mais c'est possible. Alors...
19 mais au nombre de nominations, de conseils
20 d'administration qu'on effectue à chaque année, là,
21 vous comprenez que je ne me rappelle pas de chacun
22 des cas, mais c'est fort possible.
- 23 Q. Concernant la nomination de Line Gosselin-Després
24 comme juge à la Chambre de la jeunesse de la Cour
25 du Québec dans le district de Québec, avez-vous

1 souvenir de discussions au moment où sa candidature
2 a été soumise relativement peut-être, par exemple,
3 au fait qu'elle avait un lien de parenté avec le
4 ministre Michel Després?

5 R. Non.

6 Q. Est-ce que le ministre Michel Després, ou monsieur
7 Franco Fava, ou toute personne est intervenue
8 auprès de vous pour faire des représentations
9 relativement à la candidature comme juge de Line
10 Gosselin-Després?

11 R. Non.

12 Q. Concernant la nomination du juge Michel Simard
13 comme juge en chef associé de la Chambre civile de
14 la Cour du Québec, lors de vos rencontres avec
15 monsieur Charles Rondeau, est-ce que ce dernier
16 vous a fait part, là, de l'intérêt du juge Simard
17 pour un poste de juge en chef ou de juge en chef
18 associé?

19 R. Non.

20 Q. Je vais parler maintenant de l'influence de
21 solliciteurs de fonds ou de possibles influences de
22 solliciteurs de fonds dans le processus de
23 nomination des juges.

24 À quel moment avez-vous entendu parler pour la
25 première fois du fait que Marc Bellemare affirmait

1 avoir fait l'objet de pressions dans le cadre du
2 processus de nomination des juges?

3 R. Alors, au printemps dernier par les médias.

4 Q. Et à l'époque où maître Bellemare a été ministre,
5 ou encore dans le cadre de sa démission, a-t-il été
6 question ou porté à votre connaissance qu'il y
7 aurait eu des pressions sur ce dernier dans le
8 cadre du processus de nomination des juges?

9 R. Non.

10 Q. Si on examine toujours ce thème de l'influence dans
11 le processus de nomination des juges et, de façon
12 plus générale vous savez que le commissaire va
13 devoir faire des recommandations, et si je vous
14 pose la question suivante : est-ce que vous avez
15 été approchée, là, par un candidat qui voulait
16 promouvoir sa candidature? On a déjà parlé de ça...

17 R. Oui.

18 Q. ... précédemment, alors vous nous avez dit ce que
19 vous faites dans des circonstances comme celles-là.

20 R. Hum hum.

21 Q. C'est qu'est-ce que vous feriez si ça vous arrive,
22 ça?

23 R. Alors, je leur dis tout simplement que ça relève de
24 la Justice.

25 Q. Est-ce que d'autres personnes qui, à votre

1 connaissance, seraient des sollicitateurs de fonds ou
2 des employés du Parti libéral vous ont fait des
3 représentations afin de faire nommer un candidat à
4 un poste de juge?

5 R. Alors, à ma connaissance, non.

6 Q. Avez-vous vous-même communiqué avec des
7 sollicitateurs de fonds ou des employés permanents du
8 Parti libéral afin d'obtenir leur opinion ou à
9 discuter d'une nomination de juge?

10 R. Jamais.

11 Q. Est-ce que des sollicitateurs de fonds ou d'autres
12 employés permanents du Parti libéral vous ont déjà
13 fait parvenir des curriculum vitae pour des
14 personnes à des postes de juges?

15 R. Alors, à ma connaissance, non.

16 Q. Vous avez entendu, là...

17 R. Oui.

18 Q. ... le témoignage de monsieur Leblanc?

19 R. Mais je ne me rappelle pas de ça, mais... alors, je
20 l'ai entendu.

21 Q. Alors, vous n'avez pas de souvenir...

22 R. Non.

23 Q. ... spécifique de ça?

24 R. Non.

25 Q. Advenant que quelqu'un vous fasse parvenir, qui

- 1 qu'il soit, une candidature à un poste de juge...
- 2 R. Je l'aurais indiqué...
- 3 Q. ... un c.v...
- 4 R. ... au premier ministre.
- 5 Q. ... vous faites quoi avec ça?
- 6 R. Alors, de juge, je ne me rappelle pas, mais ça
- 7 avait été le cas...
- 8 Q. Oui.
- 9 R. ... ou si... puis, c'est possible, là, mais...
- 10 Q. Oui.
- 11 R. ... alors, j'aurais pris une note de ça, puis
- 12 j'aurais informé le premier ministre de la
- 13 provenance du c.v.
- 14 Q. Est-ce que des ministres vous ont déjà fait des
- 15 représentations afin de faire nommer quelqu'un à un
- 16 poste de juge pour porter... mousser la candidature
- 17 d'un candidat?
- 18 R. Alors, j'ai déjà été appelée par des ministres,
- 19 oui.
- 20 Q. Avez-vous des souvenirs plus spécifiques ou...?
- 21 R. Non, mais de mémoire je pense que j'ai déjà eu un
- 22 appel pour m'informer que quelqu'un avait postulé
- 23 pour un... un poste, là.
- 24 Q. Est-ce que des députés...
- 25 R. Oui.

- 1 Q. ... peu importe...
- 2 R. Je le pense aussi.
- 3 Q. ... leur allégeance, même...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... j'ajouterai?
- 6 R. Oui. Alors, de tous les côtés.
- 7 Q. O.K., qui vous font des représentations...
- 8 R. Alors, qui...
- 9 Q. ... pour porter à votre attention une candidature?
- 10 R. C'est ça. Et dans beaucoup de cas...
- 11 Q. Oui.
- 12 R. ... puis ça a été dit souvent lors de la
- 13 Commission, alors il y a beaucoup de gens qui
- 14 postulent...
- 15 Q. Oui.
- 16 R. ... mais peu se retrouvent dans la liste.
- 17 Q. Alors, madame Landry, je me dois de vous poser
- 18 cette question : ne croyez-vous pas qu'en raison de
- 19 votre rôle de liaison avec le Parti libéral du
- 20 Québec, cela peut laisser croire que les
- 21 nominations de juges peuvent être effectuées sur
- 22 une base partisane?
- 23 R. Non, je suis... dans mes fonctions, alors comme je
- 24 vous l'ai mentionné un peu plus tôt...
- 25 Q. Oui.

- 1 R. ... j'ai trois (3) rôles bien précis. Alors, les
2 cabinets de ministre, comme je le mentionnais
3 tantôt, les nominations et celles de juges. Pour
4 les juges, je ne décide strictement de rien, comme
5 je vous l'ai mentionné, je ne connais pas ça, et
6 c'est suite à une recommandation du ministre.
- 7 Q. O.K. Mais je... vous savez que le commissaire fera
8 des...
- 9 R. Hum hum.
- 10 Q. ... recommandations sur le processus de nomination
11 des juges et je vous pose une question, là, directe
12 et importante : Ne croyez-vous pas, considérant le
13 rôle qu'occupe le responsable de la liaison avec le
14 Parti libéral du bureau du premier ministre, qu'il
15 serait peut-être plus approprié, en raison des
16 apparences, qu'une telle personne, avec un rôle
17 semblable, ne soit pas impliquée dans le processus
18 de nomination des juges, de quelque façon que ce
19 soit?
- 20 R. Peut-être, ça sera à monsieur le juge d'évaluer,
21 là, mais moi je ne voyais pas de problème précis
22 dans ces fonctions-là.
- 23 Q. Depuis que vous les avez occupées...
- 24 R. Oui, depuis...
- 25 Q. ... vous n'avez pas constaté de...

1 R. C'est ça.

2 Q. ... de problèmes particuliers ou spécifiques?

3 R. C'est ça, exactement.

4 Q. Nous allons terminer avec les nominations des
5 membres du TAQ.

6 R. Hum hum.

7 Q. Je pense que ça devrait être le dernier sujet, là,
8 je regarde l'heure également, là. Comme responsable
9 des nominations au bureau du premier ministre,
10 avez-vous un rôle à jouer dans le processus de
11 nomination des membres du Tribunal administratif du
12 Québec et quel est votre rôle...

13 R. Oui.

14 Q. ... à ce niveau-là?

15 R. Alors, au niveau du TAQ, le secrétaire général
16 des... au niveau des Emplois supérieurs, m'amène la
17 liste des gens qui sont déclarés aptes à siéger au
18 Tribunal et, lorsqu'il y a un poste qui ouvre, va
19 m'indiquer qu'il y a un poste qui ouvre et il y a
20 des secteurs précis au niveau du TAQ, là, que ça
21 soit au niveau de l'environnement, au niveau des
22 avocats, au niveau des médecins, psychiatres, et
23 cetera, et va m'indiquer s'il y a un poste qui
24 ouvre et dans quel secteur il ouvre. Le chef de
25 cabinet le sait aussi au même moment que moi et je

1 l'appelle et il me... il regarde la liste, il me
2 fait part de la recommandation du ministre.
3 Moi, à ce moment-là, je m'assure qu'il n'oublie
4 pas, parce qu'il y a des consultations qui doivent
5 être faites au près de certains ministres, selon
6 les postes... selon les postes. Alors, ça peut être
7 la ministre ou le ministre de l'Environnement pour
8 les questions d'environnement et il y a comme deux
9 (2), trois (3) ministres, là, qui doivent être
10 consultés.

11 Le chef de cabinet doit en faire la preuve de cette
12 consultation-là par écrit, il doit le transmettre
13 aux Emplois supérieurs pour que les Emplois
14 supérieurs l'indiquent dans le décret qu'il y a eu
15 une consultation qui a bel et bien été faite et les
16 Emplois supérieurs rencontrent la personne pour
17 établir les conditions d'emploi et le Conseil des
18 ministres nomme cette personne-là.

19 Q. Est-ce que vous avez à rencontrer le premier
20 ministre ou à discuter avec lui de quelque façon
21 que ce soit dans le cadre des nominations au
22 Tribunal administratif du Québec?

23 R. Non.

24 Q. Juste peut-être pour terminer, au niveau, là, des
25 nominations au sens large, on a fait état, là, des

- 1 différentes catégories, là, les nominations de
2 juges et de membres du Tribunal administratif du
3 Québec, là, si on avait à mettre un pourcentage par
4 rapport au nombre de nominations que vous avez à
5 traiter...
- 6 R. Hum hum.
- 7 Q. ... vous diriez que ça représente quel pourcentage?
- 8 R. Entre un et deux pour cent (2 %). C'est très, très,
9 très minime en termes de nominations.
- 10 Q. O.K. Puis au niveau des postes, là, qu'on pourrait
11 appeler rémunérés, là...
- 12 R. Hum hum.
- 13 Q. ... qui sont ceux qui... dont les Emplois
14 supérieurs relèvent, là...
- 15 R. Hum hum.
- 16 Q. ... vous diriez que ça représente quel pourcentage,
17 si j'essaie de mettre toutes les catégories de
18 nominations, là?
- 19 R. Probablement entre quinze (15) et vingt pour cent
20 (20 %).
- 21 Q. Oui. Puis celles des conseils d'administration, là,
22 plus les emplois bénévoles?
- 23 R. C'est tout le reste.
- 24 Q. C'est tout le reste?
- 25 R. Hum.

1 Q. O.K. Alors, quelque chose près de quatre-vingts
2 pour cent (80 %) ou...?

3 R. Absolument.

4 Q. O.K. Ça va, madame Landry, je vous remercie.
5 Je n'ai pas d'autres questions, Monsieur le
6 commissaire.

7 **Me MICHEL BASTARACHE**

8 commissaire :

9 Merci. Alors, nous reprendrons à deux heures (2 h).

10 - - - - -

11 **12 h 25 - SUSPENSION DE L'AUDITION**

12 **14 h - REPRISE DE L'AUDITION**

13 - - - - -

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Veuillez vous asseoir.

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 Alors, bon après-midi, Monsieur le commissaire.

20 Alors, comme j'avais annoncé ce matin, nous avons

21 fait... nous devons faire un ajout, donc la pièce

22 67A-P, donc les documents que je dépose maintenant

23 sont... c'est un registre journalier de visiteurs

24 qui indique la présence de monsieur Leblanc au

25 bureau du premier ministre du dix-huit (18) février

1 deux mille cinq (2005) au cinq (5) avril deux mille
2 sept (2007) et il y a quatre (4) présences pendant
3 cette période.

4 Alors, c'est 67A, pièce publique, P.

5 - - - - -

6 **PIÈCE 67A-P**

7 - - - - -

8 Alors, j'inviterais mes collègues aux contre-
9 interrogatoires.

10 **Me SUZANNE CÔTÉ**

11 pour le Gouvernement du Québec :

12 Alors, Monsieur le commissaire, je n'ai pas de
13 questions pour madame Landry.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Merci. Monsieur Dugas?

17 **Me ANDRÉ DUGAS**

18 pour le Parti libéral du Québec :

19 Je n'ai pas de questions.

20 **Me MICHEL JOLIN**

21 pour la Conférence des juges :

22 Pas de questions.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Oui?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
Pierre Bourque, Monsieur le commissaire.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :
Oui, je vous reconnais.

CONTRE-INTERROGÉE Me PIERRE BOURQUE

pour le Barreau du Québec :
Bonjour madame Landry.

R. Bonjour.

Q. Vous avez entendu mon nom, le prénom est Pierre,
Pierre Bourque.

R. Hum hum.

Q. Je représente le Barreau du Québec.
J'aurai quelques questions, pas beaucoup, sereines
et non capricieuses, je l'espère, à vous poser.
Première question : je vous ai entendu dire, et je
ne me fie plus à mes oreilles, que le gouvernement
est un parti politique?

R. Non.

Q. Vous n'avez pas dit ça?

R. Bien, ce que je voulais dire, c'est... ce qui est
important dans mon rôle, alors c'est maintenir le
lien avec le Parti libéral du Québec et le
gouvernement, qui est un gouvernement libéral, mais

1 de garder ce lien-là, alors en termes
2 d'organisation, en termes de militantisme.

3 Q. O.K. Alors, vous nuancez, si vous avez dit que le
4 gouvernement est un parti politique, vous nuancez?

5 R. Non, pas du tout. Alors, c'est un gouvernement qui
6 a la responsabilité de gérer l'État...

7 Q. Alors, vous...

8 R. ... et un parti politique c'est bien différent, je
9 connais bien ça.

10 Q. Très bien. Alors, vous n'avez pas dit ça?

11 R. Non, j'ai dit...

12 Q. Alors, encore une fois, je suis dans l'erreur, très
13 bien.

14 À la lumière de votre grande expérience dans la
15 Fonction publique, malgré votre jeune âge, ne
16 croyez-vous pas qu'une des missions du gouvernement
17 de la province de Québec, entre autres, est de
18 doter les citoyens du Québec d'un système de
19 justice impeccable rendu pour des juges
20 indépendants, impartiaux et compétents?

21 R. Tout à fait.

22 Q. Ça aurait été difficile de dire non n'est-ce pas?

23 R. ...

24 Q. Êtes-vous d'accord que le gouvernement de la
25 province de Québec doit s'assurer que la sélection

1 des juges aboutit au choix de candidats aptes à
2 devenir juges, possédant les qualités personnelles
3 et professionnelles nécessaires à cette fin et à
4 rendre aux citoyens du Québec une justice éclairée?

5 R. Vous avez parfaitement raison.

6 Q. Merci. Est-ce que vous diriez à monsieur le
7 commissaire Bastarache mission accomplie?

8 R. Je n'ai pas les... je ne suis pas en mesure
9 d'évaluer, mais je sais qu'il y a un comité qui est
10 mis en place qui, eux, évaluent les candidats,
11 alors qui prennent les meilleurs candidats les plus
12 aptes puis avec toutes les compétences requises.
13 Alors, j'imagine que c'est les meilleurs qui ont
14 été choisis, là.

15 Q. Et que mission a été accomplie?

16 R. Oui, parce que je ne connais pas la justice
17 malheureusement, je suis à peu près probablement la
18 seule qui n'est pas avocate dans la salle.

19 Q. Ne vous... écoutez, ne vous en faites pas, être
20 avocat ou avocate, c'est bien, mais ce n'est pas la
21 fin du monde.

22 Alors, je vous interroge maintenant concernant le
23 processus de nomination des juges.

24 Encore une fois, et corrigez-moi si je me trompe,
25 depuis deux mille trois (2003), lorsque le choix a

1 été fait par le comité de sélection, lorsque ce qui
2 a été appelé ici une courte liste est choisie, le
3 chef du cabinet du premier ministre ou du ministre
4 de la Justice, je présume...

5 R. Du ministre de la Justice.

6 Q. ... vous remet les documents suivants : numéro du
7 concours, c.v. des candidats et liste des candidats
8 sélectionnés?

9 R. Oui.

10 Q. C'est ça. Accompagnée? Accompagnée de quoi? On va
11 voir si vous avez une bonne mémoire.

12 R. Bien, accompagnée de chacun des c.v., le concours
13 et la liste des noms.

14 Q. Non, ce n'est pas une colle, accompagnée de la
15 recommandation...

16 R. Ah! Oui.

17 Q. ... -- c'est correct? -- du ministre de la Justice?

18 R. Hum hum.

19 Q. N'est-ce pas?

20 R. Effectivement.

21 Q. Hein, le ministre de la Justice recommande au
22 premier ministre, lui fait part de son choix.

23 R. Hum hum.

24 Q. O.K.? Alors ça, c'est remis au premier ministre.
25 Ce processus, je présume de votre témoignage, a été

1 suivi religieusement depuis deux mille trois
2 (2003)?

3 R. Oui.

4 Q. Monsieur le commissaire Bastarache n'aurait aucune
5 raison de penser que sous le... -- excusez-moi le
6 terme, là -- sous le règne Bellemare ou... alors
7 que monsieur Bellemare était ministre de la
8 Justice, le processus aurait été différent?

9 R. Non.

10 Q. La même chose. Alors, vous remettez ces documents
11 ainsi que la recommandation du ministre de la
12 Justice au premier ministre accompagnés d'un «post-
13 it»?

14 R. Oui.

15 Q. Oui. Donnant l'âge des candidats et le nombre
16 d'années de pratique?

17 R. Non, ça, je l'indique sur le curriculum vitae.

18 Q. Oui.

19 R. Alors, l'âge du candidat.

20 Q. Oui.

21 R. C'est plus facile que dix-neuf cent cinquante-deux
22 (1952), c'est quel âge, là. Alors, j'indique l'âge
23 en... et le nombre d'années de pratique, sur le
24 curriculum vitae.

25 Q. Parce que, selon votre témoignage, le premier

1 ministre attachait non seulement une grande
2 importance aux femmes...

3 R. Hum hum.

4 Q. ... il n'est pas le seul, mais à des personnes
5 d'âge mur avec expérience?

6 R. Oui.

7 Q. Avez-vous déjà pris connaissance des... du
8 règlement sur la procédure de sélection des
9 personnes aptes à être nommées juges?

10 C'est 1-P, je ne sais pas si madame a ça devant
11 elle? Moi, je l'ai.

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 Ça ne sera pas long.

14 **Me PIERRE BOURQUE**

15 pour le Barreau du Québec :

16 Ah, super, madame. Merci beaucoup.

17 Q. Voulez-vous regarder l'onglet 2, madame Landry?

18 R. Oui.

19 Q. Vu vos fonctions, est-ce que vous avez déjà pris
20 connaissance?

21 R. Non.

22 Q. Alors, si vous n'avez jamais pris connaissance,
23 j'aimerais que vous lisiez, dans votre coeur, là...

24 R. Hum hum.

25 Q. ... l'article 5.

- 1 Vous pouvez arrêter au sous-alinéa E. Je vais vous
2 dire ce qui m'a frappé de vos... votre témoignage
3 ou de vos remarques ce matin, c'est que vous
4 colliez sur le c.v. des candidats un «post-it»
5 quant à l'âge et les années de pratique, alors que
6 le règlement en fait une obligation absolue?
- 7 R. Non, je vous répète que l'âge, c'est que les
8 candidats l'indiquent en termes d'années, dix-neuf
9 cent quarante-deux (1942), dix-neuf cent cinquante-
10 quatre (1954), dix-neuf cent quarante (1940), alors
11 moi, j'indique si le candidat a cinquante (50) ans,
12 cinquante-cinq (55) ans ou soixante (60) ans, dans
13 ce...
- 14 Q. C'est plus facile pour le premier ministre...
- 15 R. Oui. Absolument.
- 16 Q. ... qui n'a pas à faire de calcul...
- 17 R. C'est ça.
- 18 Q. ... mathématique?
- 19 R. Tout à fait.
- 20 Q. Ah.
- 21 R. Tout à fait.
- 22 Q. C'est très bien.
- 23 R. Alors, c'est uniquement pour ça.
- 24 Q. Puis la même chose pour...?
- 25 R. Oui. Alors... parce que c'est dans un texte, je

1 l'indique au-dessus, c'est tout.

2 Q. Alors, le premier ministre doit vous être
3 reconnaissant de cette façon d'agir.

4 Monsieur le commissaire Bastarache doit assumer de
5 votre témoignage que la nomination des juges, à
6 l'époque ou sous le règne, entre guillemets,
7 Bellemare s'est effectuée de la même manière, était
8 accompagnée du c.v. des candidats choisis, et
9 cetera, ainsi que de la recommandation du ministre
10 de la Justice?

11 R. Comme je le disais un peu plus tôt, alors je n'ai
12 pas de souvenir précis de cette époque-là, mais
13 j'ai... ça a toujours fonctionné comme ça...

14 Q. Alors...

15 R. ... alors je présume qu'à partir de deux mille
16 trois (2003), ça fonctionnait comme ça.

17 Q. C'est ce que je vous ai demandé à l'effet... que le
18 commissaire Bastarache devait assumer que ça a dû
19 fonctionner comme ça, mais vous n'avez absolument
20 aucun souvenir?

21 R. Non.

22 Q. Avez-vous quelque souvenir de la nomination de
23 juges sous d'autres ministres de la Justice?

24 R. Alors, je n'ai pas de souvenir de noms en
25 particulier parce que, comme on mentionnait ce

1 | matin, alors pour moi, ça représente, là, deux pour
2 | cent (2 %) de mes dossiers, alors ce qui n'est pas
3 | des conseils d'administration, puis tout ça,
4 | alors... mais c'est sûr que plus récemment, je vais
5 | avoir une mémoire plus près, mais en termes de
6 | noms, je ne me rappelle pas des noms.

7 | La nomination est faite, la recommandation et faite
8 | par le ministre, je n'ai rien à voir là-dedans et,
9 | comme je le mentionnais ce matin, je ne connais pas
10 | ces dossiers-là.

11 Q. Alors, je vous écoute et puis vous me donnez une
12 | réponse intelligente, alors vous serez ravie de
13 | savoir que je n'ai pas d'autres questions pour
14 | vous. Bonne fin de journée.

15 R. Merci.

16 | **Me MICHEL BASTARACHE**

17 | commissaire :

18 | Alors, bonjour.

19 | **CONTRE-INT. PAR Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 | avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 | Bonjour, Monsieur le commissaire.

22 | Bonjour, madame, vous allez bien?

23 R. Bonjour. Oui.

24 Q. Oui. Alors, Jean-François Bertrand, je représente
25 | maître Bellemare.

1 Alors, je vais vous demander, madame Landry, en
2 commençant, de me dire, évidemment, depuis combien
3 de temps vous connaissez Jean Charest?

4 R. Alors, depuis dix-neuf cent quatre-vingt-dix-huit
5 (1998), à son arrivée au Parti libéral du Québec.

6 Q. O.K. Et je comprends que depuis mil neuf cent
7 quatre-vingt-dix-huit (1998), vous avez travaillé
8 de façon étroite avec le... à l'époque chef de
9 l'Opposition et ensuite premier ministre depuis
10 avril deux mille trois (2003)?

11 R. Oui.

12 Q. O.K. Plus particulièrement à compter de deux mille
13 trois (2003), où là, vous avez exercé vos fonctions
14 au sein du cabinet, là, du PM, comme on l'appelle?

15 R. Oui, effectivement.

16 Q. O.K. Donc, toujours et encore aujourd'hui vous êtes
17 toujours en étroits liens avec monsieur Charest,
18 c'est exact?

19 R. Alors, je suis une employée du cabinet, oui.

20 Q. O.K., mais vous êtes en liens étroits avec monsieur
21 Charest?

22 R. Oui.

23 Q. C'est une personne que vous voyez régulièrement,
24 fréquemment, quotidiennement, évidemment dans la
25 mesure où il est au Québec, là?

- 1 R. Bien, quotidiennement, je peux le croiser dans le
2 corridor, là, mais je ne le rencontre pas
3 quotidiennement, le premier ministre.
- 4 Q. O.K. Vous, en termes d'horaire de travail, si on
5 vous reporte en mil neuf cent... pardon, en deux
6 mille trois (2003)...
- 7 R. Hum hum.
- 8 Q. ... combien d'heures par semaine pouvez-vous passer
9 dans votre bureau? Vous avez dit que vous n'étiez
10 pas une fille qui sortait, je reprends vos termes,
11 là, et donc, combien d'heures par semaine vous
12 étiez au cabinet, à votre bureau?
- 13 R. Beaucoup d'heures. Alors, ça pouvait représenter
14 quatorze (14), quinze (15) heures par jour.
- 15 Q. Quatorze (14), quinze (15) heures par jour...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. ... sur cinq (5) jours ou sur sept (7) jours?
- 18 R. Sur cinq (5) jours.
- 19 Q. O.K. Donc, samedi, dimanche, vous ne travailliez
20 pas?
- 21 R. C'est ça.
- 22 Q. O.K. Donc, quatorze (14), quinze (15) heures par
23 jour, tous les jours de la semaine?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. O.K. Puis ça, on s'entend que c'est une moyenne, il

- 1 y avait des journées plus grandes, des journées
2 plus petites, mais une moyenne de quatorze (14),
3 quinze (15)?
- 4 R. Oui. C'est parce que c'était vraiment une grosse
5 année, la première année, là.
- 6 Q. O.K. Partir de deux mille trois (2003), le nom
7 exact, tel qu'il est prévu, là, dans les documents
8 du gouvernement, le nom exact de votre poste
9 c'était quoi?
- 10 R. Alors, c'était directrice des relations avec le
11 Parti libéral du Québec...
- 12 Q. O.K.
- 13 R. ... au cabinet du premier ministre.
- 14 Q. O.K. Comme on retrouve dans l'organigramme qui a
15 été... qui a été déposé, si vous pouvez prendre 63-
16 P, le cartable, à la page... l'onglet 4, page 6 de
17 l'onglet 4?
- 18 R. Oui, c'est effectivement ça.
- 19 Q. O.K. Alors, je constate que... parce que vous nous
20 avez parlé que votre poste, c'était directrice des
21 relations et...
- 22 R. Avec le parti...
- 23 Q. ... et des nominations également?
- 24 R. Alors, ce n'était pas...
- 25 Q. Vous étiez responsable...

- 1 R. ... dans mon titre.
- 2 Q. O.K.
- 3 R. Le titre exact, c'était directrice des relations
4 avec le Parti libéral du Québec.
- 5 Q. O.K. Donc, effectivement, le terme «nominations»
6 n'apparaît aucunement dans votre titre?
- 7 R. Absolument.
- 8 Q. O.K. Est-ce qu'il y a une raison pour ça?
- 9 R. Alors, je me suis posé la même question en deux
10 mille trois (2003), et c'est dans tous les partis,
11 là, c'était le même titre qui existait, alors
12 c'était un directeur ou une directrice des
13 relations avec le parti, le parti en... le parti,
14 soit l'ancien gouvernement ou celui-là, là, mais il
15 n'y a pas, dans les cabinets de premier ministre,
16 il n'y a pas une mention de nominations.
- 17 Q. O.K. Vous vous êtes posé la question, mais vous
18 avez eu votre réponse où?
- 19 R. Alors, je l'ai eue quand j'ai regardé ce qui se
20 faisait dans le temps dans les autres partis.
- 21 Q. O.K. Est-ce que vous avez parlé à des gens? Parce
22 que vous nous avez dit : moi, je suis arrivée,
23 j'étais... j'étais nouvelle, la première fois que
24 j'ai un poste au sein du Cabinet...
- 25 R. Hum hum.

- 1 Q. ... on me donne un titre qui s'appelle directrice
2 des relations avec le Parti libéral du Québec, on
3 me donne deux (2) adjoints ou adjointes, là, là
4 j'ai juste des initiales, là, il y a J. Jones pour?
5 R. Janet Jones.
6 Q. Janet Jones. Et liaison P. Duval?
7 R. Pascale.
8 Q. Pascale, femme ou homme?
9 R. C'est deux (2) femmes.
10 Q. O.K., deux (2) femmes.
11 Alors, on vous donne un poste, on vous donne deux
12 (2) adjointes, évidemment vous arrivez, vous êtes
13 nouvelle et tout ça, savez-vous ce que vous avez à
14 faire en commençant?
15 R. Alors, oui, je veux dire on me dit que je suis
16 responsable des nominations, de tout le personnel
17 des cabinets, la gestion des budgets des cabinets
18 de ministres et le lien avec le PLQ.
19 Q. Qui vous dit ça, excusez-moi?
20 R. Alors, c'est Michel Crête qui était le chef de
21 cabinet de l'époque.
22 Q. O.K. Est-ce que vous vous assoyez avec monsieur
23 Crête pour savoir : Bien, ça fait quoi un
24 responsable des nominations, là?
25 R. Non, parce qu'on avait un secrétaire général

1 associé à l'époque, qui s'appelle Gilles R.
2 Tremblay...

3 Q. Hum hum.

4 R. ... qui, lui, était là depuis longtemps, qui m'a
5 expliqué les rôles et les fonctions de ce poste-là.

6 Q. O.K. Est-ce qu'il y a des documents qui... outre
7 votre conversation avec monsieur Crête, juste avant
8 que je passe aux documents, est-ce qu'il y a des
9 conversations avec d'autres personnes, soit des
10 anciens du parti qui ont été au pouvoir, là, dans
11 les années antérieures au mandat du Parti
12 Québécois, pour que vous puissiez vous faire
13 expliquer comme il faut c'est quoi votre fonction
14 précise?

15 R. De souvenir, non. C'est possible, là, mais c'est
16 surtout monsieur Tremblay et son adjoint, que je ne
17 me rappelle pas comment il... Stéphane quelque
18 chose, là, qui me... qui m'a briefée sur chacun
19 des... des dossiers et tout ça, là, de l'emploi en
20 question.

21 Q. O.K. Est-ce que vous avez reçu un document, que ce
22 soit, dans un premier temps, une description de
23 tâches?

24 R. Non, ça n'existe pas.

25 Q. Donc, vous n'avez jamais eu de description de

- 1 tâches?
- 2 R. Non.
- 3 Q. Est-ce que vous avez reçu un... que ce soit une
- 4 note explicative, un document explicatif vous
- 5 permettant de bien saisir l'ensemble? Parce que
- 6 vous nous avez parlé d'une job -- excusez, là,
- 7 l'anglicisme -- vous avez parlé d'un travail à
- 8 trois (3) composantes, là?
- 9 R. Hum hum.
- 10 Q. Nominations, relations avec les parties et puis...
- 11 la troisième composante, c'est?
- 12 R. C'est l'embauche.
- 13 Q. L'embauche, O.K.
- 14 Alors, est-ce qu'on vous remet un document
- 15 explicatif?
- 16 R. Non, pas du tout.
- 17 Q. O.K. Ça dure combien de temps la rencontre que
- 18 vous avez avec monsieur Crête, qui vous explique,
- 19 là, votre tâche?
- 20 R. Alors, je ne sais pas, peut-être une demi-heure,
- 21 une heure, je n'ai... je n'ai pas de souvenir de la
- 22 durée de la rencontre, là, c'était mon chef de
- 23 cabinet...
- 24 Q. O.K.
- 25 R. ... alors on se voyait régulièrement, là.

- 1 Q. O.K. Est-ce que vous avez eu des rencontres avec
2 monsieur Charest, par exemple, pour qu'il vous
3 explique un petit peu plus de façon définie votre
4 rôle?
- 5 R. Oui, alors sur ses attentes, en termes d'attentes,
6 comme je mentionnais ce matin, pour les femmes, les
7 anglophones, les communautés culturelles, il avait
8 un grand souci de ça pour comment on allait se
9 rencontrer, le nombre de fois, là, par mois, là,
10 alors une fois par semaine, et cetera, mais c'est
11 tout. Parce que je vous rappelle ce que je vous
12 disais en deux mille trois (2003), c'est... on ne
13 savait pas, on ne connaissait pas ça. Alors, moi,
14 j'ai été vraiment, là... mes professeurs c'était
15 les hauts fonctionnaires que j'avais dans la
16 bâtisse qui m'ont expliqué exactement en quoi
17 consistait le travail.
- 18 Q. O.K. De façon spécifique, si j'en viens sur la
19 nomination des juges...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... est-ce qu'on vous explique quel va être votre
22 rôle quant à la... au processus de nomination des
23 juges?
- 24 R. Non.
- 25 Q. Non. Est-ce qu'on vous remet un document pour vous

1 expliquer quel sera votre rôle?

2 R. Non.

3 Q. Est-ce que vous avez rencontré quiconque pour vous-
4 même aller chercher de l'information?

5 R. Non.

6 Q. Vous nous avez dit que c'est un milieu que vous ne
7 connaissiez pas du tout?

8 R. Absolument.

9 Q. Vous ne connaissez même pas le règlement, là, que
10 mon confrère, maître Bourque, vient de vous
11 montrer, le règlement qu'on a produit, nous, 1-P,
12 qui est le règlement sur la procédure de
13 sélection... processus -- pardon -- de sélection de
14 la nomination des juges, vous ne connaissez même
15 pas ça au moment où on se parle en deux mille dix
16 (2010)?

17 R. Non, mais comme je vous dis... je vous mentionnais
18 ce matin, alors moi je reçois un certain nombre de
19 curriculum vitae avec une recommandation d'un
20 ministre, je n'ai rien à voir dans le processus,
21 rien à voir dans la sélection, alors ça me...

22 Q. Je comprends, mais est-ce que vous vous êtes
23 demandé : comment ça, si je n'ai rien à voir dans
24 tout ce processus-là, comment ça on m'envoie des
25 documents concernant la nomination des juges?

- 1 R. Bien, parce que je savais que le premier ministre
2 voulait être consulté.
- 3 Q. O.K. Vous saviez ça comment que le premier
4 ministre voulait être consulté?
- 5 R. Alors, probablement lors d'une rencontre avec le
6 premier ministre où il m'a informée qu'il aimerait
7 être consulté sur la recommandation du ministre.
- 8 Q. O.K. Quand...
- 9 R. Je n'ai pas pris ça dans ma tête.
- 10 Q. Quand a lieu cette rencontre-là avec le premier
11 ministre où il vous informe qu'il veut être
12 consulté pour la nomination des juges?
- 13 R. Bien, probablement parmi les dates, là, où j'ai
14 rencontré le premier ministre.
- 15 Q. C'est-à-dire?
- 16 R. Bien, je n'ai pas de date précise, vous comprenez.
- 17 Q. O.K., mais situez-nous l'époque, si vous êtes
18 capable?
- 19 R. Alors, ça devait être au début.
- 20 Q. Au tout début de votre mandat, là...
- 21 R. Oui, c'est ça.
- 22 Q. ... si on peut l'appeler comme ça.
- 23 R. Alors, probablement pas dans les premières semaines
24 parce que j'étais très occupée par l'embauche dans
25 les cabinets, mais probablement, là, au cours des

1 mois.

2 Q. O.K. Donc, vous avez eu une rencontre spécifique
3 avec le premier ministre Charest où il vous le
4 demande : Moi, en ce qui a trait au processus de
5 nomination des juges, ça va transiter par toi, je
6 veux être consulté par rapport à ça. Est-ce que
7 c'est à peu près comme ça qu'il vous le dit?

8 R. Probablement, oui.

9 Q. Probablement ou...

10 R. Bien, je n'ai pas la mémoire d'une conversation
11 avec le premier ministre sur ce sujet-là
12 précisément, mais probablement qu'à ce moment-là il
13 m'a dit : Je veux être consulté sur la
14 recommandation des juges, sur la recommandation du
15 ministre, et alors on a établi une façon de
16 procéder.

17 Q. O.K. Vous êtes-vous informée, suite à cette
18 rencontre-là avec le premier ministre, vous êtes-
19 vous informée auprès d'anciens collègues, là, j'en
20 suis toujours sur la nomination des juges...

21 R. Hum hum.

22 Q. ... tantôt ma question portait de façon plus
23 générale, mais spécifiquement sur la nomination des
24 juges, vous êtes-vous informée auprès d'anciens
25 collègues, auprès de... de quiconque pour savoir

- 1 comment ça fonctionnait avant...
- 2 R. Non.
- 3 Q. ... puis comment ça va fonctionner maintenant?
- 4 R. Jamais.
- 5 Q. O.K. Vous avez... vous avez pris connaissance de
- 6 certains articles de journaux récemment...
- 7 R. Hum hum.
- 8 Q. ... où d'anciens ministres du Parti Québécois ont
- 9 notamment dit que le premier ministre n'était
- 10 jamais consulté pour le choix des juges. Vous avez
- 11 pris connaissance de ces...
- 12 R. Hum hum, oui.
- 13 Q. O.K. Alors, suite à ça, vous souvenez-vous quand
- 14 vous en avez pris connaissance?
- 15 R. Les dates précises, je pense que c'est au
- 16 printemps, là, lorsque monsieur Bellemare a fait
- 17 une déclaration.
- 18 Q. O.K. Donc, au printemps deux mille dix (2010)?
- 19 R. C'est ça.
- 20 Q. O.K. Suite à cette... parce que là vous étiez
- 21 toujours -- vous aviez toujours le même rôle qu'en
- 22 deux mille trois (2003) au printemps deux mille dix
- 23 (2010), là...
- 24 R. Hum hum.
- 25 Q. ... c'est exact?

- 1 R. Tout à fait, oui.
- 2 Q. O.K. Vous venez d'être promue directrice d'un
3 cabinet ajointe, là, comme on a vu dans le document
4 tantôt...
- 5 R. Hum hum.
- 6 Q. ... c'est tout récent, c'est exact?
- 7 R. Hum hum, oui, février.
- 8 Q. Bon. Suite à cette information-là où vous apprenez
9 dans les journaux de la part de... provenant de la
10 bouche d'anciens ministres du Parti Québécois qui
11 disent : «Non, le premier ministre n'a jamais été
12 consulté pour la nomination des juges», est-ce que
13 vous avez effectué de votre côté, en tant que
14 responsable de ce volet-là au sein du Cabinet, est-
15 ce que vous avez effectué des démarches, des
16 vérifications pour savoir ce qu'il en était?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Est-ce que vous avez parlé au premier ministre pour
19 savoir : Comment ça, vous, je dois vous consulter,
20 alors qu'on dit dans le journal que les anciens
21 ministres disent n'avoir jamais consulté leur
22 premier ministre de l'époque?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Ça n'a pas piqué votre curiosité?
- 25 R. Non.

- 1 Q. D'aucune façon?
- 2 R. Non.
- 3 Q. O.K. Et depuis lors jusqu'à aujourd'hui?
- 4 R. Non plus.
- 5 Q. Non plus.
- 6 R. Alors, le premier ministre du Québec désire que ça
- 7 fonctionne comme ça, puis ça fonctionne comme ça.
- 8 Q. O.K. Donc, vous avez... sans minimiser ou
- 9 banaliser votre rôle, là, mais vous avez exécuté
- 10 les directives et les ordres du premier ministre?
- 11 R. Tout à fait.
- 12 Q. O.K. Vous avez dit tantôt, par contre, corrigez-
- 13 moi si je me trompe, que vous pensiez que ça a
- 14 toujours fonctionné comme ça...
- 15 R. Pour la...
- 16 Q. ... dans le passé?
- 17 R. ... nomination des juges?
- 18 Q. Oui.
- 19 R. Non, je n'ai pas dit ça, sûrement pas.
- 20 Q. O.K.
- 21 R. Alors, je... je ne le sais pas comment ça
- 22 fonctionnait avant. Moi, je vous dis que depuis
- 23 deux mille trois (2003), ça a toujours fonctionné
- 24 comme ça.
- 25 Q. O.K. Vous nous avez également mentionné tantôt

1 dans votre témoignage que le poste... parce que
2 j'ai porté à votre attention que le poste tel que
3 décrit dans votre organigramme...

4 R. Hum hum.

5 Q. ... en fait, dans l'organigramme, pardon, du
6 Cabinet, ne fait mention que directrice des
7 relations avec le PQ... PLQ, pardon, on ne parle
8 jamais du volet nominations?

9 R. Hum hum.

10 Q. O.K. Ça, êtes-vous allée aux informations à
11 n'importe quel moment à partir de deux mille trois
12 (2003) jusqu'à aujourd'hui pour savoir pourquoi...
13 bien, jusqu'à aujourd'hui, en fait, jusqu'au moment
14 où vous êtes nommée...

15 R. Hum hum.

16 Q. ... promue, pardon, directrice de cabinet adjointe,
17 à savoir pourquoi votre poste, on dénaturait le
18 titre et on enlevait un volet important, qui est
19 les nominations?

20 R. Non, parce que, comme je vous le mentionnais
21 tantôt, dans tous les gouvernements, la mention
22 «nominations» n'a jamais existé et il y a toujours
23 eu des gens qui étaient responsables des
24 nominations au bureau du premier ministre.

25 Q. O.K. Est-ce que vous en connaissez un seul de vos

- 1 prédécesseurs qui occupait votre fonction?
- 2 R. Dans d'autres...
- 3 Q. Oui.
- 4 R. ... gouvernements?
- 5 Q. Oui?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Comment faites-vous pour affirmer ça, là, que ça a
- 8 toujours fonctionné comme ça?
- 9 R. Bien, parce qu'on... mon sous-ministre... le sous-
- 10 ministre à l'époque...
- 11 Q. Qui?
- 12 R. ... je veux dire faisait le même travail avec moi,
- 13 c'est ce qu'il me disait, qu'avec les autres.
- 14 Q. O.K. Je veux juste reprendre. Votre sous-ministre
- 15 de l'époque, c'est qui?
- 16 R. Alors, c'est Gilles R. Tremblay.
- 17 Q. Gilles R. Tremblay.
- 18 R. Qui avait un adjoint, là, Stéphane quelque chose,
- 19 qui n'est plus là depuis quelques années. Mais
- 20 c'est eux qui m'ont... et il y avait toute une
- 21 batterie de... de documents, je veux dire on n'a
- 22 pas refait des documents nouveaux, là, par... avec
- 23 notre nouveau gouvernement, alors ça existait déjà
- 24 à l'époque.
- 25 Q. O.K. Gilles R. Tremblay, avant vous, là, avant

1 deux mille trois (2003), avait occupé des fonctions
2 au sein du cabinet de monsieur Bourassa?

3 R. Non, Gilles R. Tremblay, de mémoire, il avait
4 occupé des fonctions dans le gouvernement du Parti
5 québécois.

6 Q. O.K.

7 R. Mais je ne sais pas quelles fonctions, là.

8 Q. O.K. Puis dites-moi, je vais vous montrer un
9 document qui est... en fait, deux (2) documents
10 qui... ça s'appelle «Répertoire des directions des
11 ministères au premier (1^{er}) décembre quatre-vingt-
12 douze (92)», et : «Répertoire...»... en fait,
13 «Liste des directions des ministères en octobre
14 quatre-vingt-sept (87)».

15 R. Hum hum.

16 Q. Je n'en ai pas entre les deux (2), Monsieur le
17 commissaire, parce qu'on m'a dit que ça avait été
18 arrêté après le mandat de monsieur Bourassa, que ça
19 avait été arrêté une telle publication. Alors, je
20 vais vous montrer ces documents-là, j'en ai des
21 copies.

22 **LA GREFFIÈRE :**

23 Vous les déposez, maître?

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

1 Oui, je vais les déposer, s'il vous plaît, madame.

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 Le premier, c'est lequel?

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 On pourrait mettre A et B.

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Vous les mettez sous le même numéro?

9 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

10 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

11 Oui, on pourrait mettre... je ne sais pas, Monsieur
12 le commissaire, peut-être on serait rendu à
13 soixante et...?

14 **LA GREFFIÈRE :**

15 68.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 68A...

19 **LA GREFFIÈRE :**

20 C'est moins compliqué de leur donner chacun un
21 numéro.

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 Parfait, madame. Alors, 68 et 69. 68 pour
25 l'édition octobre quatre-vingt-sept (87).

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Le titre exact, s'il vous plaît?

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 C'est «Liste des...» celui d'octobre quatre-vingt-
7 sept (87), c'est «Liste des directions des
8 ministères, édition octobre quatre-vingt-sept
9 (87)».

10 - - - - -

11 **PIÈCE 68-P**

12 - - - - -

13 Et le 69-P -- est-ce que je vais trop vite? --...

14 **LA GREFFIÈRE :**

15 Non, c'est beau.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 ... s'intitule «Répertoire des directions des
19 ministères, le premier (1^{er}) décembre mil neuf cent
20 quatre-vingt-douze (1992)».

21 - - - - -

22 **PIÈCE 69-P**

23 - - - - -

24 Q. Vous en avez une copie par-devers vous, madame...

25 R. Oui.

1 Q. ... Landry?

2 Bien, je vais vous demander d'en prendre
3 connaissance, des deux (2) documents.

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Merci.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Q. Vous me direz... prenez votre temps, vous me direz
10 quand vous aurez terminé.

11 R. O.K.

12 Q. O.K.

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 Excusez-moi, collègue, peut-être juste préciser les
16 documents. Vous avez expliqué que... et vous aviez
17 pour des périodes. Mon collègue pose la question,
18 peut-être simplement réexpliquer encore les
19 documents, qu'est-ce qu'ils sont et d'où ils
20 viennent.

21 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

22 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

23 C'est tout simplement un répertoire des...
24 répertoire des noms d'individus composant le
25 Conseil exécutif sous le mandat de... de l'ancien

1 premier ministre Robert Bourassa, d'octobre quatre-
2 vingt-sept (87) à quatre-vingt-douze (92), et ainsi
3 que la même chose, le 69-P, le même répertoire,
4 mais de quatre-vingt-douze (92) à quatre-vingt-dix-
5 sept (97), là, quatre-vingt-dix... seize (96), dix-
6 sept (97). En tout cas!

7 **Me ANDRÉ RYAN**

8 pour l'Honorable Jean Charest :

9 Et, Monsieur le commissaire, je veux juste savoir,
10 j'ai cru comprendre des recherches effectuées par
11 mon confrère que ce sont les deux (2) seuls
12 documents qu'il a répertoriés? Comme je ne suis
13 pas en position de lui poser des questions, je vous
14 l'adresse à vous : est-ce qu'il y aurait lieu de
15 préciser si des vérifications similaires ont été
16 faites pour la période qui a immédiatement précédé
17 l'élection du gouvernement Charest en deux mille
18 trois (2003)?

19 Parce que je n'ai pas... je ne suis pas sûr d'avoir
20 bien saisi la réponse.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui, je voudrais la réponse à cette question-là, je
24 voudrais savoir aussi s'il y a un autre genre de
25 publication qui fournit le même type

1 d'informations, puisque vous dites que ce
2 répertoire-là n'a pas été continué?

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Ce que l'on m'a dit -- pour être en toute sincérité
6 je n'ai pas vérifié personnellement, j'ai fait
7 sortir ça -- ce qu'on m'a dit, c'est qu'il
8 n'existait plus l'équivalent à compter de la
9 période, là, premier (1^{er}) décembre quatre-vingt-
10 douze (92), donc la période subséquente. Alors,
11 évidemment, si mes confrères en ont sous une autre
12 forme ou quoi que ce soit, je n'ai pas de problème
13 à ce que ce soit... ce soit présenté.

14 **Me ANDRÉ RYAN**

15 pour l'Honorable Jean Charest :

16 Et, Monsieur le commissaire, je n'ai évidemment pas
17 fait la vérification puisque mon confrère ne m'en
18 avait pas parlé. Le seul point que je voudrais
19 faire ici, c'est qu'on ne peut pas, à mon sens,
20 inférer de ce document-là des informations
21 relatives à la période qui a immédiatement précédé
22 l'arrivée du gouvernement de deux mille trois
23 (2003) quant à l'existence ou la non-existence du
24 poste, par exemple, de directeur ou directrice des
25 relations avec le parti, dans ce cas-là ce serait

1 le Parti québécois.
2 Moi, l'information dont je dispose, de mémoire, est
3 à l'effet qu'un tel poste existait dans le
4 gouvernement précédent, mais je n'ai pas la
5 vérification avec moi, je n'ai pas le document avec
6 moi. Mais si mon confrère veut qu'on fasse la
7 recherche, on pourra la faire et fournir à la
8 Commission subséquemment l'information qu'on aura
9 répertoriée.

10 Cependant, au risque de me répéter, je dis que je
11 ne voudrais pas qu'on tente d'inférer de documents
12 qui antedatent de quelques années, là, la période
13 immédiatement précédente à deux mille trois (2003),
14 des informations relatives au gouvernement qui a
15 immédiatement précédé le gouvernement de deux mille
16 trois (2003).

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Oui. C'est bien compris.

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 Ce que j'ai compris aussi, Monsieur le commissaire,
23 de la réponse de madame Landry, précédent que je
24 lui montre ces documents-là, là, c'est que ça avait
25 toujours existé, son poste, sous les gouvernements

1 précédents.

2 Q. Alors, ma question, madame Landry, dans l'une ou
3 l'autre des deux (2) pièces que vous avez devant
4 vous, 68 et 69-P, là, à quel endroit retrouvez-vous
5 le poste que vous occupez, vous, à partir de deux
6 mille trois (2003)?

7 R. Alors, écrit, je ne le vois pas.

8 Q. Donc, vous ne le voyez pas à aucune place là-
9 dedans, c'est exact?

10 R. Effectivement.

11 Q. O.K. Vous, votre supérieur deux mille trois (2003)
12 toujours jusqu'à... je ne parlerai jamais de
13 votre... depuis que vous êtes promue, là,
14 directrice.

15 R. Hum hum. O.K.

16 Q. Non, ce n'est pas vrai, je vais en parler tantôt
17 pour être honnête, là, mais dans ma question je
18 parle de deux mille trois (2003) à deux mille dix
19 (2010)...

20 R. Dix (10). O.K.

21 Q. ... bon. Votre supérieur hiérarchique immédiat
22 était qui?

23 R. Le chef de cabinet.

24 Q. Le chef de cabinet, donc pour une période Stéphane
25 Bertrand?

- 1 R. Alors, pour la première période. c'est Michel
2 Crête, ensuite Stéphane Bertrand, ensuite Daniel
3 Gagné et Marc Croteau.
- 4 Q. O.K. Et donc, vous relevez, vous, du Conseil
5 exécutif. Vous n'êtes pas nommée par le ministre de
6 la Justice, par exemple?
- 7 R. Non, non, non.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Pas du tout.
- 10 Q. Vous êtes nommée par le...
- 11 R. Alors, je suis une employée du... une employée
12 personnel politique du Conseil exécutif.
- 13 Q. O.K. Êtes-vous soumise à la... êtes-vous ce qu'on
14 appelle un fonctionnaire public, là...
- 15 R. Non.
- 16 Q. ... soumis à la fonction publique?
- 17 R. Pas du tout.
- 18 Q. O.K. Avez-vous des règles d'éthique à respecter?
- 19 R. Oui. Alors, nous, tout le personnel politique, on
20 a signé des engagements en matière d'éthique, en
21 matière de lobby, auprès du premier ministre, c'est
22 une directive qu'on appelle Annexes A, B, C, là, où
23 on jure de ne pas... de ne pas divulguer
24 d'informations après la fin du travail, où on va
25 garder confidentiel, et où on ne fera pas de lobby

- 1 après... après avoir quitté cet emploi-là pour une
2 période d'un an.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Si ça fait plus d'un an.
- 5 Q. O.K. Est-ce que vous avez, parmi cette politique-là
6 -- bien, c'est un document qui porte, là, juste
7 pour comprendre la facture du document, là, quand
8 vous dites «on signe un engagement», c'est une
9 directive, on appelle ça «Directive du premier
10 ministre»?
- 11 R. Du premier ministre oui.
- 12 Q. O.K. Ça porte sur une, deux (2), trois (3), quatre
13 (4) pages, cette directive-là?
- 14 R. Ça porte sur plusieurs pages.
- 15 Q. Est-ce que vous l'avez avec vous?
- 16 R. Non.
- 17 Q. Est-ce qu'il est possible de l'obtenir?
- 18 R. Oui, certainement.
- 19 Q. O.K.
- 20 R. Alors, c'est la même directive que le gouvernement
21 précédent avait, faisait signer aux employés, c'est
22 du copier-coller.
- 23 Q. O.K. Dites-moi, dans cette directive-là, à votre
24 souvenir, est-ce que vous avez l'obligation, dans
25 cette directive-là, de faire preuve de neutralité

- 1 politique?
- 2 R. Je ne pense pas.
- 3 Q. Il est possible ou vous êtes sûre que non?
- 4 R. De neutralité politique? Non... je suis sûre que
- 5 non.
- 6 Q. Vous êtes sûre que non.
- 7 De réserve?
- 8 R. ...
- 9 Q. Une obligation de réserve?
- 10 R. Je ne pense pas non plus.
- 11 Q. O.K., d'impartialité dans le choix de... dans vos
- 12 prises de décisions?
- 13 R. Ça fait... je vais vous dire, ça fait... la
- 14 dernière fois... la première fois que j'ai signé
- 15 ça, c'est en deux mille trois (2003), je ne l'ai
- 16 jamais relu et je ne me rappelle pas, là.
- 17 Q. O.K. Est-ce que pour être promue directrice d'un
- 18 cabinet adjointe, vous avez dû signer à nouveau un
- 19 tel engagement, une telle directive?
- 20 R. Non. Non, de mémoire non.
- 21 Q. Est-ce qu'au fil des années entre deux mille trois
- 22 (2003) et jusqu'à votre promotion en deux mille dix
- 23 (2010), on a renouvelé cette directive-là auprès de
- 24 vous, soit en ajoutant des termes ou soit tout
- 25 simplement en vous demandant de la résigner,

1 exemple suite aux nouvelles élections de... bon,
2 est-ce que vous avez été appelée à resigner ce
3 document-là?

4 R. Non, parce que je suis toujours au même endroit.
5 Alors, c'est lorsque les gens quittent, changent de
6 ministère qu'ils doivent en resigner un dans le
7 ministère où ils sont maintenant.

8 Q. O.K. Le Secrétariat aux emplois supérieurs,
9 évidemment vous connaissez?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. Est-ce que j'ai raison de dire que la mission
12 première du Secrétariat aux emplois supérieurs, là,
13 c'est de conseiller le gouvernement pour...
14 évidemment en matière d'emplois supérieurs, et
15 d'offrir des services en vue de favoriser la
16 compétence, l'engagement et l'intégrité des
17 personnes nommées à titre de titulaire d'un emploi
18 supérieur?

19 R. Tout à fait.

20 Q. Tout à fait.

21 J'ai raison de dire que le Secrétariat en deux
22 mille trois (2003)... le secrétaire, pardon, était
23 qui en deux mille trois (2003)?

24 R. Le secrétaire général?

25 Q. Le secrétaire aux emplois supérieurs?

1 R. Comme je vous l'ai mentionné, le premier c'est
2 Gilles R. Tremblay et ensuite Gérard Bibeau.

3 Q. Alors, ces deux (2) personnes-là, évidemment
4 successivement, là, ont du personnel sous eux, là?

5 R. Oui.

6 Q. O.K., du personnel, justement, qui veille à
7 l'application de la mission du Secrétariat aux
8 emplois supérieurs?

9 R. Il y a des lois aussi, alors il y a des avocats qui
10 sont dans ce bureau-là pour mieux nous conseiller
11 sur les lois pour qu'on puisse faire les bons choix
12 en termes de compétence. Et pour chacun de ces
13 postes-là, le secrétaire général associé rencontre
14 chacun des candidats avant une nomination,
15 lorsqu'on parle de nomination aux emplois
16 supérieurs, où il va évaluer un certain nombre de
17 choses : alors les compétences, s'il connaît
18 l'appareil gouvernemental, et cetera, et cetera, en
19 termes de gestion de personnel, et ensuite il va
20 prendre des références auprès des personnes que la
21 personne lui a données, là, comme noms en
22 référence.

23 Q. Je vais vous référer au site Internet, là, du
24 ministère du Conseil... en fait du Secrétariat,
25 pardon, aux emplois supérieurs, que je vais

1 produire sous 70-P.

2 Prenez le temps d'en prendre connaissance, madame
3 Landry.

4 **LA GREFFIÈRE :**

5 (...)

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 On pourrait parler site... copie, en fait, du site
9 Internet du Secrétariat aux emplois supérieurs.

10 - - - - -

11 **PIÈCE 70-P**

12 - - - - -

13 Q. Ça va? Je vais attirer votre attention plus
14 particulièrement à la seconde page du document 70-P
15 qui s'intitule... dont la section s'intitule
16 «Mission».

17 R. Hum hum.

18 Q. Alors, je vais vous lire, puis après ça je vais
19 vous poser des questions.

20 **«Le Secrétariat aux emplois**
21 **supérieurs conseille...»**

22 Vous voyez un rôle de conseil...

23 R. Hum hum.

24 Q. ... vous le constatez. Si vous n'êtes pas d'accord
25 avec ce qui est écrit, arrêtez-moi. Alors :

1 «... conseille le gouvernement en
2 matière d'emplois supérieurs et
3 offre des services en vue de
4 favoriser la compétence,
5 l'engagement et l'intégrité des
6 personnes nommées à titre de
7 titulaires d'un emploi supérieur.
8 Dans l'accomplissement de sa
9 mission, le Secrétariat a pour
10 responsabilités principales : 1)
11 d'assumer la gestion du processus de
12 dotation, de nomination, de
13 renouvellement de mandat, de
14 réaffectation, de promotion, de
15 reclassement et de départ des
16 titulaires d'un emploi supérieur.»

17 Deuxièmement :

18 «D'évaluer et de recommander le
19 niveau des emplois supérieurs.»

20 Et je saute trois (3) petits cercles, là, pour
21 aller au dernier :

22 «D'exercer un rôle conseil auprès du
23 gouvernement, du secrétaire général
24 et de la haute direction des
25 ministères et organismes, notamment

1 **en matière d'éthique et de**
2 **gouvernance.»**

3 R. Hum hum.

4 Q. Alors, en quoi -- vous venez d'en prendre
5 connaissance avec moi -- en quoi le mandat que la
6 loi confie au secrétaire aux emplois supérieurs
7 est-il différent de la job qu'on vous a demandé de
8 faire?

9 R. Alors, il n'y a pas de différence. En termes
10 d'éthique, je veux dire, je me... au niveau de
11 l'éthique, on doit respecter tout le monde
12 l'éthique. La gouvernance, alors ça, c'est la
13 gouvernance des hauts fonctionnaires, alors il y a
14 toute une... toute une batterie de règlements, là,
15 qu'ils doivent respecter. Alors, ça, ça relève de
16 la fonction publique, c'est pour des
17 fonctionnaires, là.

18 Q. Mais je vais vous poser ma question plus
19 directement. Si la loi a déjà prévu que la job
20 qu'on vous a demandé de faire...

21 R. Hum hum.

22 Q. ... au niveau des nominations est déjà... fait déjà
23 partie du mandat... de la partie intégrante du
24 mandat confié au Secrétariat aux emplois
25 supérieurs...

1 R. Hum hum.

2 Q. ... O.K., qu'est-ce que vous aviez à faire de plus,
3 vous? Parce que vous ne relevez pas du Secrétariat
4 aux emplois supérieurs...

5 R. Non.

6 Q. ... vous, hein?

7 R. C'est parce que vous ne comprenez pas en termes de
8 nominations lorsqu'on parle des emplois supérieurs.
9 Alors, les emplois supérieurs, chacun des ministres
10 a des responsabilités, alors en termes de sociétés
11 d'État, ou en termes de corporations, ou au niveau
12 des sous-ministres, sous-ministres adjoints qui
13 relèvent du premier ministre.
14 Alors... mais lorsqu'on nomme une... lorsque le
15 gouvernement va faire une proposition au niveau
16 d'un vice-président de société d'État...

17 Q. Hum hum.

18 R. ... alors c'est le ministre qui a la
19 responsabilité. Alors, moi, je fais le lien du
20 cabinet politique et le sous-ministre adjoint... le
21 secrétaire général associé fait le lien avec le
22 haut fonctionnaire de ce ministère-là. Alors,
23 pour...

24 Q. Ça veut dire quoi pour vous «faire le lien», pour
25 que je comprenne, là?

1 R. Alors, le secrétaire général associé, lui, son lien
2 c'est le sous-ministre en titre du ministère.

3 Q. Ça va.

4 R. Alors... et moi, c'est le chef de cabinet de ce
5 ministère-là. Alors si, exemple, il y a dans un
6 ministère une échéance, alors sur un poste de vice-
7 président d'organisme, alors le -- je vais
8 l'appeler André Brochu pour fin d'exemple, là,
9 parce que c'est avec lui que j'ai travaillé le plus
10 longtemps -- André Brochu va m'informer que le
11 mandat de cette personne-là se termine bientôt.
12 Alors, moi, je vais aller vérifier auprès du chef
13 de cabinet de la ministre ou du ministre si elle
14 désire le renouveler.

15 Alors, si oui, j'informe André Brochu, dans ce cas-
16 là, qui, lui, rencontre cette personne-là et qui
17 refait des conditions d'emploi et prépare le décret
18 pour que le gouvernement puisse procéder à son
19 renouvellement.

20 Q. Et si la réponse est non?

21 R. Alors, si la réponse est non, le ministre peut
22 choisir quelqu'un toujours selon ses compétences,
23 toujours la meilleure personne avec l'expérience
24 requise et peut décider de recommander quelqu'un
25 qu'il va avoir rencontré ou deux (2) personnes ou

1 trois (3) personnes, et le même processus existe.
2 Alors, le chef de cabinet va m'informer que la
3 ministre ou le ministre a fait un choix, et ce
4 choix-là j'informe le secrétaire général associé
5 qui, lui, rencontre cette personne-là pour
6 l'évaluer, pour voir si effectivement c'est
7 quelqu'un qui va pouvoir oeuvrer dans la Fonction
8 publique, alors qui connaît la Fonction publique ou
9 qui a des compétences, qui est capable de gérer du
10 personnel, et cetera, qui va ensuite faire des
11 vérifications auprès des références que la personne
12 a données, et ensuite va faire un rapport que je
13 vais avoir en copie sur l'évaluation et que je
14 transmets au ministre et, par la suite, le ministre
15 me dit de procéder et on le... le secrétaire
16 général procède au décret pour le passer au Conseil
17 des ministres.

18 Q. O.K. Dites-moi, dans vos rencontres avec monsieur
19 Rondeau, vous avez entendu son témoignage à
20 monsieur Rondeau et à monsieur Fava?

21 R. Oui.

22 Q. Monsieur Rondeau dit que vous lui demandiez d'avoir
23 des banques de candidats, de vérifier des noms...

24 R. Hum hum.

25 Q. ... de lui faire des suggestions de noms, et

1 cetera.

2 R. Hum hum.

3 Q. Alors, en vertu de quoi vous demandiez... en vertu
4 de quelle autorisation vous demandiez un tel
5 travail à monsieur Rondeau?

6 R. Alors, comme je vous mentionnais ce matin, c'est un
7 militant libéral que j'ai sollicité, comme j'en ai
8 sollicité beaucoup.

9 Q. De militants libéraux?

10 R. De militants libéraux et de bien d'autres.

11 Alors, le secrétaire général associé aussi
12 sollicitait des gens pour des conseils
13 d'administration. Alors, lorsqu'on parlait de
14 communautés culturelles, le secrétaire général
15 associé a même appelé le Barreau parce qu'il y a
16 une section Comité des communautés culturelles pour
17 leur demander, je veux dire, si les gens voulaient
18 postuler sur des emplois temps plein ou sur des
19 conseils d'administration, d'envoyer les curriculum
20 vitae aux Emplois supérieurs.

21 Je mentionnais aussi ce matin que la ministre de la
22 Condition féminine, à toutes ses sorties,
23 mentionnait qu'on recherchait des femmes pour
24 siéger aux conseils d'administration. Alors, on a
25 sollicité énormément de gens, oui des militants

1 libéraux, mais aussi d'autre monde pour occuper des
2 fonctions bénévoles et, comme je le mentionnais ce
3 matin, ce n'était pas facile.

4 Q. Est-ce que monsieur Rondeau vous a déjà recommandé
5 des noms pour des postes d'emplois supérieurs ou
6 des postes à la direction de sociétés d'état?

7 R. Alors, c'est possible.

8 Q. C'est oui ou c'est possible, madame?

9 R. C'est possible.

10 Q. Ça, vous ne vous en souvenez pas de façon précise?

11 R. Je ne me rappelle pas, est-ce que vous avez un nom
12 en particulier ou...?

13 R. Non, je vous le demande à vous, madame, c'est vous
14 qui avez vécu les événements?

15 R. Mais non, c'est possible qu'il m'ait envoyé des
16 curriculum vitae de gens qui voulaient occuper des
17 emplois supérieurs, alors... puis on passait sur le
18 même processus, alors, rencontre avec le ministre
19 ou la ministre et ensuite rencontre avec les
20 Emplois supérieurs pour évaluer cette personne-là.

21 Q. O.K. En quoi monsieur Rondeau a-t-il, pour les
22 emplois supérieurs et les postes de sociétés
23 d'état, et cetera, en quoi monsieur Rondeau, pour
24 ne nommer que celui-ci, a-t-il plus de compétence
25 que le secrétariat aux emplois supérieurs pour

- 1 effectuer la job?
- 2 R. Alors, je vais vous répondre. C'est le secrétaire
- 3 général associé qui me dit si cette personne-là est
- 4 compétente ou pas, ce n'est ni moi et ni monsieur
- 5 Rondeau.
- 6 Q. O.K.
- 7 R. C'est eux qui ont l'expertise, les compétences et
- 8 qui connaissent bien les organismes et les
- 9 ministères.
- 10 Q. Est-ce que monsieur le secrétaire général de
- 11 l'époque vous a autorisée à rencontrer monsieur
- 12 Rondeau?
- 13 R. Jamais.
- 14 Q. Jamais?
- 15 R. Que le secrétaire général...
- 16 Q. Oui.
- 17 R. ... rencontre...?
- 18 Q. De l'époque? Qu'il vous autorisait à rencontrer
- 19 monsieur Rondeau pour effectuer un tel travail avec
- 20 lui?
- 21 R. Non, pas du tout. Je ne relève pas du secrétaire
- 22 général?
- 23 R. O.K. Votre supérieur hiérarchique immédiat?
- 24 R. C'est le chef de cabinet.
- 25 Q. Oui. Est-ce qu'il vous autorisait à rencontrer

- 1 monsieur Rondeau pour faire ce travail-là avec lui?
- 2 R. Non, je n'ai pas consulté le chef de cabinet.
- 3 Q. O.K. Vous, ça ne vous mettait pas inconfortable de
- 4 faire affaire avec un militant libéral, dans un
- 5 premier temps...
- 6 R. Hum hum.
- 7 Q. ... et deuxièmement un collecteur de fonds?
- 8 R. Non, pas du tout. Je vous répète que ce n'était pas
- 9 que lui, alors j'ai fait affaire avec beaucoup de
- 10 monde et d'autres militants du Parti libéral.
- 11 Q. Parlons de lui, là.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. J'en ai... ma question porte sur lui.
- 14 R. Hum hum.
- 15 Q. Donc, je vous la répète, ça ne vous mettait pas mal
- 16 à l'aise de faire affaire avec...
- 17 R. Non, pas du tout.
- 18 Q. ... un collecteur de fonds militant libéral pour
- 19 vous aider dans la suggestion de noms que vous
- 20 aviez à faire?
- 21 R. Non, pas du tout. Alors, d'abord, monsieur Rondeau
- 22 c'est quelqu'un qui est apprécié dans la Ville de
- 23 Québec, alors c'est quelqu'un qui a énormément
- 24 d'expérience et qui connaît beaucoup de monde,
- 25 alors qui a fait une belle carrière

1 professionnelle, alors non, ça ne me mettait pas
2 mal à l'aise.

3 Q. O.K. Donc, c'est une connaissance, vous avez dit
4 tantôt?

5 R. Oui.

6 Q. Mais vous savez tout ça de lui?

7 R. Bien oui. Je veux dire, ce n'est pas un ami,
8 monsieur Rondeau, alors c'est une connaissance que
9 je connais depuis vingt (20) ans probablement, là,
10 un peu plus.

11 Q. O.K. Et lui vous connaît tout aussi bien que vous
12 le connaissez, c'est exact?

13 R. Oui, mais on n'a pas de... ce n'est pas une amitié,
14 là, un ami, là, alors c'est une connaissance, oui,
15 mais c'est un militant.

16 Q. O.K. Alors donc, je comprends de votre réponse que
17 ça ne vous mettait aucunement mal à l'aise?

18 R. Non.

19 Q. Comment vous vous prémunissez, madame Landry,
20 contre l'ingérence politique dans un tel processus?

21 R. Alors, il n'y a pas d'ingérence politique là-
22 dedans. Alors, monsieur Rondeau m'aidait à trouver
23 des candidats pour des postes bénévoles de conseils
24 d'administration comme bien d'autres personnes,
25 alors, à cette époque-là, parce qu'on était...

1 lorsqu'on est arrivé en deux mille trois (2003),
2 là, moi mon bureau était complètement vide, je
3 n'avais pas une feuille de papier, alors il a fallu
4 partir de zéro, les premiers mois ça a été
5 l'embauche dans les cabinets, alors, qui a pris
6 énormément de temps, et ensuite on a constitué des
7 banques et je vous le répète, alors, on a demandé
8 à beaucoup de monde de nous aider.

9 Q. O.K. Dites-moi, monsieur Rondeau a déclaré dans
10 son témoignage que vous étiez la cousine de Marcel
11 Leblanc, est-ce que c'est exact?

12 R. C'est la... Marcel est le cousin de ma mère.

13 Q. C'est le cousin de votre mère?

14 R. Oui.

15 Q. Donc, vous avez un petit lien de parenté, là?

16 R. Hum.

17 Q. O.K. Marcel Leblanc vous l'avez... évidemment, il
18 est à la permanence du parti, je comprends que vous
19 l'avez côtoyé beaucoup...

20 R. Oui.

21 Q. ... puis vous le côtoyez encore beaucoup?

22 R. Pas beaucoup, mais je l'ai côtoyé dans la période
23 où je travaillais au parti, oui, beaucoup,
24 c'était...

25 il était dans le même bureau que moi.

- 1 Q. O.K. Si je reviens un petit peu en arrière dans
2 votre... -- je vous avais dit que j'y reviendrais
3 -- votre nouveau poste, vous avez ça dans le
4 document 63-P, à l'onglet... à la page 7 de
5 l'onglet 4.
6 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a remplacée
7 dans vos anciennes fonctions?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Vous les avez gardées?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. En sus d'en avoir d'autres?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. J'ai raison de dire qu'on ne parle pas encore dans
14 votre description de tâches prévues à
15 l'organigramme, qu'on ne parle toujours pas de
16 nominations?
- 17 R. Vous avez raison.
- 18 Q. Est-ce que vous vous êtes posé la question pourquoi
19 on cache le mot «nominations» partout dans les
20 organigrammes?
- 21 R. Non.
- 22 Q. Vous ne vous êtes pas posé la question puis vous ne
23 l'avez pas posée?
- 24 R. Non, parce que pour moi relations avec le PLQ, si
25 on se ramène à mon ancien titre, ça fait partie de

- 1 ça.
- 2 Q. O.K. Donc, la relation avec le Parti libéral du
- 3 Québec inclut les nominations?
- 4 R. Non. Alors, je vous ai dit que mon ancien titre qui
- 5 était directrice des relations avec le Parti
- 6 libéral du Québec incluait ça. Alors, tous les
- 7 autres dossiers, c'est des ajouts.
- 8 Q. O.K. On a vu, c'est à l'onglet 52-P -- pardon --
- 9 à la pièce 52-P, le registre des visiteurs, là.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Si vous n'aviez pas eu le bénéfice du registre,
- 12 vous auriez dit que vous auriez eu combien de
- 13 rencontres avec monsieur Rondeau?
- 14 R. Plusieurs, mais probablement pas ce nombre-là.
- 15 Q. O.K. Et on a vu évidemment qu'il y a des
- 16 rencontres des fois qui durent six (6) heures, est-
- 17 ce que vous nous dites, vous avez fait attendre
- 18 monsieur Rondeau cinq heures et demie (5 1/2) dans
- 19 la salle...
- 20 R. Non.
- 21 Q. ... d'attente?
- 22 R. Pas du tout.
- 23 Q. Non?
- 24 R. Alors, ce que j'ai dit... ce que j'ai dit ce matin,
- 25 c'est qu'habituellement, je suis une fille

- 1 expéditive, alors des rencontres de cinq (5) heures
2 ou cinq heures et demie (5 1/2), je trouve ça long.
- 3 Q. O.K. Vous êtes d'accord avec moi, si vous voulez
4 feuilleter, qu'il y en a plusieurs...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... qui sont à deux (2), trois (3) heures en
7 moyenne, là...
- 8 R. Hum hum.
- 9 Q. ... la plupart de ces rencontres-là?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. O.K. Alors, prenons n'importe quelle, de votre
12 choix, par exemple, êtes-vous capable de nous dire
13 ce que vous disiez pendant trois (3) heures avec
14 monsieur Rondeau?
- 15 R. Alors, regardez, moi, je demandais à monsieur
16 Rondeau de venir pour me... m'amener des curriculum
17 vitae pour des postes de conseils d'administration,
18 alors on devait les regarder...
- 19 Q. Excusez-moi, je veux juste préciser. Donc, c'est
20 monsieur Rondeau qui vous les amenait, les
21 curriculum vitae?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. O.K.
- 24 R. Oui. Oui. Et puis... alors, je me rappelle à un
25 moment donné où je lui avais demandé de contacter

- 1 des gens pour voir dans quel secteur ils avaient un
2 intérêt, parce que ce n'est pas indiqué, là, sur
3 les c.v., alors... mais sinon, en détail, je ne
4 peux pas vous dire tout ce qu'on a pu se dire, là.
- 5 Q. O.K. Est-ce que je comprends que vous passiez c.v.
6 par c.v.?
- 7 R. Oui. Tout à fait.
- 8 Q. O.K. Et vous lui demandiez quoi, à monsieur
9 Rondeau, par rapport à... par rapport à ce que vous
10 venez de nous dire?
- 11 R. Alors, s'il connaissait les gens.
- 12 Q. Essayer de...?
- 13 R. S'il connaissait les gens. Alors, il me parlait un
14 peu de ces personnes-là. Et comme je vous le
15 mentionnais, dans quel secteur ces gens-là
16 voulaient être bénévoles.
- 17 Q. J'ai raison de dire que l'allégeance politique
18 était une dimension importante de ces
19 consultations-là, madame?
- 20 R. Bien, monsieur Rondeau, j'imagine qu'il avait plus
21 de sympathisants libéraux, mais dans les autres
22 organismes qu'on sollicitait, alors on n'avait pas
23 l'allégeance. Et je vous dirais aussi que si vous
24 regardez les nominations, il y en a de tous les...
25 pour tous les goûts, là.

- 1 Q. O.K. Alors, est-ce qu'il a déjà été question avec
2 monsieur Rondeau des nominations de juges?
- 3 R. Non.
- 4 Q. O.K. Vous nous avez dit tantôt dans votre
5 témoignage que vous écriviez, le cas échéant, sur
6 un «post-it», notamment si vous le saviez,
7 l'allégeance...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... du candidat?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Vous preniez ça où, ça?
- 12 R. Alors, si je les connaissais. Je connais quand
13 même pas mal de monde, là, mais... alors ça a
14 été... c'est excep... ça a été rare, mais si je
15 connaissais l'allégeance, je l'indiquais pour
16 informer le premier ministre.
- 17 Q. O.K. Donc, je comprends qu'à chaque fois que vous
18 preniez un c.v. pour... qui faisait partie de ce
19 qu'on appelle la «short list»...
- 20 R. Hum hum.
- 21 Q. ... des candidats retenus par le comité de
22 sélection, vous l'étudiez assez pour essayer de...
- 23 R. Bien non.
- 24 Q. ... de reconnaître la personne?
- 25 R. Bien non. Par nom. Alors, par nom, par région si

- 1 c'était... et puis je n'étais même pas sûre que
2 c'était la bonne personne, là...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... mais je disais au premier ministre : «Je pense
5 que c'est cette personne-là.»
- 6 Q. O.K. Donc, vous lui disiez : «Je pense», pourquoi
7 c'est important de lui dire?
- 8 R. Bien, parce que j'avais cette information-là, puis
9 je jugeais important de lui dire.
- 10 Q. O.K. Et vous nous dites, là, que jamais au grand
11 jamais vous avez fait des vérifications pour des
12 noms auprès de quiconque d'autres que votre mémoire
13 à vous...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... que votre connaissance à vous? Pardon.
- 16 R. Oui.
- 17 Q. C'est exact?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. O.K. Quand vous avez vu le nom du candidat maître
20 Bisson...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. ... ça ne vous a pas sonné des cloches : Bisson,
23 Outaouais, le monsieur Guy que je connais, puis...?
- 24 R. Non. Ce que je disais ce matin, c'est que compte
25 tenu que les nominations de juges, de un, ça ne

1 représente pas beaucoup de noms et pas beaucoup de
2 nominations, alors je ne me rappelle pas de la
3 nomination du juge Bisson. Alors, je ne me
4 rappelle pas de ce nom-là.

5 Q. O.K. Puis même chose... je vous pose la même
6 question pour le nom Gosselin-Després?

7 R. C'est la même chose.

8 Q. Vous ne vous souvenez pas. Donc, tout ce qui
9 concerne les dossiers de maître Bellemare, vous
10 n'avez aucun souvenir de ça?

11 R. Ah, mais vous pourriez me poser la question pour
12 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), ce
13 serait la même réponse. Je n'ai pas intérêt à me
14 rappeler de ça, j'en passe, là, des milliers.
15 Alors...

16 Q. Mais vous avez suffisamment d'intérêt pour... dès
17 que vous reconnaissez le nom, vous marquez que
18 c'est un militant libéral ou pas?

19 R. Bien, si je le... si je le connais, oui, je vais
20 l'indiquer.

21 Q. O.K. Est-ce qu'on vous avait demandé de faire ça?

22 R. Non.

23 Q. Pourquoi vous avez décidé ça de votre propre chef?

24 R. Parce que je voulais informer le premier ministre.

25 Q. Pourquoi c'était important pour vous d'informer le

1 premier ministre de ça?

2 R. Parce que c'est une information qu'il ne possédait
3 pas, alors... puis comme je vous dis, je n'étais
4 pas sûre que c'était la bonne personne, alors...
5 mais je le mentionnais.

6 Q. O.K. Mais ma question était plutôt : pourquoi
7 c'était important pour vous de mentionner
8 l'allégeance politique lorsque vous la connaissiez?

9 R. Ah, bien comme je mentionne d'autres détails au
10 premier ministre, comme, pour lui, c'était
11 important de savoir le nombre d'années de pratique,
12 comme, pour lui, je veux dire, les femmes dans les
13 nominations, que c'était important, et cetera, là.

14 Q. O.K. Mais on s'entend que le nombre d'années de
15 pratique, il y a un critère, là...

16 R. Oui.

17 Q. ... qui est prévu par la loi, là, pour appliquer
18 sur un poste de juge? L'âge, c'est très objectif,
19 c'est dans le c.v., on ne peut pas interpréter ça?

20 R. Hum hum.

21 Q. Les autres informations que vous nous avez
22 mentionnées, que vous indiquiez toutes des
23 informations objectives?

24 R. Hum hum.

25 Q. On s'entend que là, vous tombez dans le domaine du

- 1 subjectif?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. O.K. Alors pourquoi, je vous repose la question,
- 4 c'était important pour vous de spécifier
- 5 l'allégeance politique du candidat?
- 6 R. Alors, je... c'était pour l'informer, tout
- 7 simplement. J'arrivais, moi, avec des candidats et
- 8 une recommandation du ministre. Alors, si j'avais
- 9 cette information-là, je lui donnais.
- 10 Q. O.K. Alors, je vais vous poser ma question encore
- 11 une fois. Pourquoi c'était important pour vous de
- 12 l'informer de ça?
- 13 R. ... Comme ça.
- 14 Q. Comme ça?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. Sans aucune... sans aucune idée derrière la tête,
- 17 là, madame?
- 18 R. Non. Alors, j'avais une information, si c'était un
- 19 sympathisant libéral, si je pensais que c'en était
- 20 un, alors oui, je le mentionnais.
- 21 Q. Je n'ai pas raison de dire que c'est une commande
- 22 que vous aviez, madame?
- 23 R. De qui?
- 24 Q. Une commande qu'on vous demandait : «Vérifie
- 25 l'allégeance des candidats»?

- 1 R. Non, non, non.
- 2 Q. Donc, de votre propre chef, vous avez décidé
3 d'indiquer s'il est libéral ou pas?
- 4 R. Si je le connaissais, oui. Alors, je l'indiquais
5 de mon propre chef.
- 6 Q. O.K. Avez-vous déjà demandé à quiconque si cette
7 façon de procéder-là était bien de votre part?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Est-ce que quiconque vous l'a-t-il déjà mentionné
10 que vous n'aviez pas d'affaire à faire ça?
- 11 R. Non.
- 12 Q. Non. Le premier ministre, quand vous le
13 rencontriez, est-ce qu'il vous a dit : «Vous n'avez
14 pas d'affaire à faire ça»?
- 15 R. Non.
- 16 Q. Vous parliez tantôt de monsieur Jacques Champagne?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Je vais essayer de reprendre ce que vous avez dit,
19 vous dites que c'est vous qui avez référé Jacques
20 Champagne pour qu'il siège sur un comité de
21 sélection?
- 22 R. Tout à fait.
- 23 Q. Exact? Est-ce que vous... vous saviez, évidemment,
24 que monsieur Champagne était un ami de monsieur
25 Rondeau?

- 1 R. Je savais que c'était un associé.
- 2 Q. O.K. Est-ce que c'est monsieur Rondeau qui vous
- 3 l'a référé, monsieur Champagne?
- 4 R. Pas du tout. C'est...
- 5 Q. Qui vous l'a présenté?
- 6 R. Non, je connaissais monsieur Champagne depuis
- 7 nombre d'années.
- 8 Q. O.K. Vous saviez que c'était un collecteur de
- 9 fonds libéral également?
- 10 R. Je savais qu'il aidait dans des activités de
- 11 financement, oui.
- 12 Q. O.K. Que c'est un militant libéral de longue date?
- 13 R. Oui, organisateur en chef dans des comtés.
- 14 Q. O.K. Et pour vous, ça ne causait pas de problème
- 15 en tant que responsable au cabinet du PM de placer
- 16 sur un comité de sélection quelqu'un dont vous
- 17 saviez qu'il était un militant libéral de longue
- 18 date, quelqu'un dont vous saviez qu'il était un
- 19 collecteur de fonds, quelqu'un dont vous saviez
- 20 qu'il était associé avec monsieur Rondeau, lui-même
- 21 collecteur de fonds et militant libéral de longue
- 22 date, pour vous, dans votre appréciation, ça ne
- 23 causait aucun problème de placer un individu comme
- 24 monsieur Champagne sur un comité de sélection?
- 25 R. Alors, non, parce que le comité de sélection est

- 1 formé de trois (3) personnes, dont un juge qui
2 évalue le représentant du public, j'imagine, le
3 bâtonnier... le Barreau, le bâtonnier... le
4 représentant du Barreau, et monsieur Champagne est
5 un comptable agréé qui avait pris sa retraite, un
6 homme compétent, d'expérience, pas du tout.
- 7 Q. O.K. Je ne vous parle pas de la compétence, de
8 l'expérience puis de la profession de monsieur
9 Champagne, je vous parle de son rôle au sein du
10 Parti libéral.
- 11 R. Non.
- 12 Q. Ça ne vous causait aucun problème, vous?
- 13 R. Non.
- 14 Q. O.K. En avez-vous fait d'autres, comme ça, des
15 suggestions pour des nominations à des comités de
16 sélection?
- 17 R. Alors, quelques-unes, oui, on m'en a montré deux
18 (2) ce matin.
- 19 Q. O.K., qui étaient tous des militants libéraux?
- 20 R. Non, c'était comme j'ai mentionné ce matin, alors
21 ce n'étaient pas des militants qui militent au sein
22 du Parti libéral, mais c'est des gens
23 sympathisants.
- 24 Q. O.K. Est-ce que vous avez mentionné à votre patron
25 ou à... que vous aviez placé des, entre autres

- 1 monsieur Champagne, un collecteur de fonds, au sein
2 d'un comité de sélection?
- 3 R. Non.
- 4 Q. Au premier ministre?
- 5 R. Non.
- 6 Q. Est-ce qu'on vous a posé des questions pour savoir
7 comment ça, lui, qu'on connaît comme étant un
8 collecteur est sur un comité de sélection?
- 9 R. Non, parce que personne sait qui est sur les
10 comités de sélection.
- 11 Q. O.K. Vous avez également mentionné dans votre
12 témoignage que dans deux (2) cas où il n'y avait
13 pas de recommandation du ministre de la Justice,
14 vous aviez fait appel aux bons conseils de l'ancien
15 ministre de la Justice, Jacques Dupuis?
- 16 R. Tout à fait.
- 17 Q. O.K. Alors, qui était le ministre de la Justice au
18 moment où vous avez fait appel à lui?
- 19 R. De mémoire, monsieur Marcoux.
- 20 Q. Donc, c'était sous le règne -- je vais prendre le
21 terme de maître Bourque -- le règne de monsieur
22 Marcoux?
- 23 R. Hum hum.
- 24 Q. O.K. Et pourquoi êtes-vous allée voir monsieur
25 Dupuis?

- 1 R. Alors, parce que monsieur Dupuis était l'ancien
2 ministre de la Justice, qu'il avait une vaste
3 expérience au niveau du droit, il avait été
4 procureur, alors c'est pour ça.
- 5 Q. O.K. Pourquoi ne pas avoir tout simplement soumis
6 le dossier, comme vous avez tendance à le faire,
7 directement au bureau du premier ministre en disant
8 : Écoutez, je n'ai pas de... il n'y a pas de
9 recommandation ici, donnez-moi vos instructions?
- 10 R. Hum hum.
- 11 Q. Pourquoi?
- 12 R. Non, j'ai pris sous ma responsabilité de montrer à
13 Jacques Dupuis, l'ancien ministre de la Justice,
14 les recommandations du comité.
- 15 Q. O.K. Vous souvenez-vous des concours en
16 particulier?
- 17 R. Non, pas du tout.
- 18 Q. Vous souvenez-vous de la période où c'est arrivé
19 sous le règne de monsieur Marcoux?
- 20 R. ... Non.
- 21 Q. Vous ne vous souvenez pas non plus?
- 22 R. Non.
- 23 Q. Est-ce que vous vous souvenez si c'était un
24 concours qui avait plusieurs, en fait, on parle de
25 deux (2) concours, d'après ce que je comprends?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. Est-ce que le premier des deux (2), un concours, il
3 y avait plusieurs candidats?
- 4 R. Alors, je pense que le premier avait deux (2)
5 candidats, le deuxième, je ne me rappelle pas le
6 nombre de candidats.
- 7 Q. O.K. Était-ce des noms que vous connaissiez?
- 8 R. Non.
- 9 Q. De mémoire, non?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Donc, vous dites que c'est de votre propre
12 initiative que vous avez décidé d'aller voir...
- 13 R. Tout à fait.
- 14 Q. ... monsieur Jacques Dupuis? Est-ce que monsieur
15 Dupuis vous a dit : Je n'ai pas le droit de
16 regarder ça, moi?
- 17 R. Non.
- 18 Q. Il était quoi à cette époque-là? Il était rendu
19 quoi?
- 20 R. Il était à la Sécurité publique.
- 21 Q. Sécurité publique?
- 22 R. De mémoire.
- 23 Q. O.K. Donc, jamais ne vous a-t-il mentionné qu'il
24 n'avait pas le droit de jeter un coup d'oeil...
- 25 R. Non.

- 1 Q. ... sur cette liste-là?
- 2 R. Non.
- 3 Q. Et lui, il vous a suggéré un nom de personne qui
4 pourrait faire l'affaire par rapport aux deux (2)
5 concours?
- 6 R. Non. La seule chose qu'il a faite c'est de me
7 donner de l'information sur les candidats. Alors,
8 en termes de juri... d'avocat, là, en termes de
9 plaidoirie, de... alors, s'il était bon plaideur,
10 s'il était respecté par la magistrature, par ses
11 collègues. C'est les seules informations qu'il m'a
12 mentionnées.
- 13 Q. Parce que spontanément il connaissait tous les
14 candidats qui étaient là?
- 15 R. Oui. Oui. Alors, il connaît énormément de monde.
- 16 Q. O.K. Puis je comprends que ça ne s'est pas fait
17 dans le même exercice, vous êtes allée deux (2)
18 fois, à deux (2) occasions distinctes?
- 19 R. C'est lui qui est venu à mon bureau.
- 20 Q. O.K. À votre demande ou de son propre chef?
- 21 R. Oui, à ma demande dans un cas, dans le deuxième
22 monsieur Dupuis était le leader du gouvernement,
23 alors on est portes voisines, là, il vient
24 quelquefois dans mon bureau.
- 25 Q. O.K. Puis c'est lui qui a entrepris la conversation

- 1 là-dessus ou c'est vous?
- 2 R. Non, c'est moi.
- 3 Q. C'est vous. O.K. Puis vous dites que c'est arrivé
- 4 seulement deux (2) fois à travers de deux mille
- 5 trois (2003)...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. ... à deux mille dix (2010)?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. O.K. Est-ce que vous en avez parlé à d'autres
- 10 ministres...
- 11 R. Non.
- 12 Q. ... de la liste des candidats?
- 13 R. Non.
- 14 Q. O.K. Pour en venir justement sur cette liste-là,
- 15 elle vous est transmise par qui, vous?
- 16 R. Par le chef de cabinet.
- 17 Q. Du ministre de la Justice?
- 18 R. Du ministre de la Justice.
- 19 Q. O.K. Sous quelle forme est-elle?
- 20 R. Alors, sous forme papier.
- 21 Q. Je comprends.
- 22 R. Alors, ça arrive dans une chemise avec le numéro de
- 23 concours, avec les curriculum vitae, plus la lettre
- 24 qui mentionne les candidats aptes.
- 25 Q. Quand on parle de chemise, est-ce que vous voulez

- 1 dire une chemise...
- 2 R. Oui.
- 3 Q. ... comme ça, là?
- 4 R. C'est ça, exactement.
- 5 Q. O.K. Donc, ça arrive dans une chemise comme ça que
- 6 vous ouvrez tout simplement?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. Vous regardez, vous...
- 9 R. Alors, il y a dans un premier temps...
- 10 Q. ... l'information qui est là?
- 11 R. ... la lettre avec les candidats aptes et les
- 12 curriculum vitae.
- 13 Q. O.K. Donc, la lettre du candidat, évidemment,
- 14 adressée ou...?
- 15 R. Non, la lettre du comité, là.
- 16 Q. O.K., pardon, la lettre du comité?
- 17 R. La lettre du comité avec les candidats et ensuite
- 18 les curriculum vitae des candidats.
- 19 Q. De chacun des candidats?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Retenus, évidemment, là, par...?
- 22 R. Oui, effectivement.
- 23 Q. O.K. Donc, vous, vous passez à travers tout ça,
- 24 vous regardez le nom...
- 25 R. Hum hum.

- 1 Q. ... vous regardez le c.v. pour déterminer l'âge?
- 2 R. Hum hum.
- 3 Q. Puis les autres caractéristiques que vous nous avez
- 4 données. Est-ce que les rapports de sécurité s'y
- 5 retrouvent?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Non? O.K. Est-ce que vous la transmettez, cette
- 8 chemise-là -- je prends, là, cet exemple-là, là,
- 9 de... -- donc, cette chemise-là vous la transmettez
- 10 telle quelle au premier ministre?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Directement à lui ou...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... en passant par son intermédiaire?
- 15 R. Non, directement à lui.
- 16 Q. Directement à lui. Donc, ça nécessite que vous ayez
- 17 une rencontre de prévue pour pouvoir lui remettre
- 18 ça?
- 19 R. Oui.
- 20 Q. O.K. Et vous écrivez, quand vous dites l'âge du
- 21 candidat, et cetera, ça, vous écrivez directement
- 22 sur le c.v.?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. O.K. Puis le «post-it», c'est des informations que
- 25 vous ajoutez?

- 1 R. Alors, ce que je mentionnais c'est s'il y avait des
2 candidats qui avaient postulé sur un poste, alors
3 il est arrivé à l'occasion qu'on m'a appelée, je
4 leur disais toujours la même réponse, c'est : Ça
5 relève de la Justice, mais je prenais note de
6 l'appel et je l'indiquais sur un «post-it» et, si
7 le candidat arrivait en bout de piste, alors je le
8 collais sur le curriculum vitae.
- 9 Q. O.K. Puis cette rencontre-là avec le premier
10 ministre, est-ce qu'il arrivait que vous ayez du
11 travail à faire pour compléter votre analyse?
- 12 R. Non, pas du tout.
- 13 Q. Pas du tout. Je comprends que c'est le premier
14 ministre qui prenait la décision, il vous la
15 communiquait, puis vous la transmettiez au chef de
16 cabinet, quoi?
- 17 R. Alors, moi, j'arrivais avec les c.v., comme je vous
18 mentionnais, dans la chemise, avec la
19 recommandation du ministre. Le premier ministre
20 regardait chacun des curriculum vitae pour ensuite
21 me faire part de son accord sur la recommandation
22 du ministre. Je revenais à mon bureau, j'appelais
23 le chef de cabinet s'il n'était pas trop tard dans
24 la soirée, alors pour lui dire : Vous pouvez
25 procéder, faire le décret.

- 1 Q. O.K. Vous avez également mentionné qu'il est arrivé
2 que vous ayez des... plusieurs recommandations,
3 entre guillemets, qui sont faites par le ministre?
- 4 R. Hum hum.
- 5 Q. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de choix vraiment
6 d'arrêté, il n'y a pas eu de recommandation,
7 pardon, de faite par le ministre. Dans une
8 circonstance comme ça, ça se passait comment votre
9 rencontre avec monsieur Charest?
- 10 R. Alors, je lui faisais part des propos de Jacques
11 Dupuis et le premier ministre faisait une
12 recommandation que j'acheminais en disant : Bien,
13 voici la recommandation du premier ministre, c'est
14 le... au ministre de décider.
- 15 Q. O.K. Donc, dans tous les cas vous reveniez au
16 ministre, peu importe qui...
- 17 R. Au chef de cabinet.
- 18 Q. Au chef de cabinet...
- 19 R. Dans tous les cas.
- 20 Q. ... puis vous lui dites : Voici la recommandation
21 de...
- 22 R. C'est ça.
- 23 Q. ... de monsieur Charest?
- 24 Puis, vous dites, ça a toujours fonctionné sans
25 différence aucune de cette façon-là de deux mille

- 1 trois (2003) jusqu'à aujourd'hui, au moment où vous
2 avez... en fait, vous le faites encore
3 aujourd'hui...
- 4 R. Oui, c'est ça.
- 5 Q. ... je comprends que vous avez les mêmes fonctions?
- 6 R. Mais ce que je vous disais ce matin, c'est que je
7 n'ai pas de souvenir de l'époque de monsieur
8 Bellemare, là, sur... mais ça a toujours fonctionné
9 comme ça...
- 10 Q. O.K.
- 11 R. ... alors je présume que c'était de cette façon-là
12 que ça fonctionnait.
- 13 Q. O.K. Alors, allons-y, essayons de comprendre
14 pourquoi vous n'avez pas de souvenir de l'époque de
15 monsieur Bellemare.
16 J'ai raison de dire que c'était la première fois
17 que vous faisiez ce rôle-là?
- 18 R. Pardon?
- 19 Q. C'était la première fois que vous faisiez ce rôle-
20 là en deux mille trois (2003)?
- 21 R. Oui, absolument.
- 22 Q. O.K. Donc, normalement, lorsque c'est la première
23 fois qu'on fait quelque chose, ça nous marque plus
24 que la millième fois, vous êtes d'accord avec ça?
- 25 R. Oui, oui.

- 1 Q. Oui? O.K. Mais malgré que c'était la première
2 fois que vous faisiez ça, vous n'avez aucun
3 souvenir de l'époque Bellemare?
- 4 R. J'ai des souvenirs de monsieur Bellemare, alors...
- 5 Q. Oui, je comprends, de monsieur Bellemare, lui, là,
6 mais de la manière dont vous procédiez?
- 7 R. Non non, mais ce que je veux dire, en termes de
8 noms, je n'ai pas de souvenir de ces noms-là. Moi,
9 je vous dis que ce processus-là a toujours
10 fonctionné. Alors...
- 11 Q. Ce que vous nous dites, c'est que vous
12 communiquez... -- qui était le chef de cabinet
13 de...?
- 14 R. C'était Michel Gagnon.
- 15 Q. Donc, vous communiquiez avec monsieur Gagnon... en
16 fait, monsieur Gagnon vous communiquait une chemise
17 ouverte avec le c.v... avec le c.v., puis vous
18 faisiez les mêmes annotations puis vous alliez voir
19 pour une décision de monsieur Charest qui vous
20 remettait ça, puis vous le retourniez?
- 21 R. Alors, j'ai toujours fonctionné comme ça depuis
22 deux mille trois (2003).
- 23 Q. O.K.. Mais en deux mille trois (2003), c'était
24 comme ça aussi?
- 25 R. Alors, j'imagine que c'était comme ça.

- 1 Q. Mais vous n'en avez pas de souvenir?
- 2 R. Je n'ai pas de souvenir précisément, mais
3 j'imagine, je n'ai pas changé ma façon de
4 fonctionner.
- 5 Q. Donc, vous y allez par déduction, c'est ça que je
6 comprends?
- 7 R. Bien, j'y vais par déduction? Alors, je n'ai pas
8 changé, je n'ai pas mis en place une nouvelle
9 méthode, là, j'ai fonctionné comme ça depuis le
10 début. Alors, ça devait être comme ça. Comme je le
11 mentionnais ce matin, là, la nomination des juges,
12 je n'ai rien à voir là-dedans et ça fait partie d'à
13 peu près deux pour cent (2%) de mon travail.
- 14 Q. O.K. Je vais juste vous référer à 1-P, là,
15 l'onglet 2 de 1-P.
- 16 R. 1-P? Pouvez-vous juste me dire c'est quoi 1-P?
- 17 Q. Oui, c'est... 1-P, c'est un cartable blanc...
- 18 R. Ah!
- 19 Q. ... que vous avez ici.
- 20 R. 60... ah! P, O.K., excusez. Oui?
- 21 Q. Question introductive par rapport à ça : je
22 comprends que vous n'êtes pas coordonnateur, vous,
23 nommée par le ministre de la Justice, c'est exact?
- 24 R. Non, pas du tout.
- 25 Q. O.K. Est-ce que vous nous dites que, dans

1 l'exercice de vos fonctions, que vous venez de
2 décrire de façon détaillée, là...

3 R. Oui.

4 Q. ... jamais on a porté à votre connaissance
5 l'existence du règlement sur la procédure de
6 sélection des personnes aptes à être nommées juges?

7 R. Non.

8 Q. Jamais on ne vous a dit au Cabinet, quiconque, que
9 ce soit du premier ministre jusqu'à quelque sous-
10 ministre ou quoi que ce soit, que les listes, ce
11 qu'on appelle la «short list», c'était strictement
12 confidentiel?

13 R. Non.

14 Q. O.K. Jamais on n'a porté à votre connaissance que
15 d'aucune manière vous auriez dû être saisie de
16 cette «short list-là»?

17 R. Non.

18 Q. Jamais on n'a porté à votre connaissance -- et
19 quand je dis jamais, là, j'inclus tout le monde,
20 là, peu importe qui...

21 R. Hum hum.

22 Q. ... -- jamais on n'a porté à votre connaissance que
23 d'aucune façon d'autres ministres, outre évidemment
24 le ministre de la Justice, devaient être consultés
25 ou voir la liste des candidats?

- 1 R. Bien, moi, j'ai écouté le premier ministre hier qui
2 disait que, après la «short list», il n'y avait pas
3 de règlement, là.
- 4 Q. C'est-tu pour ça que vous ajustez votre témoignage
5 en...
- 6 R. Non non, pas du tout.
- 7 Q. ... fonction de ce qu'il a dit hier?
- 8 R. Alors, non.
- 9 Q. Bien «hier», vendredi, là?
- 10 R. Mais je n'ai... je n'ai jamais jamais été au fait
11 de ce que vous me dites.
- 12 Q. O.K. Je veux juste comprendre. Quand vous avez
13 parlé avant deux mille sept (2007) puis après deux
14 mille sept (2007).
- 15 R. Hum hum.
- 16 Q. Vous nous avez dit qu'après deux mille sept (2007),
17 monsieur Pleau, Yves Pleau...?
- 18 R. Oui. Alors, en... je disais qu'en deux mille sept
19 (2007), je ne sais pas le mois exact, là, mais en
20 deux mille sept (2007), le premier ministre, lors
21 d'une rencontre préparatoire au Conseil des
22 ministres, m'a fait venir sur un dossier de juge,
23 alors en me demandant si...
- 24 Q. Excusez, lors de la réunion du Conseil?
- 25 R. Non...

1 Q. O.K.

2 R. ... sur la réunion préparatoire au Conseil des
3 ministres...

4 Q. Ah, bon. O.K.

5 R. ... où est le secrétaire général du gouvernement et
6 le chef de cabinet. Alors, il m'a fait venir en me
7 disant : «Est-ce que j'ai vu ce dossier-là?» Et je
8 ne pouvais pas lui répondre.

9 C'est donc à ce moment-là que monsieur Bibeau a
10 demandé à monsieur Pleau que, quelques jours avant
11 la nomination effective pour le Conseil des
12 ministres, que je puisse avoir le document.

13 Q. O.K. Donc, puis le changement c'est... c'est
14 monsieur Pleau, donc, qui l'a opéré?

15 R. Oui.

16 Q. À la suggestion de monsieur Pleau, là?

17 R. Oui.

18 Q. O.K. Est-ce que vous avez une idée pourquoi les
19 réunions avec monsieur Rondeau et quelquefois
20 monsieur Fava se faisaient toujours la journée du
21 Conseil des ministres?

22 R. Alors, il n'y avait pas de rencontre avec monsieur
23 Fava au bureau, alors...

24 Q. Est-ce que vous nous dites qu'il n'y a jamais eu de
25 rencontre avec monsieur Fava?

- 1 R. Au bureau?
- 2 Q. Oui?
- 3 R. Non. Il n'y a jamais eu de rencontre avec monsieur
4 Fava au bureau.
5 Alors, pourquoi mercredi, c'est bien simple, parce
6 que c'est ma journée la plus tranquille parce que
7 le Conseil des ministres est réuni. Alors, c'est
8 pour ça, je rencontre régulièrement les gens le
9 mercredi.
- 10 Q. O.K. Vous avez déjà rencontré monsieur Rondeau en
11 présence d'autres personnes comme madame Trépanier?
- 12 R. Alors, madame Trépanier pouvait être au bureau, là,
13 mais je n'ai pas rencontré madame Trépanier et
14 monsieur Rondeau, je n'ai pas de souvenir de ça,
15 les deux (2) ensemble, là, dans le bureau.
- 16 Q. Monsieur Ben Savard?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Avec monsieur Rondeau?
- 19 R. Euh... c'est possible.
- 20 Q. C'est possible?
- 21 R. C'est possible, monsieur Savard était
22 l'organisateur en chef.
- 23 Q. O.K. Alors, quelle serait la pertinence d'avoir
24 l'organisateur en chef avec monsieur Rondeau et
25 vous dans le cadre d'une même rencontre?

- 1 R. Alors, pas pour des nominations et tout ça, mais
2 monsieur...
- 3 Q. Pourquoi?
- 4 R. ... monsieur Savard allait au caucus des députés,
5 alors comme organisateur en chef, alors il se peut
6 très bien qu'il soit venu s'asseoir dans mon bureau
7 lorsque monsieur Rondeau était là.
- 8 Q. Est-ce que vous avez souvenir de ça, d'une
9 rencontre en particulier?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Vous n'avez pas de souvenir de rencontre en
12 particulier?
- 13 R. Non, mais comme je vous confirme que monsieur
14 Savard venait au bureau.
- 15 Q. Puis avez-vous un souvenir... un souvenir
16 particulier d'une rencontre avec madame Trépanier?
- 17 R. Alors, madame Trépanier vient me visiter aussi.
18 Est-ce qu'il y a eu des rencontres précisément avec
19 madame Trépanier et monsieur Rondeau, c'est
20 possible, mais je n'ai pas de souvenir de ça.
- 21 Q. Avez-vous -- j'imagine que la demande vous a été
22 faite, là, mais par acquis de conscience, là -- des
23 notes de cette époque-là, vous?
- 24 R. Non.
- 25 Q. Ça a été détruit?

- 1 R. Bien, moi, je note ça sur des feuilles, puis
2 lorsque c'est fini je jette ça, là.
- 3 Q. O.K. Donc, aucune note, c'est ça...
- 4 R. Non.
- 5 Q. ... que je comprends de votre témoignage? Un
6 agenda?
- 7 R. Alors, moi, à l'époque je tenais un agenda papier
8 et je ne les ai pas.
- 9 Q. Vous les avez détruits?
- 10 R. Oui, à l'époque. À chaque fin d'année.
- 11 Q. O.K., puis ça vous avait été demandé, j'imagine,
12 par la...
- 13 R. Oui, absolument.
- 14 Q. ... par la Commission, puis...
- 15 R. Absolument.
- 16 Q. ... on n'a pas pu retracer aucun de vos agendas?
- 17 R. Tout à fait.
- 18 Q. Vous n'aviez pas d'agenda informatisé...
- 19 R. Non, pas à cette époque-là.
- 20 Q. ... ou un Blackberry... bien, le Black n'existait
21 pas, là, mais quelqu'outil technologique que ce
22 soit?
- 23 R. Non, pas à cette époque-là.
- 24 Q. O.K. J'ai raison de dire qu'à partir du moment où
25 vous avez la liste transit dans une chemise comme

- 1 ça ouverte, là, vous n'avez aucun mécanisme de
2 contrôle d'instauré pour assurer la confidentialité
3 de cette liste-là?
- 4 R. Alors, je la mets dans mon tiroir, j'ai un tiroir
5 qui barre...
- 6 Q. Oui.
- 7 R. ... je barre mon tiroir, tout simplement.
- 8 Q. O.K. Mais, évidemment, avant qu'elle arrive sur
9 votre bureau, vous ne savez pas ce qui se passe
10 avec la liste?
- 11 R. Bien, c'est le chef de cabinet qui me l'amène.
- 12 Q. O.K. Mais vous ne savez pas ce qui se passe...
- 13 R. Pas du tout.
- 14 Q. ... qu'est-ce qu'il fait avec, puis...
- 15 R. Pas du tout.
- 16 Q. Puis une fois que vous, vous la laissez... il est
17 arrivé que vous la laissiez à monsieur Charest?
- 18 R. Non, jamais.
- 19 Q. Une rencontre interrompue ou...
- 20 R. Non. Alors, il y a eu effectivement une rencontre
21 interrompue, mais je repars avec les dossiers, on
22 ne laisse pas nos dossiers dans le bureau du
23 premier ministre avec toutes les rencontres qu'il
24 fait, là.
- 25 Q. Oui. Ça, vous êtes... vous avez souvenir de ça, là?

- 1 R. On ne laisse jamais de dossiers au bureau du
2 premier ministre. Alors, jamais, que ce soit... peu
3 importe...
- 4 Q. Pourquoi, c'est un mauvais endroit pour les
5 laisser, quoi?
- 6 R. Non, parce que le premier ministre, je veux dire,
7 il a bien ses dossiers à lui, on n'a pas à laisser
8 nos choses dans son bureau.
- 9 Q. O.K. Alors, vous, quand vous dites «mon tiroir se
10 barrait»...
- 11 R. Hum hum.
- 12 Q. ... O.K., vous aviez... est-ce que tout le monde
13 savait où était votre clé?
- 14 R. Elle est sur mon trousseau.
- 15 Q. Elle est sur votre trousseau, O.K.
16 Et dites-moi, la liste, vous pouviez l'avoir
17 combien de temps en votre possession avant de
18 rencontrer monsieur Charest?
- 19 R. Ça pouvait aller entre une et deux (2) semaines.
- 20 Q. Entre une et deux (2) semaines?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. Et vous, aviez l'habitude de la regarder dès que
23 vous la receviez?
- 24 R. Oui, avec le chef de cabinet qui me les remettait
25 et puis après ça je serrais, je demandais une

1 rencontre avec le premier ministre.

2 Q. O.K. Avez-vous signé un engagement spécifique de ne
3 pas divulguer des informations concernant cette
4 liste-là?

5 R. Non.

6 Q. Vous souvenez-vous de l'épisode où... qui avait été
7 largement reporté -- rapporté, pardon, par les
8 journalistes ainsi que par l'opposition en chambre
9 à l'effet que monsieur Charest avait communiqué
10 avec un juge ami pour lui annoncer lui-même sa
11 nomination?

12 R. Oui.

13 Q. Oui. Est-ce que vous vous souvenez de ce cas-là en
14 particulier?

15 R. Je me rappelle, effectivement, d'un... ça avait
16 fait une période de questions, là.

17 Q. O.K. Alors, vous vous souvenez d'avoir apporté,
18 comme vous le faites toujours d'après ce que vous
19 nous dites, la liste au premier ministre?

20 R. Oui.

21 Q. O.K. Et vous vous souvenez que le premier
22 ministre... combien de temps après, à votre
23 souvenir, avait-il appelé le candidat après que
24 vous lui avez remis la liste?

25 R. Ce que j'ai lu, ce que je me rappelle dans

- 1 l'article de journal, c'était...
- 2 Q. Moi, je parle de votre souvenir, madame?
- 3 R. C'était après le Conseil des ministres.
- 4 Q. Je parle de votre souvenir.
- 5 R. Alors, moi, j'ai un souvenir de l'article de
- 6 journal, alors je ne suis pas au fait de ce
- 7 dossier-là personnellement.
- 8 Alors, je suis au fait parce qu'il y a eu une
- 9 question à l'Assemblée nationale là-dessus de
- 10 mémoire.
- 11 Q. O.K. Vous souvenez-vous de la «short list» en
- 12 question?
- 13 R. Non.
- 14 Q. De ce cas-là?
- 15 R. Pas du tout.
- 16 Q. Vous souvenez-vous s'il y avait d'autres noms que
- 17 celui qui était mentionné?
- 18 R. Non.
- 19 Q. Vous ne vous souvenez pas de ça.
- 20 Ça ne vous sonne même pas des cloches parce que
- 21 c'est.. sachant que c'est sorti justement comme
- 22 question à l'Assemblée nationale, vous n'avez
- 23 pas...
- 24 R. Non.
- 25 Q. ... jugé bon de vérifier? Puis ça devait être

1 assez contemporain au moment où c'est sorti, là?
2 R. Mais je n'ai pas de souvenir du nom, pas du tout.
3 Q. O.K. Je prendrais peut-être une dizaine de minutes,
4 Monsieur le commissaire, peut-être profiter de la
5 pause, là, de l'après-midi pour vérifier.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Bon, très bien, nous allons prendre la pause.

9 - - - - -

10 **15 h 20, SUSPENSION DE L'AUDITION**

11 **15 h 50, REPRISE DE L'AUDITION**

12 - - - - -

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Vous pouvez vous asseoir.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Q. Alors, madame Rondeau... «madame Rondeau»!,
19 madame...

20 R. Landry.

21 Q. ... madame Landry, pardon, certaines... vous avez
22 mentionné que certaines personnes, évidemment, vous
23 appelaient pour soit vous dire : «J'ai appliqué
24 pour un poste», ou «Mon ami, mon frère, mon beau-
25 frère, un collègue, et cetera, a appliqué sur un

- 1 poste», et que vous indiquiez ça sur un «post-it»
2 et que lorsque vous voyez postérieurement le nom...
3 le nom du candidat passer dans la «short list»,
4 vous repreniez le «post-it», puis vous le mettiez
5 dessus, le cas échéant?
- 6 R. Si le nom apparaissait, là...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... alors oui.
- 9 Q. Donc, vous faisiez une vérification particulière
10 lorsque vous aviez des téléphones pour vérifier
11 quand est-ce le nom allait apparaître, là?
- 12 R. Non non, regardez, c'est bien simple, lorsqu'il y
13 a une ouverture de concours, alors la liste arrive,
14 là, un mois peut-être plus tard, alors, moi, je
15 garde le «post-it» et si la personne se retrouve
16 dans la liste, alors je vais l'indiquer.
- 17 Q. O.K.
- 18 R. Tout simplement.
- 19 Q. Vous le gardiez où, ce «post-it»-là?
- 20 R. Alors, dans une chemise...
- 21 Q. Hum hum.
- 22 R. ... c'est tout.
- 23 Q. Une chemise comme je vous ai montrée...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... tantôt, là?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. O.K. Qui restait dans votre bureau, là?
- 3 R. Oui. Absolument.
- 4 Q. O.K. Est-ce que vous assistez aux réunions du
- 5 Conseil des ministres?
- 6 R. Non.
- 7 Q. Jamais?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Ça ne vous est jamais arrivé d'assister?
- 10 R. Non.
- 11 Q. O.K. Est-ce que vous êtes inscrite au registre des
- 12 lobbyistes?
- 13 R. Non.
- 14 Q. D'aucune façon?
- 15 R. Non.
- 16 Q. O.K. Est-ce que vous vous souvenez de l'épisode où
- 17 l'attaché politique de la ministre Weil a déclaré
- 18 que la liste circulait au Conseil des ministres?
- 19 Vous vous souvenez...
- 20 R. Oui.
- 21 Q. ... de cet épisode-là?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Madame Sarah... j'ai une mémoire, Sarah Pilote-
- 24 Landry?
- 25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

(...)

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Q. Ah, Sarah Pilote...

R. Henri.

Q. ... Landry? Henri? O.K.

R. Henri.

Q. O.K. Alors, vous vous souvenez de ça?

R. Oui.

Q. O.K. Est-ce que vous êtes allée, en tant que personne responsable au cabinet du p.m., de la liste des... de la «short list», est-ce que vous êtes allée aux informations pour savoir ce qui en était?

R. Non.

Q. Non. Donc, ce n'était pas important pour vous de clarifier ce point-là?

R. Ce n'est pas que ce n'est pas important, je savais que ça devait être un lapsus.

Q. Ah, ça devait être un lapsus. Qui vous a dit que c'était un lapsus?

R. Bien, j'ai la liste... j'ai le décret, alors il n'y a pas de liste qui circule.

- 1 Q. L'avez-vous vue sa déclaration à madame...
- 2 R. Non.
- 3 Q. ... Pilote-Henri?
- 4 R. On me l'a...
- 5 Q. O.K. Mais comment faites-vous pour savoir que
- 6 c'est un lapsus ou pas?
- 7 R. Alors, elle, ce qu'elle a mentionné, de mémoire,
- 8 c'est que la liste circulait au Conseil des
- 9 ministres, ce qui est faux.
- 10 Q. O.K. Mais pourquoi vous n'êtes pas allée lui
- 11 demander de vous... «C'est de où tu sors ça? De où
- 12 tu as pris ça, toi?»
- 13 R. Bien, parce que je ne parle pas aux attachés de
- 14 presse, et je savais que c'était faux.
- 15 Q. O.K. Donc, vous n'êtes pas allée plus loin que ça?
- 16 R. Non.
- 17 Q. Pour vous, c'est un incident clos, malgré
- 18 l'importance de cette allégation-là?
- 19 R. Oui. Alors... mais je sais que c'est totalement
- 20 faux.
- 21 Q. O.K. Puis est-ce que vous maintenez toujours des
- 22 connaissances que vous avez puisqu'on... je vais
- 23 vous poser la question à vous, vous êtes en charge
- 24 au cabinet du PM de la liste, là, que le processus
- 25 de nomination n'a pas changé depuis trente (30) ans

1 au Québec?

2 R. Je ne sais pas s'il n'a pas changé depuis trente
3 (30) ans, moi je suis là depuis deux mille trois
4 (2003), alors je peux vous relater ce qui se passe
5 depuis deux mille trois (2003). Avant ça, je n'ai
6 aucune idée de comment ça se passe.

7 Q. Malgré les déclarations que vous avez vues dans les
8 journaux...

9 R. Alors, j'ai...

10 Q. ... des anciens ministres?

11 R. Je n'étais pas là, je ne le sais pas. Alors, moi,
12 je vous dis de la façon que ça fonctionne depuis
13 deux mille trois (2003). Avant ça, vous poserez
14 les questions aux personnes.

15 Q. Puis si je vous disais, madame, qu'il n'y a jamais
16 eu personne avant vous au cabinet du premier
17 ministre qui a eu la responsabilité ou qui était en
18 charge de faire des nominations politiques, c'est
19 la première fois qu'un tel poste existe?

20 R. ...

21 Q. C'est quoi ce...

22 R. Bien, je veux dire, on n'a pas l'assurance de ça,
23 là.

24 Q. Je vous la pose à vous, c'est quand même...

25 R. Je ne le sais...

1 Q. ... votre poste?

2 R. Bien, «je ne le sais pas», moi, je vous dis que
3 depuis deux mille trois (2003), c'est la façon de
4 fonctionner. Avant ça, je n'ai aucune idée.

5 Q. O.K. Vous n'avez jamais parlé à d'anciens
6 libéraux, là...

7 R. Non. Non.

8 Q. ... anciens collègues?

9 R. Pas du tout.

10 Q. Il n'y en a pas, du temps de Bourassa, qui se
11 retrouvent sous l'ère Charest, en deux mille trois
12 (2003)?

13 R. Euh...

14 Q. Qui ont connu l'avant, puis le maintenant?

15 R. Probablement, oui. Alors... mais est-ce que j'ai
16 discuté de ça avec quelqu'un? Jamais. Puis ça
17 m'importait peu.

18 Alors, nous, la façon dont on a fonctionné depuis
19 deux mille trois (2003), je vous l'ai expliquée,
20 alors c'est ça. Avant, je ne le sais pas.

21 Q. O.K. Je vous remercie, madame.

22 R. Merci.

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Monsieur Ryan?

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Oui. Alors, je n'ai pas de questions. Donc, je présume que madame a terminé.

J'ai par ailleurs une demande et un document à déposer.

- - - - -

ET LE TÉMOIN NE DIT PLUS RIEN

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Si vous voulez vous approcher.

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

Merci.

Oui. Bien, la demande est relativement simple, Monsieur le commissaire, et on l'a adressée dans des discussions informelles, je n'ai pas la réponse. On nous a annoncé la communication d'un nouveau document et je voulais savoir quand pense-t-on avoir pour distribution le document, j'imagine en format caviardé?

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, je peux dire, Monsieur le commissaire, nous

27 septembre 2010

Volume 19

- 256 -

1 avons reçu ce matin un document qui est quand même
2 volumineux, c'est l'agenda de la période... je
3 crois que ça commence le cinq (5) mai.

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**

5 pour Me Marc Bellemare :

6 Oui, du cinq (5) mai...

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 Deux mille trois (2003).

10 **Me RÉNALD BEAUDRY**

11 pour Me Marc Bellemare :

12 ... deux mille trois (2003) au trente (30) avril
13 deux mille quatre (2004).

14 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

15 procureur en chef :

16 Voilà. Alors, évidemment, il va falloir que nous
17 prenions connaissance de cela. Il y a de
18 l'information dans ce document qui, manifestement,
19 n'est pas pertinente pour nos travaux et...

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Il s'agit de l'agenda ministériel?

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 De l'agenda... semble-t-il, c'est exact.

27 septembre 2010

Volume 19

- 257 -

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 C'est ça?

4 **Me RÉNALD BEAUDRY**

5 pour Me Marc Bellemare :

6 C'est ça.

7 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

8 procureur en chef :

9 Donc, il va falloir qu'on en prenne connaissance et
10 puis qu'on fasse le même travail avec ce document-
11 là qu'on a fait avec tous les autres documents.
12 Mais je peux dire à mon collègue que nous allons y
13 mettre toute l'énergie pour faire ça le plus
14 rapidement possible et faire en sorte que les
15 parties puissent avoir divulgation de ce document-
16 là avant qu'on puisse faire quoi que ce soit
17 d'autre, soit assigner des témoins concernant ce
18 document ou toute autre démarche qui pourrait être
19 faite.

20 J'ai également demandé à obtenir copie de la
21 disquette et mon collègue va nous remettre cela
22 également. Alors, c'est là où nous en sommes pour
23 l'instant.

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

27 septembre 2010

Volume 19

- 258 -

1 Parfait. Et pour ma part je m'en remettrai
2 évidemment au travail de caviardage qui sera fait
3 par les procureurs de la Commission.
4 Par ailleurs, dans un des préambules à une question
5 posée par maître Bertrand qui a fait des
6 recherches, semble-t-il, ou a fait faire des
7 recherches, a-t-il dit, relativement à la
8 disponibilité des informations en ce qui a trait à
9 la composition des cabinets des ex-premiers
10 ministres du Québec, j'ai pour ma part répertorié
11 un document qui s'appelle «Liste des membres des
12 cabinets ministériels» et j'ai l'ensemble de ces
13 documents-là que j'aimerais déposer qui sont datés
14 «Québec, le vingt-trois (23) novembre quatre-vingt-
15 quinze (95)... mil neuf cent quatre-vingt-quinze
16 (1995)» en ce qui a trait au premier document; et
17 le dernier document que j'ai est daté, je crois --
18 je ne veux pas faire erreur -- «Québec, le vingt-
19 trois (23) janvier deux mille trois (2003).» Et
20 donc il s'agit essentiellement de la nomenclature
21 des membres des cabinets du premier ministre... des
22 premiers ministres, je devrais dire, Parizeau,
23 Bouchard et Landry sur la période de neuf (9) ans.
24 **Me RÉNALD BEAUDRY**
25 pour Me Marc Bellemare :

Piché Olivier Benoit

27 septembre 2010

Volume 19

- 259 -

1 Est-ce que... à titre d'information, maître Ryan,
2 est-ce que je comprends qu'il y a juste deux (2)
3 documents dans cette liasse-là ou c'est une série
4 de documents...

5 **Me ANDRÉ RYAN**

6 pour l'Honorable Jean Charest :

7 Non.

8 **Me RÉNALD BEAUDRY**

9 pour Me Marc Bellemare :

10 ... qui datent entre mil neuf cent quatre-vingt-
11 quinze (1995) et deux mille trois (2003)?

12 **Me ANDRÉ RYAN**

13 pour l'Honorable Jean Charest :

14 Alors, c'est la série de documents, donc je
15 voudrais...

16 **Me RÉNALD BEAUDRY**

17 pour Me Marc Bellemare :

18 O.K.

19 **Me ANDRÉ RYAN**

20 pour l'Honorable Jean Charest :

21 ... le déposer en liasse sous la cote à laquelle
22 nous sommes rendus.

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 71.

25

1 **Me ANDRÉ RYAN**

2 pour l'Honorable Jean Charest :

3 Donc, 71-P, et j'en ai... en fait, les procureurs
4 de la Commission ont gentiment accepté d'en
5 préparer des copies durant la pause. Merci.

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 Maître Ryan, je l'enregistre comment, sous quel
8 titre?

9 **Me ANDRÉ RYAN**

10 pour l'Honorable Jean Charest :

11 «Liste des membres des cabinets ministériels pour
12 le cabinet... les cabinets du premier ministre du
13 Québec...»

14 **LA GREFFIÈRE :**

15 Vous allez trop vite.

16 **Me ANDRÉ RYAN**

17 pour l'Honorable Jean Charest :

18 Oui, pardon.

19 **LA GREFFIÈRE :**

20 En liasse, liste des membres du?

21 **Me ANDRÉ RYAN**

22 pour l'Honorable Jean Charest :

23 Du cabinet du premier ministre du Québec de
24 novembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)
25 à janvier deux mille trois (2003).

27 septembre 2010

Volume 19

- 262 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me ANDRÉ RYAN

pour l'Honorable Jean Charest :

... pour la Commission de pouvoir en disposer.

Merci.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci.

Alors, est-ce que nous avons terminé jusqu'à
demain?

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui. Pour aujourd'hui, ça met fin, alors demain
matin à neuf heures trente (9 h 30)?

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Merci.

- - - - -

16 h 00 - L'AUDITION EST AJOURNÉE

AU 28 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30

- - - - -

27 septembre 2010

Volume 19

- 263 -

1 Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL OLIVIER,
2 sténographes officiels, certifions sous notre
3 serment d'office que les pages ci-dessus sont et
4 contiennent la transcription exacte et fidèle de
5 nos notes sténographiques, le tout conformément à
6 la loi.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

MICHEL OLIVIER, s.o.

HP/MO (100927)